

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 25 MAI 2012

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le vendredi 18 mai 2012 pour le vendredi 25 mai 2012 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire (page 792).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs (page 792).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 23 mars 2012 (page 792).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs (page 792).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses (page 802).

RELATIONS HUMAINES

- Mme SAUVEGRAIN** n° 6 - Participation de la Mairie à la protection sociale complémentaire des agents. Choix de l'opérateur et approbation de conventions de participation (page 805).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 7 - Direction de l'Espace Public. Poste de responsable technique de quartier Est. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 820).

VIE EDUCATIVE, SPORTIVE, CULTURELLE ET SOCIALE

- Mme SAUVEGRAIN** n° 8 - Ecole maternelle Claude Lewy. Extension de l'école. Approbation de marchés à procédure adaptée (page 821).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 9 - Groupe scolaire Pierre Ségelle. Ecole élémentaire Henri Poincaré. Rénovation des sols. Approbation de marchés à procédure adaptée (page 823).

- Mme RICARD** n°10 - C.A.F. Convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service - Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Approbation d'une nouvelle convention pour le volet « accueil périscolaire » et d'un avenant pour le volet « accueil de loisirs » (page 825).
- Mme GRIVOT** n° 11 - Préparation des Jeux Olympiques de Londres. Stage de l'équipe de France de Basket et match « Equipe de France / Grande-Bretagne » au Zénith d'Orléans. Approbation d'une convention à passer avec le Comité du Loiret de Basket. Attribution d'une subvention (page 826).
- Mme GRIVOT** n°12 - Rugby Club Orléanais. Attribution d'une subvention exceptionnelle (page 829).
- M. VALETTE** n°13 - Orléans'Jazz 2012. Approbation de conventions de partenariat et d'un avenant n°1 (page 835).
- M. VALETTE** n°14 - Associations culturelles. Attributions de subventions. Approbation d'une convention de soutien 2012-2014 avec « La Tortue Magique » et de deux avenants à passer avec la « Compagnie Aurachrome Théâtre » et « Les Folies Françaises » (page 838).
- M. VALETTE** n°15 - Scène nationale Théâtre d'Orléans. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement. Attribution d'une subvention (page 843).
- M. VALETTE** n°16 - Service archéologique municipal. Approbation de tarifs et d'une convention type (page 843).
- M. VALETTE** n°17 - Manifestations d'été. Occupation temporaire du domaine public. Fixation des redevances (page 844).
- Mme SAUVEGRAIN** n°18 - Festival de Loire 2013. Conception, scénographie et réalisation du Festival. Désignation des candidats admis à participer au dialogue compétitif (page 847).
- M. SANKHON** n°19 - Bourse projets jeunes. Attribution de subventions (page 848).
- M. MONTILLOT** n°20 - Convention de partenariat avec le collège Jean Rostand. Approbation (page 850).
- Mme GRIVOT** n°21 - Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions (page 851).

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme CHERADAME** n°22 - Stationnement sur voirie. Modification des critères d'attribution du disque vert (page 855).

Mme d'AUX n°23 - Gestion du réseau piézométrique et valorisation des données. Approbation d'une convention avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (page 856).

Mme d'AUX n°24 - Distribution d'eau potable. Approbation du règlement de service (page 857).

DEVELOPPEMENT URBAIN ET COMMERCE

M. CARRE n°25 - Projet Intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions (page 860).

M. CARRE n°26 - Quartier Gare-Pasteur-Saint-Vincent. Déclassement de l'allée Nicole Bérault. Décision de vente et formalités préalables au transfert de propriété (page 862) .

M. CARRE n°27 - Maison de l'Habitat. Attribution d'une subvention (page 864).

Mme MAUROY-PREVOST n°28 - F.I.S.A.C. centre ville. Rénovation des devantures et enseignes. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention (page 865).

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

Mme CHERADAME n°29 - Fourniture et pose de panneaux de jalonnement. Approbation d'un marché après appel d'offres ouvert (page 867).

Mme CHERADAME n°30 - Poste Central de Régulation de Trafic. Approbation d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (page 868).

M. POISSON n°31 - Rue du Pressoir Neuf. Travaux de terrassement, d'enfouissement de réseaux secs et d'éclairage public provisoire. Approbation d'un marché à procédure adaptée (page 869).

M. POISSON n°32 - Aménagement de la place de la Croix Fleury. Lot n°3 : éclairage public et effacement des réseaux. Approbation d'un avenant en moins value (page 870).

FINANCES

Mme GRIVOT n°33 - S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre. Levée partielle et anticipée d'interdiction d'aliéner. Approbation (page 871).

M. MARTIN n°34 - S.E.M Orléans Gestion. Construction du parking du Cheval Rouge. Garantie d'un emprunt de 4 870 000 €. Approbation (page 873).

MOYENS GENERAUX

- Mme SAUVEGRAIN** n°35 - Installations de chauffage et de production de froid des bâtiments communaux. Approbation de marchés après appel d'offres (page 880).
- Mme SAUVEGRAIN** n°36 - Prestations d'entretien ménager sur divers bâtiments communaux. Approbation d'un avenant (page 882).
- Mme SAUVEGRAIN** n°37 - Insertion sociale et professionnelle d'habitants d'Orléans durablement exclus du marché du travail, par la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers locaux municipaux. Approbation d'un marché à procédure adaptée (page 883).
- Mme SAUVEGRAIN** n°38 - Travaux de motorisation de la porte cochère de l'école Jacques Androuet Ducerceau et d'automatisation du portail d'entrée du site de l'ancien collège Anatole Bailly. Approbation de conventions d'indemnisation à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (page 884).
- Mme SAUVEGRAIN** n°39 - Cité du Sanitas. Approbation d'une remise gracieuse de dette (page 887).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le lundi 4 juin 2012.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Le vendredi vingt cinq mai deux mille douze, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint (à partir de 18 h 23) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (à partir de 18 h 32), Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes SAUVEGRAIN (secrétaire), BARRUEL, MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER, Mme MAUROY-PREVOST, M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoints ;

MM. MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, MM. TORREILLES, BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT, PARAYRE, RICARD, CARPENTIER DE CHANGY (jusqu'à 20 h 00), MM. BLANLUET, MAGNIER, PEZET, VALLE, RICOUD, BRIAND (à partir de 19 h 00), Mme KOUNOWSKI, MM. DELOIRE, BRARD (à partir de 18 h 40), Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mme PELLOIE (à partir de 20 h 11), M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

| | | |
|--------------------------|---|--------------------------------|
| Mme de QUATREBARBES | à | Mme CHERADAME |
| Mme MARECHAL | à | Mme SAUVEGRAIN |
| M. BESSON | à | Mme BARRUEL |
| Mme CUGNY-SEGUIN | à | Mme LABADIE |
| Mme BARANGER | à | Mme SUIRE |
| Mme HEAU | à | Mme d'AUX |
| Mme CARRE | à | M. MAGNIER |
| Mme CARPENTIER DE CHANGY | à | M. PEZET (à partir de 20 h 00) |
| M. LABED | à | M. MONTEBELLO |
| Mme SOUAID | à | M. BEN CHAABANE |
| M. BRIAND | à | M. VALLE (jusqu'à 19 h 00) |
| M. LEBRUN | à | M. RICOUD |
| M. BRARD | à | M. GRAND (jusqu'à 18 h 40) |
| Mme MIKO | à | Mme LEVELEUX-TEIXEIRA |
| Mme PELLOIE | à | M. CHAPUIS (jusqu'à 20 h 11) |

Etaient absents et excusés :

Mme CASTERET
Mme NGANGA

La séance est ouverte à 18 h 10.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mlle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

N° 2 – **Pouvoirs**

| | | |
|--------------------------|---|--------------------------------|
| Mme de QUATREBARBES | à | Mme CHERADAME |
| Mme MARECHAL | à | Mme SAUVEGRAIN |
| M. BESSON | à | Mme BARRUEL |
| Mme CUGNY-SEGUIN | à | Mme LABADIE |
| Mme BARANGER | à | Mme SUIRE |
| Mme HEAU | à | Mme d'AUX |
| Mme CARRE | à | M. MAGNIER |
| Mme CARPENTIER DE CHANGY | à | M. PEZET (à partir de 20 h 00) |
| M. LABED | à | M. MONTEBELLO |
| Mme SOUAID | à | M. BEN CHAABANE |
| M. BRIAND | à | M. VALLE (jusqu'à 19 h 00) |
| M. LEBRUN | à | M. RICOUD |
| M. BRARD | à | M. GRAND (jusqu'à 18 h 40) |
| Mme MIKO | à | Mme LEVELEUX-TEIXEIRA |
| Mme PELLOIE | à | M. CHAPUIS (jusqu'à 20 h 11) |

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 23 mars 2012.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois d'avril et de mai 2012 :

| N° DE LA DECISION | DATE DE LA DECISION | LIBELLE |
|-------------------|---------------------|---------|
|-------------------|---------------------|---------|

MARCHES

| | | |
|--------|----------|---|
| 12-249 | 17/04/12 | Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle « Déchet'circus ». La compagnie Fabrika Pulsion. 1 000 € T.T.C. |
|--------|----------|---|

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 25 mai 2012 -

| N° DE LA DECISION | DATE DE LA DECISION | LIBELLE |
|-------------------|---------------------|---|
| 12-259 | 17/04/12 | 600ème anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Marché médiéval au Campo Santo. Approbation de contrats de spectacles. Montant global maximum 13 600 € net de T.V.A. DERRIERE L'ARBRE 700 € net de T.V.A. ESCRIMEA MONETA MUNDI 1 200 € net de T.V.A. LA FOURMI QUI CHANTE 1 100 € net de T.V.A. LA MESNIE DES LEUS DU VAL DE LOIRE 700 € net de T.V.A. LE CLOS DES CANES 3 000 € net de T.V.A. ENIGMA ANIMATIONS INTERACTIVES 4 600 € net de T.V.A. LIA MANOAR 1 100 € net de T.V.A. YANNFOU ET PATATRA 1 200 € net de T.V.A. |
| 12-260 | 17/04/12 | Direction des Sports. 6ème Challenge de l'Orléanais le vendredi 29 juin 2012. Location du Parc des Expositions « Hall Minsard » auprès d'Orléans Gestion pour un montant global de 5 382 € T.T.C. |
| 12-261 | 17/04/12 | Espace commercial rue Porte Saint Jean. Travaux de rénovation. Lot 1: installation de chantier - démolition – gros oeuvre. Société PROCELIK : 5 328,18 € T.T.C. Lot 2: menuiserie- bois. Société CROIXMARIE : 28 225,43 € T.T.C. Lot 3 : cloison - doublage - plafond. Société C.I.: 7 740,46 € T.T.C. Lot 4 : électricité. SARL DUBOIS 8 755,53 € T.T.C. Lot 5 : peinture. SARL CHESNE : 4 066,40 € T.T.C. |
| 12-262 | 18/04/12 | E.M.I.S. Organisation de stages sportifs durant les vacances d'été 2012 à destination des jeunes. Approbation de cinq conventions de prestations à passer avec des associations sportives. Montant global 2 232,60 € T.T.C. Union Sportive Orléanaise section tennis 350 € net de T.V.A. 1ère Compagnie d'Arc. 450 € T.T.C. Association Saint-Marceau Orléans Tennis de table 420 € net de T.V.A. Aviron Club Orléanais-Olivet 500 € net de T.V.A. Comité Départemental de Roller Skating 512,60 € T.T.C. |

| N° DE LA DECISION | DATE DE LA DECISION | LIBELLE |
|-------------------|---------------------|--|
| 12-263 | 18/04/12 | <p>600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Fête médiévale à la base de loisirs de l'île Charlemagne. Approbation de contrats de spectacles. Montant global maximum 48 755,52 € T.T.C. : LEGENDES 12 305 € T.T.C. THEATRE DE L'ALAUDA 2 800 € T.T.C. YANNFOU ET PATATRA 600 € net de T.V.A. LES PIES 1 776,20 € T.T.C. LES COMPAGNONS DE LA MEMOIRE D'ANTAN 700 € net de T.V.A. DANCERIES THIBAUD DE CHAMPAGNE 900 € net de T.V.A. TUATHA DE TEIR BRAN 675 € net de T.V.A. LA COUR DU RENARD 650 € net de T.V.A. LA MESNIE DE LA LICORNE 850 € net de T.V.A. LA COMMUNAUTE OCCITANE 574 € net de T.V.A. FEODIS 500 € net de T.V.A. LES COMPAGNONS DE L'ETOILE 775 € net de T.V.A. LA PORTE DES SONGES 550 € net de T.V.A. MESNIE DES CHEVALIERS DE SAINT GEORGES ET DE SAINT MICHEL 835 € net de T.V.A. BARBA JOVIS 750 € net de T.V.A. COMPAGNIE LIA MANOAR 1 800 € net de T.V.A. LA CARITE DE GUIGAMOR 1 500 € net de T.V.A. ARTEMUSE 1 900,32 € T.T.C. LA FOURMI QUI CHANTE 450 € net de T.V.A. LA COMPAGNIE DES LOUPS DE COUCY 900 € net de T.V.A. LES CHEVALIERS PALADINS 150 € net de T.V.A. LE CHEVALIER PALADIN 600 € net de T.V.A. LES CHEVALIERS DU TEMPS JADIS 665 € net de T.V.A. LES ECORCHEURS DU LOUP ET DE LA ROSE 725 € net de T.V.A. LA COMPAGNIE DES ROUTIERS 800 € net de T.V.A. LE GESTE DE L'HUREPOIX 665 € net de T.V.A. COMPAGNONS HISTRIONS ARCHERS de TRANCHAINVILLE (C.H.A.T.) 660 € net de T.V.A. SCOTTISH MARAUDERS 1 400 € net de T.V.A. ASSOCIATION DES ANCIENS ARTHURIENS AUTHENTIQUES 725 € net de T.V.A. LES GUERRIERS DU MOYEN AGE 500 € net de T.V.A. LA MESNIE DE LUG 715 € net de T.V.A. LA MESNIE DE MONTINIUS 735 € net de T.V.A. BALESTRA (LES LANCES LE ROI) 720 € net de T.V.A. ANMORELUM FRATRES 740 € net de T.V.A. FRANCK BREBION, ANIMATION ET FORMATION SUR MACHINES 700 € net de T.V.A. MESNIE DE BRIE DE CHAMPAGNE 1 365 € net de T.V.A. LA MESNIE DE LEUS DU VAL DE LOYRE 800 € net de T.V.A. ATTELAGES D'ANTAN 550 € net de T.V.A. LA COMPAGNIE DE L'HIPOGRIFFE.3 750 € T.T.C. 1ère COMPAGNIE D'ARC D'ORLEANS à titre gratuit. CLERY SON HISTOIRE EN LUMIERE à titre gratuit.</p> |
| 12-267 | 24/04/12 | <p>Direction des Systèmes d'Information. Collecte des papiers et cartons recyclés. Contrat de prestations avec l'association Le Tremplin. 41 € T.T.C. par passage.</p> |

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 25 mai 2012 -

| N° DE LA DECISION | DATE DE LA DECISION | LIBELLE |
|-------------------|---------------------|---|
| 12-270 | 4/05/12 | Documentation. Réabonnement à Travail et Sécurité. 45 € T.T.C. |
| 12-271 | 4/05/12 | Documentation. Réabonnement à Transport Public. 110 € T.T.C. |
| 12-272 | 4/05/12 | Documentation. Réabonnement à Transport, Environnement, Circulation. 188,90 € T.T.C. |
| 12-273 | 4/05/12 | Documentation. Réabonnement à Urbanisme. 102 € T.T.C. |
| 12-274 | 4/05/12 | Documentation. Réabonnement à Urbanisme et Collectivités Locales. 313 € T.T.C. |
| 12-275 | 4/05/12 | Documentation. Réabonnement à Vie Communale et Départementale. 91,70 € T.T.C. |
| 12-279 | 4/05/12 | Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Approbation d'un contrat d'animation. Association Marching Band Galaxy. Montant global maximum 575 € net de T.V.A. |
| 12-280 | 4/05/12 | Direction de la Culture et de la Création Artistique – Ciné Holidays 2012. Approbation d'une convention de prestation de services. Association « Image in Art ». Montant total : 1 110 € net de T.V.A. |
| 12-285 | 27/04/12 | Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. SET ELECTRO. Approbation de contrats de cessions de spectacles. |
| 12-287 | 15/05/12 | Direction de l'Événementiel. Activités fluviales. Approbation d'un contrat de prestations de services. Association Autour de l'Eau. Lot n° 1 : Organisation de promenades et traversées en bateaux. Montant minimum 2 000 € net de T.V.A. Montant maximum 10 000 € net de T.V.A. Lot n° 2 : Entretien des bateaux appartenant à la Ville. Montant global 1 040 € net de T.V.A. Lot n° 3 : Organisation de traversée pour le public des Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Montant global 1 500 € net de T.V.A. |
| 12-288 | 4/05/12 | Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle « Les Jardinières ». Association Dakatchiz. 1 206 €. T.T.C. |

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 25 mai 2012 -

| N° DE LA DECISION | DATE DE LA DECISION | LIBELLE |
|-------------------|---------------------|--|
| 12-290 | 4/05/12 | Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Lots techniques. Lot n° 4 – tribunes. Fourniture et mise en place de 225 places supplémentaires. Marché complémentaire au marché n° 12-064. Approbation d'un marché négocié avec la Société ALCOR pour un montant de 5 405,92 € T.T.C. |
| 12-291 | 4/05/12 | Maîtrise d'œuvre pour la requalification des rues du quartier Carmes. Société ERA. Taux de rémunération de 4 %. |
| 12-292 | 4/05/12 | Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Prestations de gardiennage. Surveillance des matériels et dispositifs techniques. Société ADSS France. Montant minimum de 40 000 € H.T. et maximum de 70 000 € H.T. |
| 12-293 | 15/05/12 | Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place du Cheval Rouge et de ses rues adjacentes. Société ERA. Taux de rémunération de 5,45 %. |
| 12-294 | 4/05/12 | Théâtre de l'Antidote. Approbation d'un contrat de spectacle. Montant global maximum 500 € net de T.V.A. |
| 12-295 | 10/05/12 | Forage d'eau brute. Entretien, renouvellement et suivi du fonctionnement, Société Lyonnaise des Eaux. 14 495,97 € T.T.C. pour la période du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2012 et 8 597,79 € T.T.C. par période suivante de 6 mois. |
| 12-296 | 15/05/12 | Etude de rénovation des arcades de la rue Royale. H2O Architectes. 29 900 € T.T.C. |
| 12-297 | 7/05/12 | Direction de la Culture et de la Création Artistique. Entretien des Orgues. Approbation de trois contrats de prestations de services. Manufacture AUBERTIN 330,00 € H.T. S.A.R.L. BETHINES LES ORGUES.3 673,29 € H.T. S.A.R.L. Yves FOSSAERT 960,91 € H.T. |
| 12-300 | 15/05/12 | Médiathèque. Approbation d'un contrat de prestations de services. Galerie OBLIQUE. Montant maximum global 1 794 € T.T.C. |

| N° DE LA DECISION | DATE DE LA DECISION | LIBELLE |
|------------------------------------|---------------------|---|
| 12-304 | 16/05/12 | Bâtiments communaux. Centre Communal d'Action Sociale. Marché de maintenance et de dépannage des ascenseurs et des E.P.M.R. (Elévateurs pour Personnes à Mobilité Réduite) et mise aux normes 2013. Société THYSSENKRUPP. Tranche ferme : 104 929,98 € T.T.C. Tranche conditionnelle: sans montant minimum et un montant maximum de 79 534 € T.T.C. |
| 12-306 | 16/05/12 | 600 ^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Moyens de secours. Approbation de conventions de prestations de services. Montant global de 29 446,95 € T.T.C. U.N.A.S.S 45 4 205 € T.T.C. F.F.S.S. 9 640 € net de T.V.A. CROIXROUGE FRANCAISE. 6 606 € net de T.V.A. FEDERATION DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE. 2 140 € net de T.V.A. C.H.R.O. 5 721,75 € T.T.C. ADRASEC 45 1 134,20 € T.T.C. |
| <u>AFFAIRES FINANCIERES</u> | | |
| 12-268 | 20/04/12 | Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes du Festival de Jazz. Paiement par carte bancaire. |
| 12-276 | 15/05/12 | Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes du Festival de Jazz. Modifications des sous-régies et paiement par carte bancaire. |
| 12-281 | 26/04/12 | Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes du Musée des Beaux-Arts. Extension de la sous-régie au Pass Jeanne d'Arc. |
| 12-282 | 26/04/12 | Direction de la Culture et de la Création Artistique. Extension de la régie de recettes du Centre Charles Péguy au Pass Jeanne d'Arc. |
| 12-283 | 26/04/12 | Direction de la Culture et de la Création Artistique. Extension de la régie de recettes de la Maison de Jeanne d'Arc au Pass Jeanne d'Arc. |
| 12-284 | 26/04/12 | Direction de la Culture et de la Création Artistique. Extension de la régie de recettes du Musée des Beaux-Arts au Pass Jeanne d'Arc. |
| 12-303 | 15/05/12 | Direction de la Culture et de la Création Artistique. Clôture de la régie d'avances pour le règlement des dépenses liées à l'organisation des concerts au Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre. |

| N° DE LA DECISION | DATE DE LA DECISION | LIBELLE |
|----------------------|------------------------|---------|
|----------------------|------------------------|---------|

ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

| | | |
|--------|----------|--|
| 12-251 | 18/04/12 | Locaux sociaux sis 4 rue Lafayette. Comité des Fêtes de La Source. Résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable. |
| 12-264 | 18/04/12 | Parcelle de terrain cadastrée section AK n° 18 sise 41 rue du Faubourg Madeleine. M. José MENDES. Résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable. |
| 12-265 | 18/04/12 | Parcelle de terrain cadastrée section CE n° 727 sise rue Eugène Faugouin. M. et Mme BURTIN. Résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable. |
| 12-266 | 18/04/12 | Parcelle de terrain cadastrée section AK n° 18 sise 41 rue du Faubourg Madeleine. M. Bernard JUTTEAU. Résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable. |
| 12-298 | 15/05/12 | Palais des Sports. Ligue du Centre de Taekwondo. Approbation d'une convention de mise à disposition. |
| 12-299 | 15/05/12 | Palais des Sports. Musique Municipale d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition. |
| 12-301 | 15/05/12 | Direction de l'Événementiel. Association Cléry son Histoire en Lumière. Approbation d'une convention de mise à disposition gratuite de matériel. |

ASSURANCES

| | | |
|--------|----------|--|
| 12-289 | 15/05/12 | Assurance tous risques expositions et œuvres en dépôt. Avenant de régularisation 2011. 8 259,29 € T.T.C. |
|--------|----------|--|

CONTENTIEUX

| | | |
|--------|----------|--|
| 12-269 | 23/04/12 | Défense à une instance. Contentieux. Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Contestation Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2009 et 2010. Société LA HALLE c/ Ville d'Orléans. |
| 12-278 | 26/04/12 | Défense à une instance. Contentieux urbanisme. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation d'un arrêté refusant le permis de construire n°45 234 11 B0206 relatif à la parcelle sise 17 bis rue Saint Marc à Orléans. Mme LEMERCIER c/ Ville d'Orléans. |

| N° DE LA DECISION | DATE DE LA DECISION | LIBELLE |
|-------------------|---------------------|--|
| 12-286 | 3/05/12 | Constitution de partie civile. Outrages à agents de Police Municipale. Ville d'Orléans contre Madame Nora ROUKAI. |
| 12-302 | 10/05/12 | Constitution de partie civile. Outrages à agents de Police Municipale. Ville d'Orléans contre M. DESSAGNES Pierre. |

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 7 avril 2012 et le 16 mai 2012 :

| Nom du dossier | Liste parcelles | Adresse complète | Décision de préemption |
|------------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------|
| DA 45234 12 0221 | CN0304 | 17 rue du Petit Pont | Non préemption |
| DA 45234 12 0247 | BD0091 (lots 12-8) | 7 bis rue des Minimés | Non préemption |
| DA 45234 12 0275 | DP0143 (lots 420-491-718) | 1 rue Le Moyne de Bienville | Non préemption |
| DA 45234 12 0277 | BD0306 | 92 rue des Carmes | Non préemption |
| DA 45234 12 0278 | BI0015 (lots 4-7) | 2 rue Isabelle Romée | Non préemption |
| DA 45234 12 0279 | EO0171 (lots 159-81) | 1 rue Parmentier | Non préemption |
| DA 45234 12 0280 | BK0308 (lot 6) | 2 rue d'Alibert | Non préemption |
| DA 45234 12 0281 | CM0471 CM0534 | 61 rue des Pommiers | Non préemption |
| DA 45234 12 0282 | AC0045 | Clos de la Meunière | Non préemption |
| DA 45234 12 0283 | AC0046 | Clos de la Meunière | Non préemption |
| DA 45234 12 0284 | BO0061 (lot 1) | 5 rue Saint-Etienne | Non préemption |
| DA 45234 12 0285 | BL0184 (lots 12-16-23) | 30 quai du Chatelet | Non préemption |
| DA 45234 12 0286 | DP0506 DP0537 | 32 allée Franz Schubert | Non préemption |
| DA 45234 12 0287 | CI0081 | 29 rue du Belneuf | Non préemption |
| DA 45234 12 0288 | DL0146 | 30 rue Nicolas Flamel | Non préemption |
| DA 45234 12 0289 | EM0001 (lots 110-164-243) | 1 place du Val | Non préemption |
| DA 45234 12 0290 | CZ0624 | 19 rue Guignegault | Non préemption |
| DA 45234 12 0291 | BE0159 | 14 rue des Fauchets | Non préemption |
| DA 45234 12 0292 | BC0147 | 11 rue de l'Ecu d'Or | Non préemption |
| DA 45234 12 0293 | AP0048 | 35 bis rue Maurice Dubois | Non préemption |
| DA 45234 12 0294 | AC0894 | 82 rue des Closiers | Non préemption |
| DA 45234 12 0295 | DR0059 | 29 rue Basse Mouillère | Non préemption |
| DA 45234 12 0296 | EM0003 (lots 150-163) | 1 place du Bois | Non préemption |
| DA 45234 12 0297 | AX0085 | 71 rue du Colombier | Non préemption |
| DA 45234 12 0298 | EM0001 (lots 240-41-5) | 1 place du Val | Non préemption |
| DA 45234 12 0299 | BO0061 (lot 1) | 5 rue Saint-Etienne | Non préemption |
| DA 45234 12 0300 | AW0138 (lot 2) | 56 rue de la Lionne | Non préemption |
| DA 45234 12 0301 | AI0719 | 16 venelle de la Couture | Non préemption |

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 25 mai 2012 -

| Nom du dossier | Liste parcelles | Adresse complète | Décision de préemption |
|------------------|---|----------------------------------|------------------------|
| DA 45234 12 0302 | BC0283 (lot 19) | 34 rue Notre Dame de Recouvrance | Non préemption |
| DA 45234 12 0303 | BK0138 (lots 10-4-6-7) | 29 rue de l'Empereur | Non préemption |
| DA 45234 12 0304 | AO0322 (lots 11-4-9) | 30 rue Caban | Non préemption |
| DA 45234 12 0306 | EM0003 (lots 16-333-74) | 1 place du Bois | Non préemption |
| DA 45234 12 0307 | AV0194 AV0197 AV0480 (lot 36) | 36 faubourg Bannier | Non préemption |
| DA 45234 12 0308 | CW0806 (lot 69) | 6 place de la Bascule | Non préemption |
| DA 45234 12 0309 | AH0136 | 113 rue Basse d'Ingré | Non préemption |
| DA 45234 12 0310 | BW0069 (lots 201-38-7) | 44 boulevard Lamartine | Non préemption |
| DA 45234 12 0311 | BL0060 (lots 1-11-21-22-4) | 175 rue de Bourgogne | Non préemption |
| DA 45234 12 0312 | BK0342 | 33 rue du Poirier | Non préemption |
| DA 45234 12 0313 | DE0077 | 10 bis rue Chardon | Non préemption |
| DA 45234 12 0314 | AO0349 | 17 rue Gratteminot | Non préemption |
| DA 45234 12 0315 | AM0492 (lots 107-108) | 1 bis rue des Maltotiers | Non préemption |
| DA 45234 12 0316 | BN0142 | 11 rue de l'Etelon | Non préemption |
| DA 45234 12 0317 | DN0916 (lots 1-13-14-16-17-18-33-35-36) | 5 rue Claude Lewy | Non préemption |
| DA 45234 12 0318 | ES0131 ES0133 | 24 rue Théophile Gautier | Non préemption |
| DA 45234 12 0319 | BL0300 (lots 10-17-9) | 8 rue de la Poterne | Non préemption |
| DA 45234 12 0320 | CW0818 CW0822 CW0823 (lot 2) | 6 rue de la Brèche | Non préemption |
| DA 45234 12 0321 | BE0110 (lots 5-8) | 82 rue Bannier | Non préemption |
| DA 45234 12 0322 | CW0819 CW0820 CW0821 CW0823 (lot 1) | 6 bis rue de la Brèche | Non préemption |
| DA 45234 12 0323 | BY1113 | 22 rue des Vignerons | Non préemption |
| DA 45234 12 0324 | BL0025 (lots 1-4) | 13 rue de la Charpenterie | Non préemption |
| DA 45234 12 0325 | CH0107 | 168 rue du Nécotin | Non préemption |
| DA 45234 12 0326 | BE0115 (lots 1-10-13) | 86 rue Bannier | Non préemption |
| DA 45234 12 0328 | AC0719 AC0716 AC0720 AC0721 | 269 faubourg Bannier | Non préemption |
| DA 45234 12 0329 | AI0754 (lots 15-2) | 96 rue du Faubourg Madeleine | Non préemption |
| DA 45234 12 0330 | AO0567 | 35 boulevard Rocheplatte | Non préemption |
| DA 45234 12 0331 | ES0078 ES0081 (lot 25) | Rue Alexandre Dumas | Non préemption |
| DA 45234 12 0332 | BP0153 | 11 rue Emile Davoust | Non préemption |
| DA 45234 12 0333 | AE0172 AO0537 (lot 38) | 143 bis boulevard de Châteaudun | Non préemption |
| DA 45234 12 0334 | DS0430 | Rue de la Binoche | Non préemption |
| DA 45234 12 0335 | CI0040 | 101 avenue de La Marne | Non préemption |
| DA 45234 12 0336 | AR0077 (lots 10-5) | 56 rue de la Gare | Non préemption |
| DA 45234 12 0337 | EM0030 (lots 248-46-96) | 2 place Voltaire | Non préemption |
| DA 45234 12 0338 | AC0519 AC0520 | 297 rue des Murlins | Non préemption |
| DA 45234 12 0339 | AC0519 AC0520 | 297 rue des Murlins | Non préemption |
| DA 45234 12 0340 | AC0519 AC0520 | 297 rue des Murlins | Non préemption |

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 25 mai 2012 -

| Nom du dossier | Liste parcelles | Adresse complète | Décision de préemption |
|------------------|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------|
| DA 45234 12 0341 | CS0091 | 2 rue Jouselin | Non préemption |
| DA 45234 12 0342 | AS0288 (lots 11-20-3) | 64 rue de la Bourie Rouge | Non préemption |
| DA 45234 12 0343 | AZ0311 (lot 348) | 24 rue des Charretiers | Non préemption |
| DA 45234 12 0344 | ES0092 ES0093 ES0094 ES0096 | 183 rue Gustave Flaubert | Non préemption |
| DA 45234 12 0345 | BM0052 (lot 23) | 4 rue de l'Oriflamme | Non préemption |
| DA 45234 12 0346 | AM0148 | 59 rue de Vauquois | Non préemption |
| DA 45234 12 0347 | BL0117 BL0116 (lots 36-7) | 7 rue de la Tour Neuve | Non préemption |
| DA 45234 12 0348 | CS0220 | 118 rue du Faubourg de Bourgogne | Non préemption |
| DA 45234 12 0349 | DS0128 | Chemin du Haut Sentier | Non préemption |
| DA 45234 12 0350 | CP0041 CP0534 | 135 ter rue Saint-Marc | Non préemption |
| DA 45234 12 0351 | BK0059 (lot 25) | 28 rue du Poirier | Non préemption |
| DA 45234 12 0353 | BN0141 | 7 rue de l'Ételon | Non préemption |
| DA 45234 12 0355 | AW0249 (lot 3) | 37 rue du Boeuf Saint-Paterne | Non préemption |
| DA 45234 12 0356 | BK0077 (lots 1-13-14- 15-2-3-6) | 233 rue de Bourgogne | Non préemption |
| DA 45234 12 0357 | CN0005 | 11 venelle de la Voie | Non préemption |

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 28 mars 2012 et le 18 avril 2012 :

| Dossier | Numéro de voie | Type de voie | Libellé de voie | Décision |
|------------------|----------------|--------------|--|----------------|
| AU 45234 12 0019 | 1 | rue | Jeanne d'Arc1-3 Place Sainte Croix | Non préemption |
| AU 45234 12 0026 | 147 | rue | de Bourgogne | Non préemption |
| AU 45234 12 0027 | 30 | rue | Jeanne d'Arc et 32 rue Charles Sanglier | Non préemption |
| AU 45234 12 0028 | 31 | rue | Sainte Catherine | Non préemption |
| AU 45234 12 0029 | 21 | quai | de Prague | Non préemption |
| AU 45234 12 0030 | 137 | rue | de Bourgogne | Non préemption |

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire – *Au titre des communications diverses, je voulais vous faire part du fait que j'avais reçu, cette semaine, deux courriers concernant la constitution de groupes au sein du Conseil Municipal.*

Au sein de la majorité municipale, le groupe Alliance Orléanaise des Centristes qui est sous la responsabilité de Mme GRIVOT et au sein de notre conseil, le groupe Centre Humaniste et Ecologiste composé de MM. TORREILLES et BEN CHAABANE.

A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :

- Central Jujitsu, Judo de l'Orléanais ;*
- Cercle de la Voile du Centre ;*
- District du Loiret de Football ;*
- Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire ;*
- Association France-Etats-Unis ;*
- Mouvement Vie Libre ;*
- Association Familiale d'Orléans ;*
- Confédération Nationale du Logement Orléans ;*
- Association Parentèle ;*
- Vivre et l'Ecrire Formation Animations ;*
- M. le Maire de Vauquois ;*
- Le Studium ;*
- Université d'Orléans ;*

ainsi que les remerciements suivants de :

- Association Kung Fu Wushu Orléans (mise à disposition d'équipements sportifs pour les adhérents de l'association) ;

- C.L.T.O. Badminton (soutien apporté pour l'organisation du tournoi Badminton International Series) ;

- Fédération Française de Cyclisme (accueil de la finale du Championnat d'Europe de BMX) ;

- Lions Orléans Renaissance (mise à disposition de la salle de l'Institut pour l'organisation d'un concert) ;

- Comité Départemental du Fleurissement (don et fourniture de lots pour la remise

D'autre part, vous nous avez informés, M. le Maire, de la constitution de deux groupes. J'ai beaucoup de sympathie pour MM. BEN CHAABANE et TORREILLES. Il y a un groupe qui s'appelle CHE., je me suis dit on est pris sur la Gauche.

(rires)

M. RICOUD – *C'est bien, on ne sera plus le groupe le plus petit de cette assemblée, on monte d'un cran. Mais, je pense à Ernesto CHE GUEVARA, il doit se retourner dans sa tombe. Merci.*

M. le Maire – *M. TORREILLES souhaite vous répondre.*

M. TORREILLES – *Je voulais simplement dire que ce n'est pas la quantité qui fait la qualité. Merci.*

M. le Maire – *Sur la question des marchés, on ne va pas passer son temps là-dessus. D'abord, vous n'êtes pas le seul à avoir reçu le courrier, l'U.M.P. l'a reçu aussi. C'est très œcuménique. Deuxièmement, il y a eu des remarques d'un certain nombre de commerçants et de responsables des commerçants sur les marchés nous disant qu'ils comprennent tout cela, mais que cela commence à faire beaucoup allant jusqu'aux pieds des commerces et des étals.*

Il faut justement, et vous l'avez dit, que l'on puisse respecter le travail des uns et des autres.

On ne va pas épiloguer là-dessus, sauf si M. FOUSSIER souhaite ajouter un mot puisque vous l'avez sollicité.

M. FOUSSIER – *Je suis étonné, M. RICOUD, que votre susceptibilité ait été écorchée par ce courrier, cela ne valait pas le coup. J'ai eu l'occasion de m'expliquer.*

Des commerçants m'ont fait remonter l'information qu'il y avait quelques débordements, notamment sur le marché de la Source et que cela les gênait dans leurs chiffres d'affaire.

Ce petit courrier était un rappel au règlement de façon à ce que toute distribution, qu'elle soit tracts de partis politiques où autre, se passe à l'extérieur du marché.

Je pense qu'il ne vous viendrait pas à l'idée, M. RICOUD, de venir distribuer des tracts dans un magasin sédentaire quel qu'il soit, petit, moyen ou grand, toute une matinée. Ces commerçants sont sur ce marché et ils payent des redevances. Laissons-les travailler.

Je n'ai aucun scrupule à ce que vous puissiez distribuer vos tracts à l'entrée du marché.

(réaction de M. RICOUD, hors micro)

M. le Maire – *On ne va pas recommencer indéfiniment.*

Je donne la parole à M. VALETTE et l'on va passer à l'ordre du jour.

M. VALETTE – *Il me semblait que l'on parlait des Fêtes de Jeanne d'Arc. Je souhaiterais que l'on y revienne puisque l'année Jeanne d'Arc est loin d'être terminée, il y aura*



Mme SAUVEGRAIN – *Ce soir, nous vous proposons de retenir un organisme pour la mutuelle et pour la prévoyance des agents et que la Mairie puisse participer aux versements des agents sur la partie mutuelle.*

Le protocole d'accord 2009 - 2014

Un dialogue social permanent

→ 2009 : Signature du Protocole entre le Maire d'Orléans et les 4 organisations syndicales (CFDT, FO, FAFPT et CGT) pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents de la Mairie :

- Augmentation de la prime de service
- Amélioration des déroulements de carrière
- Mise en place d'une mutuelle
- Adhésion au CNAS et soutien au Comité des Œuvres sociales

→ 2011 : Avenant pour réévaluer les engagements en partenariat avec le COS (participation financière de la Mairie à la mutuelle)

→ 2012 : Deuxième avenant + ouverture du chantier sur l'emploi précaire

Mairie d'Orléans
www.orleans.fr

Mme SAUVEGRAIN – *Cela s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord que nous avons signé en 2009 avec les quatre organisations syndicales de la Mairie d'Orléans qui portait à la fois, sur le déroulement des carrières, les situations individuelles avec la prime de service, l'action sociale avec l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.), le maintien du Comité d'œuvres Sociales (C.O.S). et sur la mise en place de la mutuelle.*

Après ce protocole, nous avons continué de travailler avec les organisations syndicales pour aboutir à deux avenants qui permettent aujourd'hui, à la fois, grâce à l'action de la Mairie et à celle du C.O.S., que je veux bien souligner, d'aboutir à ce dossier.

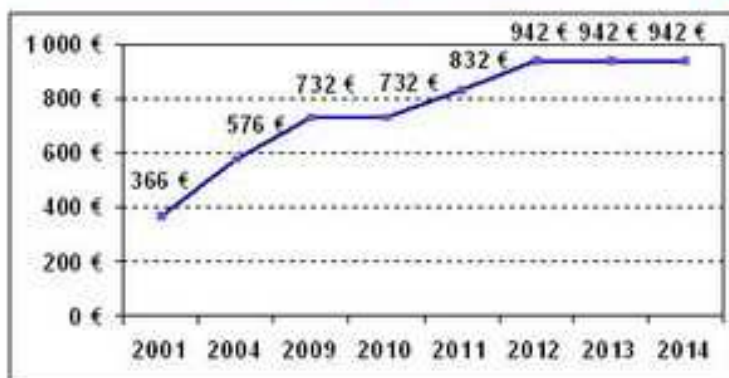
Amélioration de la situation individuelle des agents de catégorie C

2012 : de nouvelles avancées
pour les 1700 agents de catégorie C

→ Prime de service portée à 942 € bruts, soit une augmentation de 110 € bruts

→ Amélioration des déroulements de carrières

Prime de service annuelle pour un agent de catégorie C



Promotions :
2008 : 25%
2011 : 40%



Mme SAUVEGRAIN – Lors des deux derniers conseils municipaux, on a délibéré l'augmentation de la prime de service pour les agents de catégorie C pour l'année 2012. Sur les 2 700 agents de la Ville d'Orléans, 1 700 sont concernés.

Vous voyez la progression importante depuis 2001.

Même chose sur les promotions, vous voyez une augmentation du ratio, du nombre d'agents qui sont réellement promus chaque année. En 2011, 40 % des agents qui pouvaient être promus, l'ont été.

C'est un effort très important. La moyenne dans les collectivités est de l'ordre de 20 à 25 %.

Amélioration de la situation individuelle des cadres A & B

2012 : revalorisation du régime indemnitaire
pour près de 380 cadres A et B

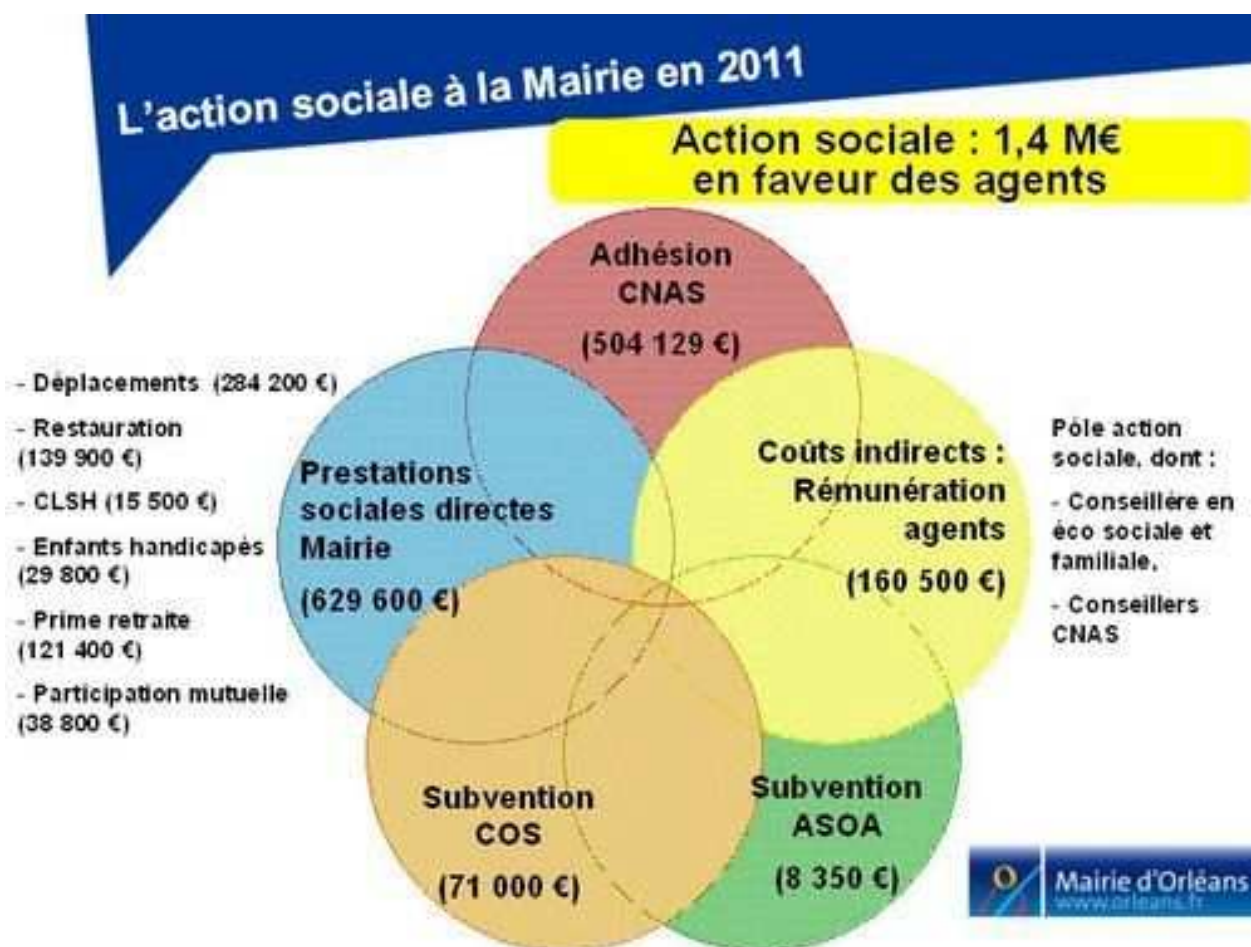
→ **Constats** : une forte évolution des responsabilités de l'ensemble des cadres de la Mairie et une activité très soutenue insuffisamment reconnues pour certaines filières sur le plan salarial

→ **Revalorisation de 100€ bruts mensuels pour les agents (titulaires et auxiliaires) des catégories A et B des filières les moins bien pourvues :**

- Administrative (167 agents)
- Culturelle (123 agents)
- Sociale/médico-sociale (35)
- Filière sportive (35)
- Filière animation (12)



Mme SAUVEGRAIN – *Au dernier Conseil Municipal, nous vous avons proposé la revalorisation du régime indemnitaire des agents cadres de catégories A et B du fait de l'évolution de leurs responsabilités, de la charge de travail et aussi d'une activité de la Mairie que l'on voit tous les jours en se baladant dans la Ville.*



Mme SAUVEGRAIN – *En matière d'action sociale, on a redéfini la manière de faire avec l'adhésion au C.N.A.S. et le travail social avec le C.O.S.*

La Mairie participe aussi à travers différentes prestations sociales importantes, telles la restauration des agents, l'accompagnement d'une conseillère économique et sociale et des conseillers C.N.A.S. pour aider nos agents dans ce qui concerne un peu plus leurs vies personnelles, et notamment à pouvoir mener leurs budgets et les accompagner en dehors de la partie professionnelle.



Mme SAUVEGRAIN – Concernant l'activité du C.N.A.S., en 2011, en moyenne, 200 € ont été versés à chaque agent. Avec un taux de retour de 102 %. Cela veut dire qu'entre la subvention que verse la Ville et ce qui revient aux agents, il y en a plus qui revient aux agents, ce qui est très bien.

Aussi, 70 % des agents ont perçu une prestation ce qui signifie que les agents sont plus intéressés par ce qui est proposé, notamment dans tout ce qui est en direction des familles et des enfants, des participations sur des centres de loisirs, sur le sport, etc.

Une mutuelle pour tous

2013 : Une nouvelle étape

Les collectivités peuvent passer des contrats couvrant les risques santé et/ou prévoyance (décret du 8/11/2011)

- Dès le 1^{er} janvier 2013, tous les agents qui le souhaitent pourront adhérer à une mutuelle aux tarifs négociés d'un contrat de groupe ;
- La Ville fait le choix de souscrire à un **contrat collectif** auprès d'un ou plusieurs organismes après appel public à la concurrence ;
- La Mairie participera financièrement à la cotisation : **11 € par mois** versés aux agents adhérant au contrat de complémentaire santé.
- **Caractéristiques :**
 - Adhésion facultative
 - Solidarité intergénérationnelle entre les bénéficiaires, agents et retraités
 - Convention conclue pour une durée de 6 ans
 - Tarifs négociés.



Mme SAUVEGRAIN – *Aujourd'hui, la nouvelle étape est la mutuelle.*

Un décret de fin 2011 permet de passer des contrats de mutuelle pour les collectivités. On en avait déjà décidé, avant ce décret, avec les syndicats, mais maintenant on est complètement dans les textes.

A compter du 1^{er} janvier 2013, tous les agents qui le souhaitent, puisque c'est facultatif, pourront bénéficier de la mutuelle que nous avons négociée. On a négocié à la fois les tarifs et aussi le niveau de prestations. La Mairie participera à hauteur de 11 € par mois et par agent.

L'important dans cela c'est la solidarité intergénérationnelle. Le tarif est le même pour tous les agents, quel que soit leur âge. Que vous arriviez à 25 ans à la Ville d'Orléans ou que vous y soyez depuis des années et qu'à 56 ans vous vouliez adhérer, ce sera le même tarif pour tout le monde.

La durée de 6 ans est obligatoire.

Une mutuelle pour tous



La Mairie a exigé des garanties

- La mise en place de **deux niveaux de protection** au tarif avantageux ;
- Une **couverture optimale**, en particulier sur les postes dentaire et optique ; 
- Un **tarif unique pour tous** les agents (pas de condition d'âge, pas de questionnaire médical) ;
- Un **tarif unique pour les retraités** de la collectivité ;
- Un **gel des tarifs pendant les 2 premières années** du contrat, puis une évolution annuelle plafonnée ;
- Un **tarif des familles** ne pouvant excéder celui des familles de 3 enfants ;
- La mise en place d'un **compte de participation aux bénéfices**.



Mme SAUVEGRAIN – Les niveaux de couverture seront élevés. Nous avons défini un cahier des charges avec les organisations syndicales et nous n'avons eu aucune réserve là-dessus. L'organisme de mutuelle s'engage à tout couvrir en matière d'optique ou dentaire. Mais pour les agents en début de carrière, le choix pourrait être difficile à faire, notamment pour leur famille.

Un tarif unique pour les retraités de la Mairie, puisqu'ils pourront aussi adhérer à cette mutuelle.

Nous avons aussi négocié pour avoir un gel des tarifs pendant deux ans, ensuite il y aura un taux plafond maximal d'augmentation.

Il y aura aussi un compte de participation. Au cas où le contrat d'Orléans serait bénéficiaire, nous avons fermement négocié pour que cet argent, d'une manière ou d'une autre, revienne aux agents, notamment sur des actions de préventions.

Une mutuelle pour tous

Le groupement COLLECTeam / HUMANIS APRIONIS retenu

→ Tarification :

- Une offre économiquement avantageuse ;
- Une possibilité d'adhésion au contrat à tout moment, sans majoration tarifaire ;
- La mise en place d'un compte de participation aux bénéfices alimenté par 85% du résultat du contrat.

→ Système de remboursement :

- Remboursement via l'outil ISANTE, l'un des plus répandus en France ;
- Des délais de remboursements courts ;
- Le tiers payant en optique ;
- La mise en place d'un rachat de franchise en matière de prévoyance.



→ Relations avec les assurés et la collectivité :

- Une implantation locale, une agence Humanis en centre ville ;
- La désignation d'un binôme de gestionnaires dédiés, joignables directement ;
- Un service de conseils sur devis optique et dentaire ;



Mme SAUVEGRAIN – *Nous vous proposons de retenir le groupement COLLECTeam / HUMANIS APRIONIS.*

Nous avons fait une procédure classique d'audition. Sur les deux lots de 18 offres, c'est celui qui est ressorti, à la fois sur la tarification, sur les remboursements et aussi sur la relation avec les assurés. Quand on se retrouve dans une situation de maladie, il faut aussi avoir un contact humain important.

Une mutuelle pour tous

Les tarifs



- SANTE : TARIF ACTIFS

| Structure de cotisation | Tarif mensuel régime 1 | Tarif mensuel régime 2 |
|-------------------------|------------------------|------------------------|
| 1 bénéficiaire | 36,68 € | 53,35 € |
| 2 bénéficiaires | 59,71 € | 83,96 € |
| 3 bénéficiaires et + | 103,66 € | 147,61 € |

- SANTE : TARIF INACTIFS

| Structure de cotisation | Tarif mensuel régime 1 | Tarif mensuel régime 2 |
|-------------------------|------------------------|------------------------|
| Adulte | 52,74 € | 83,35 € |
| Enfant | 21,82 € | 29,70 € |

- PREVOYANCE : TAUX DE COTISATION (en % du traitement brut)

| Régime 1 | Régime 2 |
|----------|----------|
| 0,80% | 0,98% |



Mme SAUVEGRAIN – Nous avons mis les tarifs pour vous donner les ordres de grandeur.

Nous avons deux niveaux de mutuelles. Pour un agent de la Ville d'Orléans qui voudrait adhérer que pour lui même, sur le premier régime, le tarif est de 36 € et quelques par mois, desquels il faut déduire les 11 € de la participation de la Mairie.

On s'est engagé sur 15 à 25 % de participation et nous sommes dans ce schéma là.

Sur la prévoyance, nous avons aussi négocié des régimes très intéressants pour les agents, qui leur permettent de ne pas avoir de diminution de salaire au bout de trois mois de maladie.

Une mutuelle pour tous

Une communication sur mesure

Juin - juillet

Juillet à octobre

Tout le 2ème semestre

Organisation de réunions d'information collective auprès de l'ensemble des agents

Organisation de permanences terrains sur les différents lieux d'embauche

Possibilité d'accompagnements individuels assurés par 2 conseillers recrutés pour le déploiement de la prestation

Mairie d'Orléans
www.orleans.fr

Mme SAUVEGRAIN – *Pour que tout cela fonctionne, il faut le communiquer aux agents.*

On va travailler de deux manières, à la fois une information générale, et puis nous avons recruté deux conseillers en mutuelle qui pourront, via des rendez-vous individuels, puisque cela concerne aussi la famille, répondre à toutes sortes de questions.

C'est un effort très important de la Mairie tout en maîtrisant le budget des dépenses de personnel, puisque cela fait partie du budget voté cette année et les années futures, quand on aura à les voter.

Ce projet vise à améliorer la situation individuelle des agents en leur permettant d'avoir une protection sociale de meilleure qualité.

M. le Maire – *Merci pour cette présentation très claire. Y-a-t-il des interventions ?*

Je donne la parole à M. RICOUD.

M. RICOUD – *La mutuelle qui est majoritaire parmi les collectivités est Mutame. Pourquoi elle n'a pas été choisie ? Aussi, je pense que les syndicats ont été sollicités, alors quel était le vote des organisations ?*

Mme PILET-DUCHATEAU – Cette mutuelle pour le personnel de la Ville est un avancement considérable.

D'autre part, les personnes qui partiront en retraite auront le droit à cette mutuelle et sans palier de vieillissement, ce qui est très important.

Il faut aussi dire que la revalorisation du taux est très peu importante, et les personnes qui vont partir à la retraite pourront continuer à cotiser à cette mutuelle en toute tranquillité.

Mme LECLERC – Je voulais dire bravo. Aujourd'hui, étant entre autres élue en charge de la santé publique, il est vrai que de nombreux concitoyens ont des difficultés pour adhérer à une mutuelle en raison de leurs salaires et leurs ressources.

Là, c'est un effort substantiel que fait la municipalité de permettre à nos agents d'avoir une mutuelle à un coût compétitif avec des prestations de qualité et que ce personnel soit auxiliaire ou titulaire.

Mme KOUNOWSKI – Je voudrais simplement poser une question au niveau de la couverture maladie. Actuellement, pas mal de mutuelles sont en train de diminuer la couverture maladie, notamment le remboursement des médicaments, de certains actes médicaux, etc.

Est-ce que là, on garde toujours la même protection, est-ce qu'elle diminue ou est-ce qu'elle est même plus favorable ?

Cela pose de réels problèmes à des personnes pour l'accès à la santé et pour les soins dans le quotidien.

Mme SAUVEGRAIN – Je vais commencer par la dernière question sur la couverture maladie.

Aujourd'hui, on a fait un questionnaire auprès des agents, sur les 2 700, 1 200 avaient une mutuelle, ou la Mutame ou des mutuelles privées.

Le niveau de prestations et de couverture est bien supérieur et en plus il est garanti sur la durée du contrat, avec un gel des tarifs la première année, et ensuite un plafond d'augmentation. Mais l'organisme de mutuelle ne peut pas revenir sur le niveau de prestation.

Sur les autres questions, à partir du premier jour d'engagement à la Ville, un agent peut bénéficier de cette mutuelle.

Il y a un tarif unique pour les actifs, un tarif unique pour les retraités. Dans les deux cas l'un des éléments importants est qu'il n'y a pas de questionnaire médical. Ce qui, souvent ou parfois, peut poser souci dans les mutuelles.

Pour répondre à M. RICOUD, en effet, la Mutame a fait le choix dans son conseil d'administration de ne pas répondre au marché de la Ville. Elle m'a écrit pour me dire qu'elle ne répondrait pas puisque les demandes de la Ville ne lui paraissaient pas rentrer dans ses objectifs.

J'ai regretté cela, mais c'est leur choix. Et de toute façon, ils ne risquaient pas d'être choisis puisqu'ils n'ont pas répondu.

Sur le vote, le comité technique de la Ville est composé de vingt membres, il y a eu dix-huit voix pour et deux abstentions.

M. le Maire – *Ces points étant précisés, je remercie là aussi la Direction des Relations Humaines et Mme SAUVEGRAIN pour ce dossier, un des engagements qui figuraient à la convention que nous avons passée avec l'ensemble des organisations syndicales. On procède par étapes. Peut-être certains d'entre vous ne le perçoivent pas exactement, mais, encore une fois, c'est un point tout à fait essentiel et un engagement respecté.*

Je salue également l'ensemble des organisations avec lesquelles nous avons un travail extrêmement positif dans le respect des positions des uns et des autres qui nous permet, depuis plusieurs années maintenant, d'avancer bien surtout dans une période de crise.

Evidemment, nous avons eu des incidences financières et la participation de la Ville à hauteur de 11 € par agent et par mois est une première. Mme PILET-DUCHATEAU l'a aussi rappelé. C'est une avancée très importante.

On est les seuls en Région Centre à le faire. Et d'ailleurs, si l'on généralisait, il ne doit pas y avoir beaucoup qui s'engagent, et surtout dans la situation actuelle, sur ces thématiques là.

Je m'en félicite et c'est une excellente chose pour les agents de la Ville.

Je vais vous consulter.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'avenant du 13 janvier 2011 au protocole d'accord intersyndical pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents prévoit la participation de la Mairie à l'aide sociale mutualiste.

Suite à la parution du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, le Comité Technique consulté à cet effet le 16 décembre 2011 a retenu la mise en place d'une convention de participation conclue entre l'opérateur et la collectivité.

Cette convention, d'une durée de 6 ans, concerne la couverture des risques santé (lot n°1) et la prévoyance (lot n°2).

Elle donne la possibilité à la collectivité d'apporter, dès sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2013, une aide financière aux agents adhérents au contrat de complémentaire santé.

La prise en charge de la cotisation par la Mairie est prévue à hauteur de 11 € nets par mois par agent (153 € bruts par an).

Dans ce cadre d'interventions, le choix de l'opérateur s'opère après mise en concurrence, sous la forme décrite par le décret précité.

Pour chacun des lots santé (lot n° 1) et prévoyance (lot n° 2), un ensemble de critères a été retenu, en complément de ceux prévus par le décret, et en accord avec les principes énoncés par celui-ci :

- a. Un critère tarification, comptant pour 50 % de la note finale, prenant en compte, pour chacun des régimes, une hypothèse A dans laquelle l'ensemble des agents adhèrent, et une hypothèse B correspondant à une prévision d'adhésion.
- b. Un critère technique, évalué au regard d'un mémoire technique, pondéré à 50 %, se décomposant comme suit :
 - compréhension du projet de la collectivité (30 points) ;
 - qualité de l'accompagnement proposé (20 points) ;
 - qualité de la gestion proposée (25 points) ;
 - pilotage des régimes (25 points).

Après analyse technique et financière de l'ensemble des offres reçues, c'est l'offre proposée par le courtier COLLECTeam qui a reçue la meilleure appréciation.

Ce candidat, composé pour les deux lots du groupement du courtier COLLECTeam (gestionnaire national spécialisé auprès du secteur public et parapublic implanté dans l'agglomération) et de l'assureur HUMANIS/APRIONIS (groupe paritaire à but non lucratif régi par le livre IV du Code de la Sécurité Sociale, institution de prévoyance de premier plan), présente de nombreuses références de collectivités territoriales.

L'offre du candidat présente les atouts suivants :

- En matière de tarification :
 - Une offre économiquement avantageuse (le candidat obtient la deuxième place sur le critère prix) ;
 - Une possibilité d'adhésion au contrat à tout moment, sans mise en place de la majoration tarifaire prévue par le décret pour des adhésions au-delà de 6 mois à l'issue de la mise en place des contrats ;
 - La mise en place d'un compte de participation aux bénéfices alimenté par 85 % du résultat du contrat.
- En matière de système de remboursement :
 - L'outil utilisé en matière de remboursement de santé est le système ISANTE, l'un des plus répandus en France ;
 - Des délais de remboursements très opérationnels ;
 - Le tiers payant en optique ;
 - La mise en place d'un rachat de franchise en matière de prévoyance.
- En matière de relations avec les assurés et la collectivité :
 - Une implantation locale (équipes composées de 130 personnes pour la prévoyance et 210 pour les frais de santé), une agence Humanis en centre ville ;
 - La désignation d'un binôme de gestionnaires dédiés, joignables par ligne directe ou par messagerie électronique ;
 - Un service de conseils sur devis optique et dentaire ;
 - Un extranet assuré pour consulter les remboursements, demandes de prise en charge hospitalière, demandes de devis, etc...
 - Un service d'action sociale étoffé : assistance jeunes enfants, garde d'enfant de moins de 15 ans, école à domicile, soutien psychologique, aides à domicile, garde d'animaux familiers, actions de prévention de la santé au travail, etc...

Dans ces conditions, et après avis du Comité Technique, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de participation à passer, pour le lot n°1 frais de santé, avec le groupement COLLECTeam Ingénierie Sociale / APRIONIS PREVOYANCE, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

2) approuver la convention de participation à passer, pour le lot n°2 prévoyance, avec le groupement COLLECTeam Ingénierie Sociale / APRIONIS PREVOYANCE pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 7 – Direction de l'Espace Public. Poste de responsable technique de quartier Est. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Un poste de responsable technique de quartier est vacant au sein de la Direction de l'Espace Public. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- Assurer la cohérence des interventions techniques à l'échelle du quartier,
- Analyser les demandes des usagers du quartier et les demandes d'accessibilité au domaine public,
- Manager les équipes,
- Gérer les demandes à réaliser en régie,
- Garantir le suivi administratif et financier.

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Loiret le 6 février 2012 n°2012-02-9033.

L'appel à candidatures externes n'a pas permis de recruter dans les conditions statutaires. La nécessité de pourvoir ce poste justifie le recours à un agent contractuel dans le cadre de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi 2012-347 du 12 mars 2012, portant statut de la fonction publique territoriale et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires.

La rémunération est fixée par référence à la grille des ingénieurs territoriaux et du régime indemnitaire afférent à ce grade, en y incluant la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 3 ans, assorti d'une période d'essai de 3 mois.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de responsable technique de quartier par voie contractuelle, pour une période d'un an renouvelable dans la limite de trois ans ;

2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer tout contrat ou avenant à cet effet au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 64131, code gestionnaire HVIP ».

ADOPTE PAR 41 VOIX CONTRE 2.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

VIE EDUCATIVE, SPORTIVE, CULTURELLE ET SOCIALE

N° 8 – **Ecole maternelle Claude Lewy. Extension de l'école. Approbation de marchés à procédure adaptée.**

M. le Maire – *Nous venons à la vie éducative, l'école maternelle Claude Lewy. Nous sommes dans les travaux. Mme SAUVEGRAIN c'est à vous.*

Mme SAUVEGRAIN – *Comme nous nous y étions engagés, une école de plus va être refaite. Cette fois-ci, il s'agit de l'école maternelle Claude Lewy. Vous sont proposés les marchés qui vont permettre, dès cette année, de commencer les travaux.*

M. le Maire – *On avait présenté le projet il y a quelques temps.*

M. CHAPUIS – *Un petit mot pour bien préciser que nous voterons pour cette délibération parce que nous sommes pour la rénovation des écoles.*

M. le Maire – *Donc, je vous consulte.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'école Claude Lewy accueille 153 élèves répartis en sept classes dont une toute petite section située dans une annexe.

Depuis 2009, l'école fonctionne sur trois sites, deux classes ayant été hébergées dans les locaux de l'école élémentaire Gutenberg.

Le programme d'extension retenu permettra de construire trois salles de classe, un local pour les A.T.S.E.M., un bloc sanitaires et un local technique. Ces travaux permettront de

réintégrer les salles délocalisées et de regrouper la toute petite section dans le même espace, de sorte que l'école fonctionne sur un site unique.

Pour cette opération, les préoccupations environnementales ont été prises en compte avec une orientation favorable aux apports solaires, un éclairage naturel correctement réparti, favorisant les économies de chauffage, une isolation très performante, une qualité acoustique des classes soignée et une ventilation double flux.

Après mise au point du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée le 18 avril 2012 en application de l'article 26-II-5 du Code des Marchés publics pour l'ensemble des lots.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 15 mai 2012, a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation :

1. Prix des prestations (pondération 40 %)
2. Valeur technique (pondération 40 %) appréciée de la manière suivante :
 - Qualité des matériaux proposés (sous-pondération 20 %)
 - Moyens humains et matériels affectés à l'opération (sous-pondération 20 %)
3. Références du candidat pour des prestations de même nature (pondération 20 %)

Les lots 1, 2, 3, 7, 8 et 13 sont infructueux et une nouvelle consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée va être lancée.

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les marchés suivants :

- Lot n° 4 : couverture, avec la société Braun Couverture, 45400 Semoy, pour un montant de 15 360,57 € T.T.C.,

- Lot n° 5 : étanchéité, avec la société Braun Etanchéité, 45400 Semoy, pour un montant de 33 488 € T.T.C.,

- Lot n° 6 : menuiseries extérieures, avec la société Miroiterie Perrault, 28111 Luce Cedex, pour un montant de 54 435,88 € T.T.C.,

- Lot n° 9 : faux plafond, avec la société Gauthier, 45073 Orléans Cedex 2, pour un montant de 4 784 € T.T.C.,

- Lot n° 10 : carrelage – faïences, avec la société S.R.S., 41008 Blois Cedex, pour un montant de 25 951,49 € T.T.C.,

- Lot n° 11 : peinture – revêtements de sols souples, avec la société Neyrat, 45700 Villemandeur, pour un montant de 48 174,88 € T.T.C.,

- Lot n° 12 : courants forts – courants faibles, avec la société Eiffage Energie, 45028 Orléans Cedex, pour un montant de 53 820 € T.T.C. ;

2) déclarer infructueux les lots n°1, 2, 3, 7, 8 et 13 ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 2313, opérations 06A478, service gestionnaire TPAT ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 9 – **Groupe scolaire Pierre Ségelle. Ecole élémentaire Henri Poincaré. Rénovation des sols. Approbation de marchés à procédure adaptée.**

Mme SAUVEGRAIN – *Cette fois-ci, il s'agit de revêtement de sols pour ces deux écoles puisqu'en groupant les écoles cela nous permet d'avoir des prix plus attractifs.*

M. RICOUD – *J'espère que prochainement, nous aurons des délibérations par rapport à l'école Diderot. J'avais déjà attiré votre attention sur des travaux nécessaires à réaliser dans cette école et j'espère qu'avant la fin de l'année, on aura de bonnes nouvelles.*

Mais je vote bien évidemment pour cette délibération.

M. CHAPUIS – *Comme à la précédente, le groupe Socialiste, Verts et Apparentés est pour la rénovation et votera pour cette délibération.*

M. le Maire – *J'aurais difficilement compris l'inverse !*

Je donne la parole à Mme PARAYRE.

Mme PARAYRE – *Merci M. le maire.*

Moi aussi je me réjouis doublement de cette délibération parce que les travaux étaient attendus depuis longtemps par les parents d'élèves et j'ai été sollicitée en tant qu'élue de la Ville au conseil d'école.

Un grand merci à Bénédicte MARECHAL parce que les travaux auraient dû être programmés l'an dernier et pour d'autres questions de priorités, ils ont été un peu échelonnés dans le temps.

Mais je ressens une très vive satisfaction. Merci.

M. le Maire – *Merci Mme PARAYRE.*

Chacun s'est exprimé, donc je vous consulte.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les revêtements de sols de l'école élémentaire Henri Poincaré et du groupe scolaire Pierre Ségelle doivent être remplacés compte tenu de leur usure.

Pour le groupe scolaire Pierre Ségelle, ces travaux nécessitent au préalable une opération de désamiantage, la présence d'amiante non volatile non toxique ayant été décelée.

Une procédure adaptée a été lancée le 6 avril 2012 en application de l'article 26-II-5 du Code des Marchés publics.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 15 mai 2012, a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation :

- 1 - prix des prestations (pondération : 50 %)
- 2 - qualité du mémoire technique envisagé pour la réalisation des prestations (pondération 50 %)

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les marchés relatifs aux travaux de rénovation des sols du groupe scolaire Pierre Ségelle et de l'école élémentaire Henri Poincaré, à passer avec :

- Lot n° 1 : Groupe scolaire Pierre Ségelle : désamiantage, avec la société CESAM, 188 route de Sandillon, 45650 Saint-Jean-Le-Blanc pour un montant de 101 701,86 € T.T.C., réparti comme suit :

- tranche ferme : 21 420,36 €,
- tranche conditionnelle 1 : 23 842,26 €,
- tranche conditionnelle 2 : 20 379,84 €,
- tranche conditionnelle 3 : 16 522,74 €,
- tranche conditionnelle 4 : 19 536,66 € ;

- Lot n° 2 : Groupe scolaire Pierre Ségelle : revêtements de sols, peinture plinthes et boiseries, avec la société SOLTECHNIC, 2 rue de l'Industrie, 45100 Orléans, pour un montant de 117 500,01 € T.T.C., réparti comme suit :

- tranche ferme : 24 915,00 €,
- tranche conditionnelle 1 : 29 789,32 €,
- tranche conditionnelle 2 : 21 595,06 €,
- tranche conditionnelle 3 : 18 201,45 €,
- tranche conditionnelle 4 : 22 999,18 € ;

- Lot n°3 : Elémentaire Henri Poincaré : revêtements de sols, peinture plinthes, avec la société SOLTECHNIC, 2 rue de l'Industrie, 45100 Orléans, pour un montant de 77 000 € T.T.C., réparti comme suit :

- tranche ferme : 25 189,33 €,
- tranche conditionnelle 1 : 24 520,75 €,
- tranche conditionnelle 2 : 27 289,92 € ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 2135 et 2313, opérations 06Z062, service gestionnaire TPAT ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 10 – **C.A.F. Convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service - Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Approbation d'une nouvelle convention pour le volet « accueil périscolaire » et d'un avenant pour le volet « accueil de loisirs ».**

Mme RICARD, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« La Caisse d'Allocation Familiale du Loiret (C.A.F.) poursuit une politique d'action sociale familiale orientée notamment vers la prise en compte des besoins des usagers en terme d'accueil de loisirs des jeunes. Dans ce cadre, fin 2010, la Mairie a reconduit les conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service avec la C.A.F. pour la période 2011-2013 concernant les accueils périscolaires et de loisirs.

A travers ces conventions, la C.A.F. contribue de ce fait au développement et au fonctionnement des équipements de loisirs sans hébergement de la Ville déclarés aux Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports. Ainsi, les Accueils de Loisirs et les Accueils Périscolaires bénéficient de financements de la C.A.F. au titre de la prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement », calculée sur la base des fréquentations déclarées soit en journées par enfant soit en heures par enfant.

1) Approbation d'une nouvelle convention « Accueil périscolaire »

La prestation de service versée au titre des accueils périscolaires nécessitait la constitution de 4 dossiers correspondant aux 4 secteurs géographiques périscolaires : Nord-Est, Source, Nord-Ouest, Centre / Saint-Marceau. Face à la lourdeur du dispositif, certaines données identiques devant être déclarées 4 fois et donnant lieu à 4 conventions différentes, la Mairie avait sollicité la C.A.F. pour regrouper les 4 dossiers de prestation de service en un seul afin d'en faciliter la gestion administrative. Cette proposition a été acceptée par la C.A.F.

Afin d'intégrer cette nouvelle donnée de gestion, une seule et unique convention d'objectifs et de financement est désormais établie sous le n°200500099. Celle-ci remplace les 4 précédentes.

Suite à de nouvelles dispositions réglementaires concernant la prestation de service « accueils de loisirs sans hébergement », la C.A.F. a modifié le mode de calcul de cette prestation. Celui-ci tient compte désormais du mode de facturation de la collectivité, laquelle doit déclarer chaque année à l'organisme le mode de facturation qu'elle applique.

Ces nouvelles dispositions n'auront aucune incidence sur les recettes perçues par la Ville.

Elles ont été intégrées dans la nouvelle convention et concernent les articles suivants :

- l'article 1 : ajout de l'annexe 2 précisant les modalités de tarification aux familles et de gestion des présences des enfants.

- l'article 5-2 : mode de calcul de la prestation de service.

2) Approbation d'un avenant « Accueil de loisirs »

Les nouvelles dispositions réglementaires citées précédemment dans le paragraphe 1-2 ci-dessus, concernent également la convention « accueil de loisirs ».

Celles-ci étant les seules modifications à apporter, un avenant n°2012-1 est proposé.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention n° 20050099 relative au x « accueils périscolaires » à passer avec la C.A.F. pour l'année 2012 ;

2) approuver l'avenant 2012-1 de la convention « a ccueil de loisirs » à passer avec la C.A.F. pour 2012 ;

3) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer a u nom de la Ville cette convention et cet avenant ;

4) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, service gestionnaire FEDU, fonction 421, article 7478, opération 0000946 et fonction 255, article 7478, opération 0000946 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 11 – Préparation des Jeux Olympiques de Londres. Stage de l'équipe de France de Basket et match « Equipe de France / Grande-Bretagne » au Zénith d'Orléans. Approbation d'une convention à passer avec le Comité du Loiret de Basket. Attribution d'une subvention.

Mme GRIVOT – M. le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, du 27 juillet au 12 août, se dérouleront les Jeux Olympiques à Londres.

Dans le cadre de la préparation de ces Jeux Olympiques, la Fédération Française de basket-ball a sollicité la Ville d'Orléans pour être une ville étape, pour organiser d'une part, un match France-Angleterre et d'autre part, un stage ici à Orléans.

Avant de vous présenter la délibération, je vais vous donner quelques éléments.

Nous serons la quatrième ville étape de cette tournée pré-olympique. L'organisation de cet événement a été confiée au Comité Départemental du Loiret de basket-ball et également à Orléans Loiret Basket.

Nos champions arriveront le 4 juillet, en fin de journée et s'entraîneront au complexe sportif de la Source, le matin et l'après midi, du 5 au 8 juillet. Ils repartiront le lundi matin.

Le jeudi 5 juillet, la Ville est heureuse d'inviter 650 enfants et jeunes des quartiers, notamment du quartier de la Source, puisque le stage se déroulera au complexe sportif de la Source. Pour ce faire, nous travaillons avec les associations qui s'occupent de la jeunesse, donc avec Soufiane SANKHON.

Nous accueillerons également les jeunes des clubs de basket d'Orléans et afin de remercier les nombreux clubs sportifs qui ont défilé aux fêtes de Jeanne d'Arc, on leur donne aussi la possibilité de venir à un entraînement durant une heure ou une heure et demie.

650 jeunes pourront participer et voir cette équipe de France avec Tony PARKER en tête, au complexe sportif de la Source et voir ce qu'est un entraînement de haut niveau et une préparation olympique.

Le samedi 7 juillet à 18 heures, le grand match attendu se déroulera au Zénith où les places sont déjà toutes réservées.

Dans le cadre de cette préparation, je vous propose d'approuver la convention qui sera passée avec le Comité Départemental de Basket et d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville.

Le montant de la subvention de la Ville est de 50 000 € pour un budget de près de 230 000 €.

M. le Maire – *Mme GRIVOT, est-ce que vous pouvez nous garantir que l'équipe de France sera championne olympique ?*

Mme GRIVOT – *On l'espère de tout cœur !*

M. le Maire – *S'il n'y a pas de remarque, je vous consulte.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de Londres 2012, la Fédération Française de basket-ball a confié au Comité Départemental du Loiret de basket-ball l'organisation du match amical de l'équipe de France de basket contre la Grande-Bretagne, le samedi 7 juillet 2012, au Zénith d'Orléans.

En amont de cette rencontre, un stage de préparation de l'équipe de France de basket sera organisé du 4 au 8 juillet à Orléans.

Afin d'assurer la réussite de cet événement, le Comité a passé une convention avec la Société d'Economie Mixte Sportive Locale (S.E.M.S.L.) Orléans Loiret Basket, fixant les engagements réciproques des deux entités.

Par ailleurs, la Fédération via le Comité, a sollicité le soutien, notamment financier, de la Mairie, pour l'organisation de cette rencontre ainsi que la mise à disposition du Complexe sportif de la Source pour le stage de préparation décrit ci-avant.

La Ville a la volonté d'accueillir des manifestations sportives de haut niveau afin de répondre à la demande du public orléanais et de promouvoir le sport auprès du plus grand nombre. Il est proposé d'accompagner le Comité de Basket 45, et par conséquent la Fédération, dans l'organisation de cet événement et de recevoir le stage de préparation de l'équipe de France de basket.

Par conséquent, il convient de formaliser dans le cadre d'une convention les engagements réciproques du Comité et de la Ville :

Engagements du Comité Départemental du Loiret de basket-ball

Le Comité s'engage, en tant que co-organisateur avec le soutien de la S.E.M.S.L. Orléans Loiret Basket, conformément aux termes de la convention qui les lie, à assurer et respecter les engagements et responsabilités définies dans les conventions.

En contrepartie du soutien apporté par la Ville, le Comité Départemental s'engage à fournir un certain nombre de places pour le match et notamment 600 places destinées aux

enfants des quartiers pour assister à un entraînement.

Engagements de la Ville

Le budget de la manifestation est arrêté à 230 000 € par le Comité Départemental de Basket-ball.

La Mairie propose d'accorder une subvention de 50 000 € au Comité Départemental du Loiret de Basket-ball pour l'organisation du match France / Grande-Bretagne au Zénith d'Orléans, le 7 juillet 2012 et du stage de l'équipe de France, du 4 au 8 juillet.

Il est également proposé de mettre à la disposition du Comité, à titre gratuit, le complexe sportif de la Source (valorisé à 894 €), dans le cadre du stage de préparation de l'équipe de France de basket, du 4 au 8 juillet.

De même, la Mairie s'engage à offrir au Comité une journée de gratuité « Ville » pour la location de la salle du Zénith, le samedi 7 juillet 2012 (valorisée à 4 664 € T.T.C.).

La Mairie propose enfin de mettre à la disposition de l'organisateur, à titre gratuit, les équipements suivants lui appartenant :

- un parquet mobile aux normes de compétition de haut-niveau de basket-ball (valorisé à 500 €),
- une tribune amovible de 1 423 places (valorisée à 1 500 €).

Sous la responsabilité du Comité, ces éléments devront impérativement être installés et montés en respectant toutes les normes de sécurité et la réglementation en vigueur.

La Mairie s'engage à mettre ses propres moyens de communication pour la promotion locale de l'événement, selon un plan de communication défini et annexé à la convention. Ce match sera notamment retransmis sur une des chaînes du groupe Canal +.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer dans le cadre de la préparation des jeux olympiques de 2012 avec le Comité Départemental du Loiret de basket-ball qui fixe les engagements de chacune des parties pour l'organisation du match amical de Basket « Equipe de France / Grande-Bretagne » au Zénith d'Orléans, le 7 juillet 2012 et du stage de l'équipe de France du 4 au 8 juillet 2012 ;

2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'adite convention au nom de la Ville ;

3) décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € au Comité Départemental du Loiret de basket-ball ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, service gestionnaire CSPO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – **Rugby Club Orléanais. Attribution d'une subvention exceptionnelle.**

Mme GRIVOT – Avant de vous présenter cette délibération, je voudrais vous signaler comme il n'y aura pas de délibération spécifique là-dessus, que nous accueillerons également l'équipe de France féminine de football pour un match France-Roumanie le mercredi 4 juillet, à 20 h 45 au stade omnisports de la Source. Il y aura également des places pour les jeunes du quartier de la Source.

Orléans sera vraiment olympique en cette première semaine de juillet.

Dans une prochaine délibération, je reviendrai vers vous pour vous présenter les athlètes orléanais qui seront aux Jeux Olympiques. D'ores et déjà nous en avons deux, un athlète paralympique, M. ARSEC en natation et Hugo LEGRAND au judo.

Je reviens à la délibération du Rugby Club Orléanais (R.C.O.).

Le R.C.O. a traversé une année sportive 2011-2012 très difficile sur le plan sportif puisque la saison a été jalonnée de défaites. Par ailleurs, la situation financière du club est délicate, voire inquiétante. Nous avons souhaité retravailler avec l'ensemble du comité directeur l'évolution de ce club.

Pour mémoire, je voudrais rappeler que le président Marc DUMAS a fait un accident vasculaire cérébral (A.V.C.), au mois de décembre et depuis, il se retrouve au lit et n'a pas repris ni son activité professionnelle ni une vie sociale ni une vie associative au club.

Le Comité Directeur avait désigné deux vice-présidents pour prendre les rênes du club, ce qu'ils ont fait au cours de cette année sportive. Je voudrais les remercier parce que cela n'a pas été évident.

Par ailleurs, un autre membre du Comité Directeur du club a eu un cancer et s'est retrouvé également très malade et en dehors du club.

Je voudrais vous préciser que le club a 450 licenciés dont 250 jeunes de moins de 18 ans.

La situation financière étant donc délicate, le Conseil Général, le Conseil Régional et la Ville se sont réunis pour voir comment pouvoir accompagner ce club et poursuivre les valeurs que véhicule le rugby avec les jeunes.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 100 000 € qui sera une avance sur la subvention de l'année prochaine et en contrepartie, nous pourrons suivre régulièrement, avec le Conseil Général et le Conseil Régional, l'état des finances.

C'est un engagement que le club a pris de façon qu'il n'y ait pas de dérive.

Depuis dix ans, depuis que je suis élue pour le sport, il y a eu des soucis dans ce club avec les différents présidents et les différentes équipes qui se sont succédé. Et très souvent, les budgets prévisionnels font état de prévision de recettes qui à notre époque, dans notre société aujourd'hui, ne s'avèrent pas réalistes.

Donc, lorsque nous allons faire nos comités de pilotage, avec M. Philippe PEZET, Conseiller Municipal délégué haut niveau, nous allons nous attacher à ce que ces budgets prévisionnels ne soient pas trop élevés et correspondent beaucoup plus à une réalité, donc un

véritable contrôle financier.

Il vous est proposé l'attribution de cette subvention de 100 000 € au rugby Club Orléanais.

M. le Maire – *Merci Mme GRIVOT. Je donne la parole à M. BEN CHAABANE.*

M. BEN CHAABANE – *Merci M. le Maire. Concernant le club de rugby d'Orléans, lors d'une présentation qui ne date pas de très longtemps, faite par M. MARTIN, la situation du club était déclarée saine. Et je me souviens, pardon de l'anglicisme, d'un smiley qui était en face de la situation du club. Or aujourd'hui, on nous dit que le club est dans une situation difficile, je cite les mots de Mme GRIVOT, « délicate, voire inquiétante ».*

Qu'est ce qui s'est passé depuis quelques mois ? On est passé d'une situation saine à une situation délicate voire inquiétante. On nous demande 100 000 € à une époque où l'argent public est rare.

Tout à l'heure j'ai voté avec tous mes collègues, les programmes de rénovation des écoles, je n'ai pas osé surenchérir derrière l'intervention de Michel RICOUD qui représente la Ville à l'école Diderot, moi à la maternelle Poincaré où il y a aussi des travaux urgents.

Mais je sais deux choses, d'abord l'effort de la Ville qui a multiplié de tête par six son investissement dans les écoles et l'on ne peut pas tout faire. Donc je me suis dit cette année on a fait ces écoles et la maternelle Poincaré viendra plus tard, l'argent étant rare encore une fois. Or, on nous demande 100 000 €.

Puis Mme GRIVOT nous dit nous pourrions suivre les comptes. Cela voudrait dire qu'ils ne l'étaient pas jusque là. Et il y aura un véritable contrôle alors jusque là il n'y avait pas de contrôle ou il n'était pas véritable.

Est-ce qu'il est possible de savoir, et moi je subordonne mon vote, ce qui s'est passé entre il y a deux ou trois mois et aujourd'hui ?

Quel est l'engagement des autres partenaires, Conseil Général et Conseil Régional ? J'aimerais bien les voir mettre également la main à la poche.

Et puis, là aussi je puise mes arguments dans les propos de Mme GRIVOT, c'est un club qui va mal depuis une dizaine d'années, faut-il à un moment ou un autre, je dis les mots tels qu'ils sont, débrancher ?

Je préfère mettre 100 000 € à la rénovation supplémentaire d'une école. Je fais un choix, je l'assume et je le dis. Merci.

M. BRARD – *Merci M. le Maire, mes chers collègues, par rapport à la délibération que vient de nous présenter Mme GRIVOT, je m'associe très volontiers à la fois à ce qu'elle a dit sur les remerciements par rapport à l'équipe du R.C.O., sur un certain nombre de points et puis à la proposition qui est faite là pour un certain nombre de raisons qu'elle a en partie évoquées.*

C'est vrai que depuis quelques mois la situation d'un certain nombre de personnes responsables de ce club fait que les circonstances sont un peu particulières et puis, sur le plan sportif, il y a les résultats de cette année mais ce sont les aléas du sport.

J'ai bien entendu, M. le Maire que vous demandiez à Mme GRIVOT qu'elle garantisse la victoire de l'équipe de France de basket aux Jeux Olympiques, je serais très ennuyé si elle pouvait apporter cette garantie.

M. le Maire – *Je le serais aussi, M. BRARD.*

M. BRARD – *Le sport c'est le sport. On est très heureux bien sûr quand les équipes orléanaises gagnent et passent à une division supérieure, mais ce ne sont pas nous qui, ni sommes sur le terrain, ni encadrons. On ne peut que souhaiter et apprécier.*

Sur le plan du R.C.O., je tenais à dire, par rapport à la fois à son histoire et cette réalité de ce club, en dépit de ces circonstances, il faut sans doute saisir cette occasion pour faire ce qu'a proposé Mme GRIVOT, que les collectivités qui participent au financement public de ce club regardent très attentivement les questions financières et budgétaires et puis tracent, avec les responsables de ce club, les perspectives par rapport aux échéances à venir et encadrent à travers un tableau de bord extrêmement précis ce qui peut se passer pour ce club.

Bien sûr ces questions financières sont essentielles et l'on demande à tout le monde de faire des efforts et il n'est pas question de considérer qu'il pourrait y avoir, ici ou là, des entités qui se dispensent de faire ces efforts. Mais, par rapport à tout cela, et Mme GRIVOT, vous l'avez dit en partie, je tiens vraiment à souligner la grande qualité de l'encadrement sur le plan éthique, sur le plan des valeurs, sur le plan de la nature des relations qui existent entre les adultes et les jeunes dans ce club et vraiment la grande fidélité à apporter aux jeunes, une possibilité d'acquiescer de vraies valeurs de citoyenneté, d'effort, de participation, de travail ensemble et puis de reconnaissance de l'autre à travers une pratique sportive qui n'est pas une pratique fière et physique. Le rugby est quelque chose de physique mais n'est pas une pratique de la violence vis à vis de l'autre, mais au contraire, du respect dans un sport de contact extrêmement fort.

Je voulais, au nom de notre groupe, soutenir les propositions qui sont faites dans ce contexte là, par rapport à des questions financières certes qui se posent mais par rapport à un club qui a apporté, apporte toujours et je pense, continuera à apporter à énormément de jeunes de notre Ville.

M. le Maire – *M. GRAND, c'est à vous.*

M. GRAND – *Merci M. le Maire. Je ne vais pas reprendre ce que vient de dire excellemment bien Michel BRARD quant aux valeurs de ce club. Il se trouve que je représente M. François BONNEAU au sein de ce club pour la participation régionale qui sera évidemment importante dans cette période qui est très difficile pour eux.*

Je voudrais juste souligner que Marc DUMAS a fait un travail remarquable et a quasiment redressé les comptes du R.C.O. L'équipe continue à le faire. Au sein de ce groupe, il y a des personnes de très grande valeur. Donc, je soutiens complètement la proposition de la Mairie pour cette subvention qui n'est qu'une avance sur celle de l'année prochaine.

Ce club mérite bien cette aide, au-delà même des difficultés de santé qu'il peut y avoir de certains de ses dirigeants. Je soutiens complètement cette démarche.

M. BLANLUET – *Pour une fois, je vais être d'accord avec l'opposition et je soutiens vraiment leurs propos.*

(exclamations)

M. BEN CHAABANE, franchement, vous me décevez. Mais alors à un point !

On a vu M. BEN CHAABANE en photographie dans la République du Centre pour son U.S.O. Football. N'oubliez pas comment ils ont vécu l'enfer quand ils n'ont pas été soutenus par la Ville. Ne faisons pas la même erreur et soutenons le R.C.O. qui a des jeunes formidables, une école de rugby fantastique et un public qui, dans la victoire ou dans la défaite, est toujours là, présent à faire la fête avec tout le monde et avec les jeunes.

Certains élus font même la bise à M. DUMAS quand ils le voient.

M. le Maire – *M. BLANLUET, je sais que vous êtes un supporter de R.C.O. et je vous y vois souvent. Chacun a aussi la liberté de ses propos.*

Je donne la parole à M. PEZET.

M. PEZET – *Je suis en totale adéquation avec les paroles pleines de sagesse de M. BRARD. Elles vont dans le sens de la logique par rapport à ce club et en aucun cas, la solution serait de débrancher comme cela a été évoqué ce soir. Derrière tout cela, il y a des jeunes, de la formation, de la vie et des valeurs.*

M. MARTIN – *Je voulais apporter un certain nombre de commentaires par rapport à cette situation.*

D'abord pour rappeler la réalité des chiffres qui ont été publiés dans la consolidation financière de la Ville, et m'adresser à M. BEN CHAABANE à ce titre. La dernière situation financière qui a été commentée pour le R.C.O. a eu lieu le 21 octobre 2011. Et dans l'analyse consolidée, je vois un petit bonhomme, non pas qui sourit mais qui est effectivement triste.

Je vous invite à regarder Jean qui rit ou Jean qui pleure. Pour moi, c'était Jean qui pleure. Et donc, vous avez fait une lecture erronée, je ne dis pas volontairement, mais erronée, de la consolidation financière que j'ai présentée.

J'ajoutais à ce titre que, non seulement les résultats étaient déficitaires, mais qu'en plus les capitaux propres étaient négatifs et j'indiquais sur les incidences éventuelles, qu'il fallait placer le R.C.O. sous surveillance. C'est effectivement ce que Mme GRIVOT vous propose ce soir.

Vous ne pouvez pas nous reprocher d'avoir donné des informations financières qui auraient été erronées ou fausses. Là-dessus, je veux absolument corriger les propos que vous avez tenus préalablement.

Je vous invite, à l'avenir, à être plus précis dans la lecture financière des documents.

D'une façon plus générale sur la situation du club, nous avons dit qu'il fallait, dans le même temps le mettre sous surveillance et l'aider parce que c'est un club qui a déjà reçu des aides de la Ville d'Orléans et a fait face aux remboursements. L'an dernier, le club a apporté les remboursements, les avances qu'il avait reçues de la Ville d'Orléans.

Cette année, il a été confronté à une situation particulièrement délicate, notamment d'un organisme de formation qui devait contribuer pour un montant substantiel, et c'est la situation qui m'est présentée, pour un montant de plus de 200 000 €. Il a été confronté au non versement de cette somme.

Tout n'est pas financier, mais lorsqu'il manque 200 000 € dans les comptes d'un budget qui est de l'ordre de 1 000 000 ou 1 200 000 par an, cela crée une dépression terrible.

Il faut comprendre que, conjugué à des difficultés dans la gouvernance du club telles qu'elles ont été rappelées, il est compréhensible, je ne dis pas normal, que le club soit confronté à une difficulté lourde.

Ce n'est nullement parce que les comptes n'ont pas été suivis que la situation est celle-là, au contraire, ils l'ont été de très près.

Je rappelle qu'il n'est pas du rôle de la Municipalité de se substituer aux organes de gouvernance de direction de contrôle des associations que nous subventionnons et de faire le travail à leur place. Ceci a été rappelé à maintes reprises et c'est l'occasion de le redire ce soir.

Néanmoins, je rejoins tout à fait les analyses très générales qui ont été apportées et je pense que la proposition qui est faite ce soir de verser 100 000 € de subvention exceptionnelle est une bonne mesure. Je préciserai qu'elle est à valoir sur la subvention générale de 260 000 € que le club percevait. Parce que le club va réduire ses ambitions et va vivre avec un budget inférieur. Comme l'a dit Mme GRIVOT, les prévisions ne se vérifient pas et le budget va être réduit. Dans le cas de cette réduction, il y aura à la fois 100 000 € versés à titre de subvention exceptionnelle pour boucler des comptes du 30 juin 2012 d'une part, et d'autre part, après une subvention qui dans le cadre du contrat d'objectifs, sera de 260 000 €.

Cette mesure est importante, il faut la voter, en rappelant simplement qu'il existe toujours une difficulté à gérer des clubs sportifs car il peut y avoir des aléas à la fois sportifs et financiers qui font que les situations évoluent de façon rapide et brutale. Je vous remercie.

M. le Maire – MM TORREILLES et GABELLE souhaitent la parole. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? M. TORREILLES c'est à vous.

M. TORREILLES – Merci M. le Maire. Je suis de ceux qui continuent à prendre régulièrement des nouvelles de Marc DUMAS. Je viens de recevoir il y a peu de temps un sms de lui. Et je suis aussi de ceux qui l'embrassent mais simplement pour montrer notre estime réciproque. Ce n'est pas le cas pour tout le monde.

Sur les propos de Tahar, je dois dire qu'il se pose des questions et il a tout à fait le droit de se les poser, ce sont des questions financières du club qui sont importantes. 100 000 € ce n'est pas rien. Vous l'avez dit vous-même, M. MARTIN. Ceci dit, le R.C.O. est un club que la Ville doit supporter, c'est un club que j'aime beaucoup, il n'a pas eu de chance cette année et est passé très près des victoires. Je me souviens de quelques matchs à Orléans où on a perdu à un ou deux points et c'était vraiment du quitte ou double qui aurait pu changer la physionomie complète du classement de cette équipe. Il faut soutenir cette équipe.

Je remercie aussi Marc DUMAS et surtout son vice-président qui a tenu le club pour les derniers matchs compte tenu de la situation de M. DUMAS.

Il est vrai que la question financière est importante mais l'on sait tous que si l'on n'apporte pas un soutien financier justifié, le club descendra de deux divisions, ce qui serait irréversible pour lui. Donc, soutenons-le.

M. GABELLE – Une petite information supplémentaire, le Président CARRE, vice-président du Conseil Général et vice-président de la commission des sports a reçu avec l'ensemble des membres de cette commission, les dirigeants du club et le Conseil Général s'est

engagé à continuer à soutenir le club. La hauteur du montant financier n'est pas encore déterminée, mais elle le sera lors de la prochaine commission permanente. Mais il est hors de question de ne pas soutenir le club du R.C.O.

M. le Maire – *Les précisions de M. GRAND sur la Région et de M. GABELLE pour le Conseil Général sont importantes.*

Mme GRIVOT, pour conclure.

Mme GRIVOT – *L'engagement du Conseil Général et du Conseil Régional je l'avais eu par les vices-présidents respectifs, ainsi que les montants qu'ils ont proposés. Je crois que le Conseil régional en a déjà décidé.*

Comme l'a dit M. MARTIN, quelques partenaires n'ont pas honoré leur engagement ce qui a fait qu'il y a un déficit important.

Bien sûr, nous contrôlons régulièrement les clubs de haut niveau. mais forcément, on ne va pas dans tous les détails. Mais maintenant c'est ce que nous allons faire avec le Conseil Général et le Conseil Régional.

Pour terminer sur un point optimiste, le club va recevoir un nouveau contrat de sponsoring à travers l'union des métiers de la métallurgie. Cet après midi, j'ai eu le président au téléphone, il savait que cette subvention allait être proposée au Conseil Municipal de ce soir, il a souhaité m'apporter cette information car il croit aux valeurs du rugby, il le fait pour l'ensemble du club et surtout pour tous ces jeunes qui prennent beaucoup de plaisir à jouer sur notre terrain du stade des Montées. Je vous remercie.

M. le Maire – *Merci pour toutes ces précisions. Il est clair que nous avons déjà soutenu et nous soutenons au quotidien le R.C.O. qui est un beau club pour les raisons qui ont été dites ce soir par les uns et les autres. Il mérite qu'on l'aide à sortir de cette mauvaise situation, pas de n'importe quelle manière, pas n'importe comment.*

J'en profite pour remercier le Département et la Région qui, avec la Mairie, se proposent de l'aider.

Et pour que les choses soient claires, j'ajoute qu'il vous est proposé de voter une avance de 100 000 € permettant de rééquilibrer la trésorerie du club pour cette année, ensuite une révision des objectifs du clubs et des budgets et par conséquent, pour les subventions de l'année prochaine de la part de la Ville, il y aura évidemment moins que ce qui était initialement prévu, en prenant en compte les 100 000 € déjà versés au titre d'avance.

Il est vrai que le R.C.O. va descendre d'une division, ce sont les résultats sportifs. Il est clair aussi que si nous ne le soutenions pas ce soir, il serait relégué très profondément dans l'organisation de la hiérarchie des championnats dans le domaine du rugby. On ne le souhaite pas. C'est dans les moments difficiles que l'on manifeste le soutien.

Ce point étant clarifié, je vous consulte.

M. BEN CHAABANE, pour une explication de vote.

M. BEN CHAABANE – *Comme la Ville ne décaisse pas 100 000 €, je voterai cette subvention parce que c'est une avance. En d'autres termes, si ce n'était pas une avance, j'aurais voté contre.*

M. le Maire – *Pour être très précis, c'est une subvention exceptionnelle qui est votée ce soir, et pour l'année prochaine, il y aura la réduction de la participation financière de la Ville.*

Donc, je vous consulte.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Rugby Club Orléanais a connu une saison 2011-2012 particulièrement difficile, à la fois sur les plans humain, sportif et financier. A plusieurs reprises, les dirigeants de ce club ont été auditionnés et ont confirmé que la situation des comptes s'annonce déficitaire à la fin de la saison à hauteur de 200 000 €.

Sur le plan sportif, l'équipe 1^{ère} descend en Division Fédérale 2.

Pour éviter le dépôt de bilan et donc une rétrogradation en Fédérale 3, il est proposé d'octroyer à titre exceptionnel, une subvention de 100 000 € qui sera déduite du montant du contrat d'objectifs 2012-2013.

Le Conseil Général du Loiret et le Conseil Régional du Centre ont également été sollicités pour aider le club à faire face à cette situation.

En contrepartie des aides exceptionnelles versées, un comité de suivi financier aura en charge de veiller à l'exécution du budget 2012-2013. Ce comité sera composé de représentants de la Ville d'Orléans et des deux autres collectivités, ainsi que du Comité Régional Olympique et Sportif. De plus, une gouvernance claire et forte du club sera exigée.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 000 € au Rugby Club Orléanais qui sera versée en une fois dans le cadre de la convention d'objectifs 2012-2013 ;

2) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748 service gestionnaire CSPO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 13 – **Orléans'Jazz 2012. Approbation de conventions de partenariat et d'un avenant n°1.**

M. VALETTE – *Les choses commencent à se préciser, le festival aura lieu dans quelques semaines.*

Le festival de Jazz a de nombreux partenaires, vous avez la liste sous les yeux dans cette délibération, il s'agit de passer des conventions et des avenants avec ces différents partenaires pour la bonne réalisation et mise en œuvre du festival.

Au Festival de jazz, 50 concerts seront donnés dont 70 % gratuits. Cette année, du fait de l'évolution de l'espace urbain et notamment des travaux qui sont faits à l'hôtel Dupanloup,

l'organisation générale du festival a dû être sensiblement modifiée même si son esprit qui avait été déterminé grâce à la collaboration avec Stéphane KOCHOYAN restera le même, les lieux seront différents puisque cette année, nous irons au jardin de l'hôtel Groslot, place de Loire et au Campo Santo.

Nous éviterons le jardin de l'Evêché puisqu'il ne sera pas accessible en raison des travaux à l'hôtel Dupanloup.

Les places sont en vente, et je vous invite à venir et à voir cette magnifique programmation qui nous a été concocté par Stéphane KOCHOYAN.

M. le Maire – *Merci M. VALETTE. S'il n'y a pas de remarques, je vous consulte.*

M. VALETTE Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin de faciliter l'organisation d'Orléans' Jazz, plusieurs partenaires proposent leur collaboration artistique ou leur soutien financier, logistique ou médiatique.

1) Partenariat artistique et culturel

Le festival jazz à Saint-Germain des Prés propose un échange de programmation avec Orléans'Jazz. L'une des deux formations lauréates du Tremplin Jazz et Musiques Improvisées d'Orléans 2012 se produira sur le Festival Jazz à Saint-Germain des Prés en 2013, et l'une des trois formations finalistes du Tremplin Jeunes Talents du Festival Jazz à Saint-Germain des Prés en 2012 participera au festival Orléans'Jazz en 2013. Cet échange avait déjà été réalisé pour l'édition 2011 et avait permis à la formation Groove Catchers de jouer au festival parisien.

2) Les partenaires financiers

a. Le Crédit Mutuel du Centre a signé une convention de parrainage 2011-2013 portant sur un soutien de 40 000 € T.T.C. par an. Afin de préciser les modalités de versement de son engagement financier pour l'édition 2012, un avenant à la convention est proposé prévoyant une prise en charge de prestations et le versement du solde à la Ville.

b. Le Groupe Dunois Voyage – R.A.T.P. Dev propose de soutenir pour la 2ème année le festival à hauteur de 13 000 € T.T.C. Il disposera en contrepartie d'une communication sur l'ensemble des supports du festival, des invitations ainsi qu'un stand au Campo Santo.

3) Les partenaires logistiques

a. La Société Yamaha Music Europe, comme lors des éditions précédentes, s'engage à prêter à titre gracieux à la Ville le piano de concert pour les artistes du Campo Santo. La Ville participera aux frais de transports à hauteur de 800 € H.T soit 956,80 € T.T.C.

b. La Société Blanchet Dhuismes, comme pour les éditions précédentes s'engage à prêter à titre gracieux des meubles et des accessoires de décoration pour aménager la salle de presse et l'ensemble des loges du Campo Santo avec des luminaires, miroirs, cadres etc. Elle disposera d'une communication sur l'ensemble des supports du festival.

c. La société Harmonia Mundi met en place une opération de signalétique sur l'ensemble de ses boutiques de la Région Centre et une diffusion de cette opération effectuée à

l'ensemble du fichier clientèle des boutiques. En contrepartie, la Mairie apposera le logo d'Harmonia Mundi sur l'ensemble des supports de communication du festival.

4) Les partenaires media

a. France Bleu Orléans s'engage à produire et animer des émissions : tous les jours pendant les tranches du matin et du soir, trois minutes d'information seront consacrées à la manifestation. De 17 h à 18 h chaque jour de semaine, France Bleu Orléans mettra en place des pastilles quotidiennes « jazz reporter » avec un animateur itinérant. En contrepartie, la Mairie s'engage à acheter, auprès de la régie Radio France Publicité 1 825,24 € H.T. soit 2 182,99 € T.T.C. d'espaces publicitaires pour diffusion sur France Bleu Orléans et fournira des invitations.

b. La République du Centre s'engage à publier le programme complet du festival dans le supplément « Sorties » du 8 juin 2012 sous forme de quatre pages spéciales en cahier central, et mettra à disposition l'équivalent de 6 000 € H.T. d'espaces publicitaires sous forme d'échange marchandises. La Ville s'engage en contrepartie par l'achat de 4 000 € H.T. soit 4 784€ T.T.C. d'espaces publicitaires, par l'achat de journaux à tarif préférentiel à hauteur de 1 386 € T.T.C. et à fournir des invitations.

c. T.S.F. s'engage à mettre en place un plan de diffusion approprié (spots et bannières web). En contrepartie, la Ville s'engage à acheter à tarif préférentiel auprès de Nova Régie 2 300 € H.T. soit 2 750 € T.T.C. d'espaces publicitaires. Le partenaire disposera d'une communication sur l'ensemble des supports du festival.

d. France 3 s'engage à produire et animer des reportages sur les différents sites de la manifestation, ainsi que des animations sur le site Internet (jeu-concours, liens vers le site Internet de la Ville, envoi d'une newsletter quotidienne) et par la diffusion d'un spot publicitaire entre le 6 et le 17 juin. En contrepartie, la Ville apposera le logo du partenaire sur l'ensemble des supports de communication du festival et fournira des invitations. Le montant des prestations échangées entre les parties s'élève à 39 000 € H.T. (soit 46 644 € T.T.C.).

e. Télérama s'engage à réserver un espace dans l'agenda des événements Télérama édition nationale, à annoncer le festival dans sa newsletter du 30 mai 2012, et à communiquer sur son site Internet (valeur 14 500 € H.T. soit 17 342 € T.T.C.). En contrepartie, le partenaire disposera de places pour la manifestation et d'une communication sur l'ensemble des supports du festival. La Ville prendra également en charge un quart de page dans l'édition nationale des festivals au tarif préférentiel de 2 900 € H.T. soit 3 468,40€ T.T.C.

Des conventions sont proposées pour formaliser les échanges avec les différents partenaires.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures, Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de partenariat à passer avec l'Esprit Jazz (Festival Jazz à Saint-Germain-des-Prés) au titre de l'année 2012 ;

2) approuver les conventions de partenariat logistique à passer avec Dunois Voyage – Groupe R.A.T.P., Yamaha Music Europe, Blanchet Dhuismes et Harmonia Mundi dans le cadre du festival Orléans'Jazz 2012 ;

3) approuver les conventions de partenariat médiatique à passer avec France Bleu,

La République du Centre, T.S.F. Jazz, France 3 et Télérama dans le cadre du festival Orléans'Jazz 2012 ;

4) approuver l'avenant n°1 à la convention de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel dans le cadre du festival Orléans'Jazz 2012 ;

5) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer lesdites conventions et ledit avenant au nom de la Ville ;

6) imputer les recettes et les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget annexe de la Ville, consacré aux opérations soumises à la T.V.A., fonction 33, articles 611, 6237 et 7478, service gestionnaire CCA, opération 0000815 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 14 – **Associations culturelles. Attributions de subventions. Approbation d'une convention de soutien 2012-2014 avec « La Tortue Magique » et de deux avenants à passer avec la « Compagnie Aurachrome Théâtre » et « Les Folies Françaises ».**

M. VALETTE – *Il s'agit d'attribuer des subventions pour le secteur culturel qui s'accompagneront aussi d'approbation d'une convention de soutien avec l'association « la Tortue Magique » et de deux avenants à passer avec « La Compagnie Aurachrome » et « Les Folies Françaises ».*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Pas de difficulté pour cette délibération pour notre part.*

J'aurai juste trois petites questions à poser à M. VALETTE concernant les « Folies Françaises ».

Dans la délibération, il est précisé que des salles de répétitions sont mises à disposition. Dans quels locaux avaient lieux ces répétitions ?

On précise également que des bureaux sont mis à disposition. Quelles étaient la surface et la valorisation de la mise à disposition de ces bureaux ? A quelle hauteur est-elle réalisée ?

Une dernière question de curiosité, j'ai regardé dans la délibération, le budget de l'association de l'année 2011, il est d'un petit peu moins de 600 000 € pour cette association et le budget prévisionnel de 2012 n'est que de 300 000 €. Pourquoi y-a-t-il une telle réduction du volume budgétaire ?

J'imagine que cela correspond aussi à une diminution de l'activité. Je voulais avoir des explications sur ce point. Merci.

M. VALETTE – *En ce qui concerne les lieux de répétitions, ce sont des prêts qui sont faits dans les salles du Conservatoire ou dans des salles municipales qui permettent aux Folies Françaises de préparer leur concert.*

En ce qui concerne la superficie des locaux, je ne l'ai pas exactement en tête, mais la valorisation est explicite dans l'avenant, elle est précisée à hauteur de 12 000 €.

Quant au budget prévisionnel, c'est tout simple, les Folies Françaises ont une activité extrêmement large qui peut aller de la musique de chambre avec très peu d'instruments jusqu'à la production d'opéra. Il se trouve que dans l'année en cours, il n'y a pas de production d'opéra, du coup, les coûts sont extrêmement moins élevés. Ceci peut expliquer les variations d'une année sur l'autre.

M. Le Maire – *Merci M. VALETTE. Je vous consulte.*

M. VALETTE Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

1) Subventions aux associations culturelles

Les associations culturelles sont représentatives de la diversité des disciplines et des pratiques artistiques et couvrent les pratiques professionnelles comme amateur. Elles sont porteuses de projets culturels et permettent à de nombreux orléanais d'avoir une pratique amateur.

Afin de poursuivre leurs activités ou d'initier de nouveaux objectifs, elles ont sollicité la Ville pour obtenir une subvention au titre de l'année 2012.

L'étude des dossiers est menée dans une démarche d'équilibre entre les disciplines artistiques.

Par délibération du Conseil Municipal du 20 avril 2012, la Ville a attribué 92 815 € de subventions à différentes associations.

Suite à l'étude des dossiers complémentaires, il est proposé d'attribuer les subventions aux associations ventilées dans le tableau annexé pour un montant total de 102 125 € dont 93 125 € pour les compagnies suivantes dans le cadre de conventions :

2) La Tortue Magique

L'association La Tortue Magique a pour vocation la création et la diffusion de spectacles de marionnettes et de petites formes cinématographiques. Elle assure une programmation de spectacles dans le cadre du théâtre du Parc Pasteur. Elle accueille dans le cadre de résidences des compagnies pour des projets de créations de spectacles.

Elle organise sur un rythme de biennale le Festival du Parc Pasteur au cours du dernier week-end du mois d'août. Les actions menées par La Tortue Magique contribuent à l'action culturelle et artistique que la Ville souhaite mener en faveur du jeune public.

Une convention de partenariat 2012-2014 entre la Ville et la Tortue Magique est proposée pour le suivi du projet, la mise à disposition des locaux et l'attribution de la subvention 2012 à hauteur de 49 875 €.

3) La Compagnie Aurachrome Théâtre

De nouveaux projets de création sont mis en œuvre par Aurachrome Théâtre en 2012. La compagnie forte du succès obtenu par sa création jeune public *Je cherche Tu pour former nous* s'est investie dans un autre projet de mise en scène à destination du jeune public

Plus pied (au-delà de cette limite), pièce sur le thème de l'écologie écrite et dirigée par Bastien Crinon.

Aurachrome théâtre a déjà retenu plusieurs dates pour la représentation de ce nouveau spectacle.

La compagnie va également produire un spectacle théâtral et plastique sur l'univers et la vie d'Alexander Calder, pour jeune public « SANDY » (ou comment sculpter sa vie).

Aurachrome Théâtre doit poursuivre son investissement dans une démarche professionnalisée de diffusion en intensifiant sa structuration de réseau national engagée avec *Je cherche Tu (pour former nous)*.

Un avenant n°2 à la convention de soutien 2010-2012 est proposé pour attribuer la subvention 2012 de la Ville à hauteur de 10 000 €, identique aux années précédentes.

4) Les Folies Françaises

Les Folies Françaises mettent en œuvre une programmation diffusée à Orléans, en Région Centre, et sur le plan national et international qui est axée pour l'année 2012 autour du répertoire de Jean-Sébastien Bach.

En prélude au Festival de Musique Ancienne qui s'est déroulé du 25 mars au 15 avril 2012, les Folies Françaises ont proposé une série de concerts accompagnés de master-classes au conservatoire d'Orléans.

Les Folies Françaises assurent également la direction artistique du Festival de Musique Ancienne, organisé par Les Amis de l'Orgue et du Temple, avec pour cette édition une ouverture à la création contemporaine.

Une volonté d'ouverture sur des nouveaux publics est également affirmée par diverses propositions auprès de l'A.S.E.L.Q.O. et de l'Université.

D'avril à décembre 2012 plusieurs concerts seront donnés en Région Centre. Au cours de l'année les Folies Françaises se produiront dans diverses régions et à l'étranger : Colombie, Israël, Suisse, Pays-Bas.

Un avenant n°2 à la convention de soutien 2010-2012 est proposé pour attribuer une subvention de la Ville de 33 250 € pour 2012, identique aux années précédentes.

La Ville s'engage également à mettre à disposition des locaux dont elle est propriétaire pour les bureaux de l'association et ponctuellement des salles de répétition qui feront l'objet de conventions d'occupation temporaire du domaine public.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de partenariat 2012-2014 à passer avec La Tortue Magique ;

2) approuver les avenants n°2 aux conventions de soutien 2010-2012 à passer avec les associations Compagnie Aurachrome Théâtre et Les Folies Françaises ;

3°) en application de ces avenants et convention, e t pour les autres associations, attribuer les subventions telles que précisées dans le tableau annexé pour un montant total de 102 125 € ;

4°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l esdits avenants et la convention au nom de la Ville ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les cr édits inscrits au budget de la Ville, fonction 33, article 6574, service gestionnaire CCCA ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

22-mai-12

DIRECTION DE LA CULTURE ET DE LA CREATION ARTISTIQUE

ATTRIBUTION SUBVENTIONS CM MAI 2012

| NOMS | Subv. 2011 | Budget Prévisionnel 2011 | % Ville d'Orléans | Budget Prévisionnel 2012 | Demande 2012 | OBSERVATIONS | | Nombre adhérents 2011 | Nombre adhérents 2012 | Adhérents Orléans | Cotisations | Nbre salariés | Subventions attribuées pour 2012 |
|--|----------------|--------------------------|-------------------|--------------------------|----------------|--------------------------|---|-----------------------|-----------------------|-------------------|--|----------------------|----------------------------------|
| | | | | | | Fonctionnement et projet | soutien logistique 2012 | | | | | | |
| MUSIQUE | | | | | | | | | | | | | |
| Association des Amis des Orgues de Saint Marceau Président : Jean Paul IMBAULT | 8 500 | 30 000 | 28,33 | 6 850 | 2 000 | | | 220 | 220 | 176 | 18€ individuelle 39€ couple | | 1 400 € |
| Jennesses musicales de France Président : Evelyne Lieu | 3 800 | 23 250 | 16,34 | 28 850 | 3 600 | | Services Théâtre d'Orléans - Institut et Théâtre Grand Philippe | 5722 | 5722 | 5722 | Adhésion journalières 1€ | | 3 800 € |
| SOUS TOTAL | 3 800 | | | | 5 600 | | | | | | | | 5 200 € |
| THEATRE | | | | | | | | | | | | | |
| PIED BLANCS LES Aydes Président : Marine LEVEQUE | 475 | 109 365 | 0,43 | 10 090 | 1 500 | | pour atelier théâtre | 358 | 400 | 235 | 150€ Théâtre | 1 | 475 € |
| SOUS TOTAL | 475 | | | | 1 500 | | | | | | | | 475 € |
| ARTS NUMERIQUES - CINEMA - CINÉ-CLUB | | | | | | | | | | | | | |
| Photo Cité Club Orléanais Président : Xavier Besse | 2 375 | 11 002 | 21,59 | 9 185 | 2 375 | | 950€ fonctionnement 1425€ Critérium Jeanne d'Arc | 65 | 57 | 26 | 93 € plein tarif, 47 € 18 à 25 ans, 22 € moins de 18 ans | | 1 425 € |
| SOUS TOTAL | 2 375 | | | | 2 375 | | | | | | | | 1 425 € |
| DIVERS | | | | | | | | | | | | | |
| Comité de la St Fiacre Président : Jean-Pierre IMBAULT | 1 900 | 37 510 | 5,07 | 29 100 | 5 000 | | Concertation Direction de la proximité et direction de l'événementiel | 280 | 280 | 208 | 30 € | | 1 900 € |
| SOUS TOTAL | 1 900 | 37 510 | 5,07 | 29 100 | 5 000 | | | 280 | 280 | 208 | 30 | | 1 900 € |
| Associations avec convention précisant les modalités de versement | | | | | | | | | | | | | |
| AURACHROME Président : Philippe AURAT, Directeur artistique : Sébastien CRINON | 10 000 | 96 285 | 10,39 | 70 365 | 17 000 | | Fonctionnement 10 000 € Diffusion spectacle "Plus pieu" festival d'Avignon 2012 : 7 000 € | 32 | 19 | 13 | 15 € | 2 | 10 000 € |
| LES FOLIES FRANCOISES Président : Jean-Pierre BLAISE | 38 000 | 593 736 | 6,40 | 304 041 | 33 250 | | | 9 | 10 | 9 | | 4 + intermittents | 33 250 € |
| Tortue magique Président : André MERCHAN | 49 875 | 218 871 | 22,71 | 211 618 | 49 875 | | prestation pour "unité au Parc pasteur" = 866,74 € | 37 | 22 | 17 | 16 | 16 | 49 875 € |
| SOUS TOTAL | 97 875 | | | | 100 125 | | | | | | | | 93 125 € |
| TOTAL général | 106 425 | | | | 114 600 | | | | | | | | 102 125 € |

N° 15 – **Scène nationale Théâtre d'Orléans. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement. Attribution d'une subvention.**

M. VALETTE Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Scène nationale Théâtre d'Orléans a adopté et lancé un plan de renouvellement de son matériel scénique destiné à l'ensemble des salles du théâtre et utilisé par les compagnies résidentes, occasionnelles et l'ensemble des spectacles programmés.

La Ville a soutenu ces acquisitions en accordant une subvention d'équipement de 100 000 € en 2010 et 85 000 € en 2011 pour des investissements respectifs de 155 337,35 € T.T.C. en 2010 et 138 267 € T.T.C. en 2011.

Pour 2012, la Scène nationale Théâtre d'Orléans a sollicité la Ville pour financer l'acquisition de matériel d'éclairage, de sonorisation et d'équipement scénique pour un montant total de 76 889 € H.T. soit 91 959 € T.T.C. dont le détail et le plan de financement sont annexés à la convention proposée.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 51 000 € H.T. dans le cadre d'une convention définissant les engagements de chacune des parties pour l'année 2012.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec l'association Scène nationale Théâtre d'Orléans pour le soutien à l'équipement pour l'année 2012 et lui attribuer une subvention de 51 000 € H.T. au titre de l'année 2012 ;

2) autoriser M. l'Adjoint au Maire à signer la convention au nom de la Ville ;

3) imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget de la Ville, fonction 313, article 2042, opération 05A310, service gestionnaire CCCA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 – **Service archéologique municipal. Approbation de tarifs et d'une convention type.**

M. VALETTE Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a aménagé dans la cour de la Tour Blanche, hébergeant le service archéologique municipal, une station de lavage des objets de fouilles. Cet espace abrité et équipé est susceptible d'intéresser, entre autres, la mission d'archéologie préventive du Département du Loiret.

Des tarifs de location et une convention type d'occupation temporaire du domaine public sont donc proposés.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les tarifs de location et la convention type d'occupation temporaire de

la station de lavage du service archéologique municipal ;

2°) déléguer M. l'Adjoint au Maire pour signer les conventions à passer dans ce cadre avec les occupants, au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 324, article 7083 et 7738, service gestionnaire CARC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 17 – **Manifestations d'été. Occupation temporaire du domaine public. Fixation des redevances.**

M. VALETTE Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville organise et propose chaque été des manifestations culturelles et festives.

Cette année, dans le prolongement du programme d'animations des quais de Loire, la Ville souhaite proposer un 14 juillet 2012 musical. Les balades en Loire débuteront cette journée. Il sera également possible de se détendre sur les transats déployés sur le ponton.

En parallèle, des concerts faisant la part belle aux jeunes talents de la scène actuelle locale et nationale se dérouleront sur la place de la Loire avec un concert d'ouverture spécialement dédié aux enfants.

A 23h, le feu d'artifice sera tiré du duit suivi du traditionnel bal populaire.

Chaque été au cours des week-ends du mois d'août, la Ville organise des projections cinématographiques en plein air. La programmation de Ciné - Jardins 2012 s'adresse à un public familial. La sélection est élaborée à partir d'une orientation de détente sans renoncer à la qualité artistique dans le choix des réalisateurs.

Dans le cadre de la commémoration du 600^{ème} anniversaire de sa naissance, la thématique retenue pour cette édition estivale est Jeanne d'Arc et le Moyen-âge.

Les projections auront lieu à partir de 22 h et sont prévues selon le calendrier et la répartition ci-dessous :

- Vendredi 3 août : Place Saint-Aignan
- Vendredi 10 août : Esplanade de la faculté de lettre de l'Université de La Source
- Vendredi 17 août : Jardin de l'Evêché
- Vendredi 24 août : Parc de la Fontaine de l'Etuvée
- Vendredi 31 août : Jardin de l'Evêché

Du vendredi 17 août au dimanche 19 août, se tiendra la 2^{ème} édition de la Fête des Duits avec différentes animations sur la Loire et les quais.

Dans le cadre de ces différentes manifestations d'été, la Ville met à disposition des commerçants des espaces et des moyens permettant la vente dans des guinguettes ou stands ambulants de produits alimentaires et non alimentaires.

En fonction des moyens mis en œuvre, différentes redevances d'occupation du domaine public sont proposées (dont le détail est joint en annexe).

La convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public, approuvée lors du conseil municipal du 20 mai 2011 pour les manifestations d'été, sera proposée à la signature de l'exploitant de la guinguette, définissant les engagements de chacune des parties.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les redevances d'occupation temporaire du domaine public pour les manifestations estivales 2012 tels que présentées en annexe ;

2) reconduire en 2012 la convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public à passer pour les manifestations estivales 2012 ;

3) déléguer M. l'Adjoint au Maire pour signer les contrats à intervenir, et accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4) imputer les recettes correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Ville, fonction 024, article 7336, opération 838 et 840, service gestionnaire CEVE, fonction 33, article 7336, opération 921 CCCA pour Ciné Jardins ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

MANIFESTATIONS D'ETE 2012

Redevances d'occupation temporaire du domaine public (tarifs net de T.V.A. par jour)

| | Manifestations | Lieu | 2011 | 2012 |
|---|---------------------------|--|--|-------------|
| Vente ambulante alimentaire | 14 juillet | Quai Châtelet | 31 € | 32 € |
| Vente ambulante non alimentaire | 14 juillet | Quai Châtelet | 21 € | 22 € |
| Guinguette avec abri fourni par la Ville 85 m² | 14 juillet | Quai Châtelet | 135 € | 138 € |
| Guinguette sans abri fourni par la Ville 20/25 m² | 14 juillet Ciné Jardin | Quai Châtelet, Place Saint Aignan, Faculté de La Source, Jardin de l'Evêché et Etuvé | 35 € | 36 € |
| Guinguette avec abri fourni par la Ville 30 m² | Fête des Duits | Quai Châtelet | 48 € (1 ^{ère} année d'application des droits de voirie) | 60 € |

N° 18 – **Festival de Loire 2013. Conception, scénographie et réalisation du Festival. Désignation des candidats admis à participer au dialogue compétitif.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il vous est proposé d'admettre à concourir quatre candidats pour le Festival de Loire 2013 et de décider de l'indemnisation du cinquième candidat non retenu.*

Mme KOUKOWSKI – *Je voulais savoir si l'on a une idée du budget prévisionnel pour le Festival de Loire 2013.*

Mme SAUVEGRAIN – *La question me surprenait parce que ce sera dans le budget 2013 quand on le votera.*

Mme KOUKOWSKI – *Est-ce que l'on peut avoir une idée ?*

Mme SAUVEGRAIN – *Je ne vais pas annoncer publiquement un chiffre sachant que l'on vous propose d'admettre quatre sociétés à concourir et qui vont faire des propositions financières. Cela serait aller contre les intérêts de la Ville.*

M. le Maire – *C'est très juste. Donc, je vous consulte.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Dans le cadre du Festival de Loire 2013, qui se déroulera du 18 au 22 septembre 2013, une procédure de consultation a été lancée sous la forme d'un dialogue compétitif « Festival de Loire 2013 – Conception, scénographie et réalisation du festival » afin de désigner le prestataire qui sera chargé de l'opération.

Suite à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence le 8 mars 2012, cinq candidatures ont été reçues.

Compte tenu des critères exprimés dans le règlement du dialogue compétitif à savoir :

- les garanties financières du candidat,
- les moyens matériels de l'entreprise,
- les moyens humains de l'entreprise,
- les références de l'entreprise.

Il est proposé de retenir les candidatures suivantes :

- Acqua Viva Production
- Artémuse
- Le groupement : Coté Cour Paris / Affaire de Goût / Lumière et Son Paris / Stela
- Les Petits Français

En application du règlement de la consultation, une indemnité de 2 000 € T.T.C est prévue pour chaque candidat non retenu.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) admettre à concourir les quatre candidats suivants :

- Acqua Viva Production
- Artémuse
- Le groupement : Coté Cour Paris / Affaire de Goût / Lumière et Son Paris / Stela
- Les Petits Français ;

2) décider de verser l'indemnisation d'un montant forfaitaire de 2 000 € T.T.C aux candidats non retenus ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 242, article 611, opération 0000823, service gestionnaire CEVE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – **Bourse projets jeunes. Attribution de subventions.**

M. SANKHON – *Il s'agit d'attribuer quatre bourses pour un montant global de 3 941 €, pour des projets jeunes très importants :*

- l'organisation d'un repas festif autour de la réalisation de fresque murale géante avec dix tableaux qui seront appliqués, retraçant l'histoire de l'art pictural,

- l'organisation d'un apéroaudio, à la Maison de Bourgogne avec des pin-up en patins à roulettes, des D.J. ...

(exclamations)

M. SANKHON – *...c'est un peu glamour ...*

M. le Maire – *On a senti l'intérêt du Conseil Municipal, merci M. SANKHON.*

M. SANKHON – *Je suis un peu déstabilisé.*

- sur un thème un peu plus sérieux, la réalisation d'une campagne d'information sur le tourisme responsable, équitable et solidaire.

- et enfin, la réalisation d'un album d'un jeune de six titres

Mme RICARD – *Ce n'est pas une explication de vote. Je m'étais dit que si M. SANKHON, vous aviez passé cela en Conseil d'AggLO, je connais une élue qui aurait dit pourquoi des pin-up en patins à roulettes et pas des beaux gars aussi.*

M. le Maire – *Mes chers collègues, nous sommes au Conseil Municipal d'Orléans, je vais vous demander de ne pas faire référence à des personnes qui n'y siègent pas. Je vous en remercie.*

M. TORREILLES souhaite s'exprimer.

M. TORREILLES – *C'est une explication de vote, je vais m'abstenir encore une fois sur ce vote, comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises et sur les mêmes explications. Merci.*

M. SANKHON – *Pour répondre à Mme RICARD, c'est une démarche à l'initiative des jeunes femmes qui ont envie d'organiser une soirée retro. Sinon, on invite les jeunes garçons à organiser des soirées retro en patins à roulettes, pourquoi pas ?*

M. le MAIRE – *Cela s'appelle des rollers, maintenant, M. SANKHON.*

Il faudra nous donner le jour et l'heure, et on viendra tous. C'est ce soir ! Peut-être j'ai pris un rendez-vous hâtif.

Je vous consulte.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors de sa séance du 23 mars, le Conseil Municipal a adopté les règlements de trois types de Bourses Projets Jeunes (projet libre, concours ou création d'entreprise). Plusieurs projets ont été présentés faisant l'objet d'un examen au regard des critères définis.

Il est proposé d'attribuer 4 bourses projets jeunes projet libre.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider d'attribuer les bourses aux porteurs de projets individuels ou collectifs ou lauréats de concours initiés par la Ville indiqués dans le tableau ci-après pour un montant total de 3 941 € ;

| Nom du porteur de projet | Objet | Type de Bourse Projet Jeune | Montant de la bourse 2012 en € |
|--------------------------|--|--------------------------------|-----------------------------------|
| Pierre SEGUIN | Réalisation d'une fresque murale. | Projet libre | 373 |
| Lorène ZANTMAN | Organisation d'une soirée Apéradio Rétro au 108 rue de Bourgogne. | Projet libre | 1 238 |
| Hémeline NOTO | Réalisation d'une campagne d'information sur le tourisme responsable, équitable et solidaire | Projet libre | 1 030 |
| Victor CARME | Réalisation d'un album de 6 titres. | Projet libre | 1 300 |
| Total | | | 3 941 |

2) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, article 6714, service gestionnaire CJEU ».

**ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 1 ABSTENTION.**

N° 20 – **Convention de partenariat avec le collège Jean Rostand. Approbation.**

M. MONTILLOT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Une convention de partenariat est proposée avec le collège Jean Rostand, dont les objectifs s'inscrivent dans un cadre institutionnel.

Le programme des Écoles, Collèges et Lycées, pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite (É.C.L.A.I.R.), nouvelle politique prioritaire nationale, intervient dans les quartiers défavorisés, facilite les partenariats avec le dispositif de réussite éducative de la Ville ainsi que d'autres collectivités territoriales et renforce les liens avec les familles.

Les orientations nationales concernent la lutte contre la violence, l'absentéisme et le décrochage scolaire ainsi que le dialogue avec les parents.

Les objectifs de la présente convention s'inscrivent directement dans le projet d'établissement du collège Jean Rostand, qui se décline en quatre axes principaux :

- instaurer une politique favorisant un parcours de réussite pour tous les élèves,
- promouvoir des actions qui favorisent la poursuite d'études,
- développer des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (T.I.C.E.) dans l'établissement,
- favoriser l'ouverture culturelle ainsi que l'apprentissage de la citoyenneté en direction des élèves.

Dans le cadre de ce programme, le collège Jean Rostand souhaite établir une convention de partenariat avec la Ville (Pôle Prévention et Réussite), afin de développer des actions relatives à :

- la réussite éducative,
- la parentalité,
- la prévention et la médiation.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre de ces actions en faveur des élèves du collège Jean Rostand. Les actions seront menées par la Ville dans le cadre du fonctionnement courant du Pôle Prévention Réussite et dans le respect des crédits qui lui sont alloués.

Cette convention de partenariat est conclue pour la durée de l'année scolaire 2012-2013. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention fixant les modalités de partenariat entre le collège Jean Rostand et les différents services du Pôle Prévention et Réussite dans le cadre du programme E.C.L.A.I.R. pour l'année scolaire 2012-2013 ;

2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer cette convention, au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme GRIVOT – *Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Ville pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser au titre des sports et loisirs, de la jeunesse, de la relation internationale et de l'éducation.*

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions pour un montant total de 14 324 €.

M. PEZET – *Je ne participerai pas au vote pour une subvention pour le collègue Jeanne d'Arc.*

M. TORREILLES – *Merci M. le Maire. Puisque nous parlons des subventions, permettez-moi de demander à Mme MAUROY de nous donner quelques nouvelles de la subvention de 10 000 € accordée en juillet 2011 à l'association « Table et Gastronomie ».*

Nous arrivons pratiquement à l'anniversaire, et j'aurais voulu quelques indications. Merci.

M. le Maire – *Je vous rappelle, mes chers collègues, qu'il y a un ordre du jour et que nous allons le respecter.*

M. TORREILLES – *Cela fait partie des subventions, M. le Maire.*

M. le Maire – *Nous ne sommes pas dans les discussions entre les uns et les autres, sur tel ou tel sujet.*

Sur cette question des associations, je vous consulte.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Ville pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 14 324 € pour l'exercice 2012.

- Mme GRIVOT

Sport et loisirs

| N° | Nom de l'association | Objet de la demande | Montant de la subvention (en €) | |
|---|---|--|---------------------------------|--------------|
| | | | 2011 | 2012 |
| 1) Soutien aux manifestations sportives | | | | |
| 01 | U.S.O. FOOTBALL | Tournoi National de Jeunes – catégorie U9 Mai 2012, au Stade Omnisports de la Source | 600 | 600 |
| 02 | COMITE DEPARTEMENTAL U.F.O.L.E.P. DU LOIRET | 1 ^{ère} édition du « Raid'Spect Nature » Le 1 ^{er} juillet 2012, Départ de l'Île Charlemagne | - | 1 300 |
| 03 | COLLEGE JEAN ROSTAND | Championnat de France U.N.S.S. de Futsal Mai 2012, à Châteauroux | 500 | 400 |
| 04 | | Championnat de France UNSS de Football Mai - juin 2012, à Nantes | 500 | 500 |
| 05 | COLLEGE JEANNE D'ARC | Championnats de France U.N.S.S. minimes de Basket-ball Du 5 au 8 juin 2012, à Reims | - | 500 |
| 06 | LYCEE BENJAMIN FRANKLIN | Championnats de France U.N.S.S. Cadets de Basket-ball Mai - juin 2012, à Bourges | - | 400 |
| 07 | DEPORTIVO ESPAGNOL | Tournoi de San Sebastian. Du 1 ^{er} au 7 juillet 2012, en Espagne | 650 | 650 |
| 2) Aide à titre exceptionnel | | | | |
| 08 | DEPORTIVO ESPAGNOL | Aide pour la participation de deux jeunes licenciés au Tournoi de « San Sebastian » en Espagne, du 1 ^{er} au 7 juillet 2012 | - | 400 |
| 09 | C.L.T.O. BADMINTON | Compétition de barrage pour la montée de l'équipe première en National 1 Mai 2012 à Guichen Bourg les Comptes | 500 | 400 |
| Sous-total : | | | | 5 150 |

| N° | Nom de l'association | Objet de la demande | Montant de la subvention (en €) | |
|------------------------------------|------------------------|--|---------------------------------|--------------|
| | | | 2011 | 2012 |
| 3) Associations de loisirs | | | | |
| 10 | Pieds blancs Les Aydes | Participation au financement des travaux de chauffage de la salle située 16 rue Masse. 5 ^{ème} et dernière annuité. L'association organise dans cette salle des activités de loisirs, de sport et de convivialité pour répondre à la demande des habitants du quartier des Blossières | - | 1 850 |
| Sous-total : | | | | 1 850 |

(avis de la commission sport et vie associative)

Imputation : fonction 40, article 6574, service gestionnaire CSPO

- M. SANKHON **Jeunesse**

| N° | Nom de l'association | Objet de la demande | Montant de la subvention (en €) | |
|---------------------|------------------------------|--|---------------------------------|--------------|
| | | | 2011 | 2012 |
| 11 | Association Nautilus Recordz | Organisation de « la nuit au musée » le 26 mai au Museum d'Orléans. Visite nocturne de l'exposition « Le chant des dinosaures », spectacle musical dans les serres, assuré par Mattias Mimoun. | - | 1 500 |
| Sous-total : | | | | 1 500 |

(avis de la commission sport et vie associative)

Imputation : fonction 422, compte 6574, service gestionnaire CJEU

- Mme PILET DUCHATEAU **Relations Internationales**

| N° | Nom de l'association | Objet de la demande | Montant de la subvention (en €) | |
|---------------------|---|--|---------------------------------|--------------|
| | | | 2011 | 2012 |
| 12 | Polytech : Association HumaniRaid Orléans Morocco | Creusement d'un puits et mise en place de panneaux solaires pour son exploitation. Distribution de fournitures scolaires de première nécessité. | - | 500 |
| 13 | Loiret Solidarité Enfants d'Afrique | Participation à l'équipement en mobilier scolaire et matériel informatique d'un nouveau lycée à Ndande au Sénégal, dans le cadre des Programmes d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement. | - | 500 |
| 14 | Graines de Sourire | Opérations de solidarité au Rwanda. Réhabilitation de locaux pour créer une bibliothèque ludo-éducative destinée aux jeunes et aux enfants à Rulindo. | 500 | 500 |
| 15 | Le Japon à Orléans | Promotion de la culture japonaise, conseils et initiation à la langue des personnes désireuses de visiter le Japon. Activités de calligraphie et de cuisine. Organisation et pilotage en 2012 d'un séjour pour deux jeunes japonais originaires d'Utsonomiya. Tenue d'un stand à la dernière foire exposition pour promouvoir le jumelage. | 225 | 350 |
| Sous-total : | | | | 1 850 |

(avis de la commission culture, relations extérieures, tourisme)

fonction 041, article 6574, opération 932 pour les mouvements ou associations du domaine des Villes jumelles ;

fonction 041, article 6574, opération 8008 pour les autres actions de solidarité.

B - AUTRES ORGANISMES

- Mme RICARD **Education**

| <u>Enseignements du premier degré : aide à la réalisation de projets</u> | | | |
|---|--|--|---|
| N° | Etablissement scolaire bénéficiaire | Objet de la demande : Projet pédagogique | Montant de la subvention 2012 (en €) |
| 16 | Maternelle Jacques Prévert | Projet poney au poney club de la Source Période de réalisation : de mai à juin 2012 | 1 074 |
| 17 | Elémentaire la Cigogne | Projet journée à Paris Période de réalisation : 21 juin 2012 | 400 |
| 18 | Maternelle Nécotin | Projet visite à Chaumont sur Loire Période de réalisation : mai 2012 | 596 |
| 19 | Maternelle Bastié Boucher | Projet de deux spectacles Période de réalisation : juin et octobre 2012 | 1 000 |
| 20 | Maternelle Roger Toulouse | Projet découverte de la ferme et potager Période de réalisation : mai 2012 | 299 |
| 21 | Elémentaire Jean Mermoz | Projet sortie au château de Guédelon Période de réalisation : 29 juin 2012 | 605 |
| TOTAL | | | 3 974 |

(avis de la commission éducation)

Imputation : fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU.

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 10 350 €

- Subventions aux autres organismes : 3 974 €

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 14 324 € pour l'exercice 2012 ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION.
(M. PEZET)

DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 22 – **Stationnement sur voirie. Modification des critères d'attribution du disque vert.**

Mme CHERADAME – *Le Conseil Municipal a mis en place un disque vert qui permet, pour les véhicules non polluants ou très peu polluants, de stationner gratuitement pendant une heure et demie sur les places du centre-ville. Il y a une soixantaine de bénéficiaires sur la Ville d'Orléans.*

Aujourd'hui, étant donné qu'il y a des avancées technologiques, je vous propose de mettre en adéquation les critères d'attribution du disque vert au regard de ces avancées technologiques en matière de véhicules non polluants.

M. le Maire – *Je vous consulte.*

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 27 novembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la mise en place du disque vert à compter du 1er janvier 2010, modifiant ainsi la tarification du stationnement sur voirie pour les véhicules concernés par le dispositif.

Le disque vert, par analogie au disque bleu, permet, suivant le même principe, de contrôler la durée du stationnement des véhicules sur l'espace public. Il accorde le bénéfice d'une heure et demie de stationnement gratuit aux conducteurs de véhicules propres.

Orléans-Gestion est chargé de la distribution du disque vert, qui est dès lors couplée avec celle des cartes délivrées pour l'accès au centre ancien, au guichet unique situé sur le parking Châtelet. Le demandeur doit se munir d'un justificatif de domicile (le dispositif ne concerne que les résidents Orléanais), de la carte grise attestant du type de véhicule et s'acquitter d'une participation forfaitaire de 3 € par an. Le numéro de la plaque d'immatriculation doit figurer sur le disque.

Le nombre de disques verts distribués depuis la mise en œuvre est le suivant : 34 en 2010, 22 en 2011, 10 en 2012, soit un total de 60 disques verts.

Pour relancer le dispositif, une distribution gratuite de disques verts est prévue sur le stand de la Ville lors des Journées du Développement Durable début juin 2012.

Lors de la mise en place du dispositif, les véhicules concernés étaient les suivants : les véhicules G.N.V. (gaz naturel pour véhicules), les véhicules G.P.L. (gaz de pétrole liquéfié), les véhicules électriques, les véhicules hybrides et les véhicules essence et diesel de moins de 3 mètres émettant moins de 120 grammes de CO2 par kilomètre.

Concernant les véhicules essence et diesel de moins de 3 mètres, il convient de réviser régulièrement les critères d'attribution pour tenir compte des évolutions technologiques, en particulier depuis la mise en place du bonus/malus dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Aussi, pour garder un caractère incitatif à l'acquisition et à l'utilisation des véhicules les plus performants pour la lutte contre les gaz à effet de serre, il est proposé que les véhicules essence et diesel de moins de 3 mètres concernés soient désormais ceux émettant moins de 90 grammes de CO2 par kilomètre.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les nouveaux critères d'attribution d u disque vert, modifiant ainsi la tarification du stationnement sur voirie pour les véhicules concernés par le dispositif ;

2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 23 – **Gestion du réseau piézométrique et valorisation des données. Approbation d'une convention avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières.**

Mme d'AUX –

Mme d'AUX, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet européen Floodresiliency (2008-2013), la Ville a mis en place un réseau de cinq piézomètres, au sud de la Loire dans le quartier Saint-Marceau. Cette action vise à suivre l'évolution du niveau de la nappe, notamment en périodes de crues afin d'améliorer la connaissance du comportement de la nappe dans le Val et d'anticiper l'alerte auprès des habitants sur le risque d'inondation par remontées de nappes.

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.) est un établissement public chargé d'une mission de recherche et du service public de diffusion des connaissances, dans le domaine des sciences de la terre et en particulier concernant le domaine des eaux souterraines.

Une première convention entre la Mairie et le B.R.G.M., signée le 20 novembre 2008, a permis l'implantation des cinq piézomètres et les premiers tests de transmission de données. La Ville est propriétaire des cinq piézomètres, du matériel de transmission ainsi que des sites d'implantation : Hippodrome de l'Île Arrault, Jardin des Plantes, Parc Léon Chesnault, Parc du Moins Roux, Stade des Montées.

Le réseau étant en place, il convient de maintenir son fonctionnement, de recueillir et d'analyser les données collectées. En effet, maintenir une gestion permanente du dispositif de piézomètre impacte directement la qualité et la précision des mesures relevées et améliore leur interprétation et leur valorisation.

Le montant annuel de la prestation fixé à 8 200 € H.T. sera financé dans les conditions suivantes : 80 % par la Mairie, 20 % par le B.R.G.M. Cette prestation sera complétée la troisième année d'un rapport d'analyse d'interprétation et de valorisation des données pour un montant complémentaire de 10 000 € H.T. partagé dans les mêmes conditions entre les deux signataires.

Les montants pris en charge par la Mairie en 2012 et 2013 pourront bénéficier d'une subvention européenne à hauteur de 44 % dans le cadre du projet Floodresiliency.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec le B.R.G. M. pour la gestion du réseau

piézométrique et la valorisation des données pour une période courant jusqu'au 31 décembre 2015 ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3) autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions correspondantes au taux le plus favorable, et signer les documents et conventions nécessaires ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville : service gestionnaire TRIS fonction 830 compte 611 ».

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 24 – **Distribution d'eau potable. Approbation du règlement de service.**

Mme d'AUX – *Il s'agit d'approuver le règlement de service qui a connu différentes modifications. D'abord, du fait que la société dédiée au contrat d'Orléans s'appelle maintenant « Orléanaise des Eaux » et puis en fonction de différents changements juridiques. L'abonné a de plus en plus de possibilités d'avoir un suivi de sa consommation et des modalités de facturations individuelles.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *J'ai une question concernant la facturation. En Conseil Municipal, nous avons voté une offre tarifaire comportant trois tranches calculées annuellement.*

Orléans-Mag, dans sa livraison de janvier 2012, a repris ces dispositions, je cite page 18 « pour une facturation annuelle moyenne de 120 m³, le prix de l'eau seul diminuera de 30 %. S'agissant des tarifs, trois tranches ont été définies, applicables à tous, précise Michel MARTIN (vous voyez, j'ai des bons auteurs). L'eau vitale pour les 40 premiers m³ annuels, l'eau utile entre 40 et 120 m³, 80 % des ménages sont dans cette tranche, et enfin l'eau confort pour les piscines, l'arrosage et les entreprises ».

Jusque là, on est d'accord, on avait voté.

Sauf que, sur le document qui avait été édité par l'Orléanaise des Eaux et qui a été envoyé à tous les consommateurs, on ne parle plus de consommation annuelle, mais de consommation semestrielle. En outre, il n'est plus question de trois tranches mais de quatre tranches. Une tranche de 0 à 20 m³ par semestre, une tranche de 20 à 40 m³ par semestre, une tranche de 40 à 17 500 m³ par semestre et une tranche au-delà de 17 500 m³.

Pour le coût, avec ce nouveau dispositif, 80 % des consommateurs ne sont plus dans la tranche 2, mais une bonne partie d'entre eux risque de basculer dans la tranche 3 et donc de payer un petit peu plus cher que ce qui était prévu.

J'ai fait les calculs que je vais vous passer et que je tiens à votre disposition volontiers. Pour une famille qui consomme 110 m³ par an, dans la version que l'on a votée, elle paye moins cher que dans la version de l'Orléanaise des Eaux.

La semestrialisation qui est proposée par la Lyonnaise des Eaux pour la consommation défavorise a priori le consommateur en réduisant la taille des tranches et elle me

paraît illégale puisqu'elle ne correspond pas en tout point à ce que nous avons voté en Conseil Municipal.

Si vous me confirmez cela, je pense que ce serait bien de revenir vers l'Orléanaise des Eaux et d'entreprendre des démarches pour qu'elle se mette en conformité avec le texte que nous avons voté et sur lequel nous étions d'accord.

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais rajouter quelque chose. On n'aurait pas à poser ces questions au Conseil Municipal si l'on avait eu une commission développement durable. Elle était prévue, on n'a pas eu de nouvelles et on a vu arriver cette délibération dans le Conseil Municipal, alors qu'il n'y a eu aucune réunion. Je trouve cela dommage parce que cela aurait été le lieu pour discuter et essayer d'affiner cette approche qui est visiblement différente entre ce que nous avons voté et ce que la Lyonnaise des Eaux propose dans les facturations.*

C'est vraiment dommage qu'il n'y ait pas plus de coordination parce que c'est en commissions que l'on discute ce type de questions.

Mme BARRUEL – *Pour répondre, sur la question de commission développement durable, il n'y avait pas de sujets prévus concernant cette délibération.*

Je suis bien d'accord avec vous, c'est au sein de cette commission où nous pouvons parler de ces sujets mais je ne comprends pas tellement votre intervention là-dedans. On pourra en reparler au cours d'une commission développement durable, vous savez bien que l'on peut tout à fait évoquer les sujets.

M. GRAND – *Pour répondre à Mme BARRUEL, les commissions développement durable antérieures ont validé les différentes délibérations que l'on a pu avoir sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle on vous le demande.*

A chaque fois que l'on a eu une délibération sur le contrat avec l'Orléanaise des Eaux, on a toujours discuté en commission de ce sujet avec Mme CUGNY-SEGUIN. C'est la raison pour laquelle nous faisons cette demande.

M. MARTIN – *Pour répondre à la question de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, soyez convaincue que nous sommes comme vous, très vigilants sur la mise en place du contrat et cela me paraît tout à fait normal.*

On connaît les difficultés parfois administratives pour mettre en œuvre des procédures de facturations nouvelles. Il y a beaucoup de sujets qui méritent d'être calés de près tels la télé-relève, le coût de changement des compteurs, etc. Votre question est à ce titre, importante.

Il est normal que l'Orléanaise des Eaux, dès le premier semestre, fasse application de la règle de 40 m³. si elle ne le faisait pas, vous auriez, à juste titre, dit qu'elle n'avait pas fait application dès le premier semestre, or il y a des factures semestrielles. Le principe même de la facturation fait comme cela.

Dans le même temps, et c'est ce que nous allons vérifier, il faut que la régularisation annuelle soit faite sur la base des 40 m³ et des 120 m³. là-dessus, on est tout à fait d'accord et le contrat sera appliqué parce qu'il n'a pas été contesté.

Les modalités de facturations intermédiaires sur le premier semestre avec l'application des 20 m³ me paraissent tout à fait fondées. Il faut qu'après, les 40 m³ soient

appliqués à l'année et c'est ce que nous allons vérifier en fin d'année. Vous serez vigilante, et nous aussi.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Pour la quatrième tranche, je pense quand même, que cela vaut la peine de regarder aussi parce qu'elle n'est pas prévue dans ce que nous avons voté.*

M. le Maire – *C'était important que l'on puisse avoir cette discussion. Tout étant précisé, je vous propose de vous prononcer sur ce point tel qu'il a été présenté par Mme d'AUX.*

Je vous consulte.

M. RICOURD – *M. le Maire, la Lyonnaise des Eaux n'est pas notre tasse de thé.*

M. le Maire – *Mais vous savez que pour le thé il faut mettre de l'eau.*

(rires)

Mme d'AUX, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 8 juillet 2011, la Mairie a délégué à la société Orléanaise des Eaux la production et la distribution d'eau potable pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2012. Dans ce cadre, un règlement du service de distribution d'eau potable définissant les relations entre l'exploitant du service d'eau potable et ses usagers et précisant les droits et obligations respectifs de chacun, a été établi.

Il intègre notamment les dispositions suivantes :

- la possibilité de paiement des factures par Internet,
- la possibilité d'individualisation des contrats de fourniture d'eau dans les immeubles collectifs,
- les modalités de facturation des immeubles collectifs sans comptage individualisé,
- la possibilité pour les agents du service d'eau potable d'accéder aux propriétés privées pour procéder au contrôle des installations intérieures en cas d'utilisation d'une autre ressource,
- la prise en compte des dispositions de la loi du 17 mai 2011 dite de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, permettant aux abonnés de bénéficier d'un dégrèvement sur leur facture en cas de surconsommation liée à une fuite dans les installations privées.

Ce règlement sera adressé à l'ensemble des abonnés lors de l'envoi de la facture relative aux consommations du 1^{er} semestre 2012, et sera complété par l'envoi d'une Charte Client formalisant les engagements d'Orléanaise des Eaux vis à vis des usagers, tels qu'ils sont prévus dans l'article 10.6 du contrat de délégation de service public.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le règlement du service de distribution de l'eau potable.

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE

N° 25 – Projet Intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, au titre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, plusieurs immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'octroi de sept subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 68 974 € ;

2) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4) imputer sur le budget de l'année en cours, fonction 824, article 20422, opération 10A104, service gestionnaire UUSL, les sommes correspondantes ».

**ADOPTÉ PAR 51 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

| Immeubles | | Montants subvention (en €) | | Montant |
|---|-------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|---------------|
| Adresses | Propriétaires ou Syndic | Normal | Travaux d'intérêt architectural | Total (en €) |
| 34 rue du Faubourg Bannier | Syndic G.C.B : Mme Elodie RONCIN | 6 265 | | 6 265 |
| 22bis quai du Châtelet (2 façades) | M. et Mme Hervé FONTOIN | 5 175 | | 5 175 |
| 5 rue de Bourgogne/29 rue de Solférino (1 ^{ère} Tranche) (3 façades) | Syndic bénévole : Mme BARTET | 9 318 | 3 919 | 13 237 |
| 4 rue des Trois Maillets (avenant) | Mme VON SCHRAMM | 8 763 | | 8 763 |
| 15 rue Etienne Dolet (2 façades) | M. et Mme Jean-Louis VIENNA | 18 437 | | 18 437 |
| 9 rue Louis Roguet (2 façades) | M. Raymond SERVAIS | 12 884 | | 12 884 |
| 29 rue du Poirier | M. et Mme Bernard SOLON | 4 213 | | 4 213 |
| TOTAL | | | | 68 974 |

N° 26 – **Quartier Gare-Pasteur-Saint-Vincent. Déclassement de l'allée Nicole Bérault. Décision de vente et formalités préalables au transfert de propriété.**

M. CARRE – *Il s'agit de la rétrocession à la Ville d'une partie des voies qui avaient été faites dans le cadre des résidences de la gare.*

Je vous propose de l'acheter pour un prix fixé à 10 € le mètre carré.

(réactions de plusieurs élus, hors micro)

On leur vend !

M. le Maire – *On vend effectivement. Par l'inverse, je me serais interrogé.*

Je précise, nous vendons cette partie appelée l'allée Nicole Bérault qui est devenue au fil du temps une sorte d'impasse à l'arrière de l'un des immeubles Gare et qui ne sert plus à rien.

Après consultation des habitants, discussions avec eux, et visites sur place, Corine PARAYRE s'en est occupée et je l'en remercie, le choix a été fait que l'immeuble puisse récupérer dans son patrimoine cette allée Nicole Bérault, moyennant des travaux de remise en état, parce qu'elle est abîmée, à la charge des propriétaires. Dans ces conditions, la Ville la céderait pour cette immeuble.

Cela me paraît être une excellente solution qui n'est que le début de la reprise de tout ce quartier Gare dont on a bien besoin.

Mme PARAYRE souhaite prendre la parole...

Mme PARAYRE – *Merci M. le Maire. Je me réjouis doublement, parce que tous les deux, nous avons lancé l'idée en 2008. il a fallu du temps pour que le projet se réalise puisqu'il y a un certain nombre de contraintes techniques sur le site avec des servitudes de passage. Mais c'est un projet qui était attendu par la copropriété. L'ébauche du devenir de cette allée Nicole Bérault est très prometteuse avec la fois la résidentialisation et surtout le traitement paysager qu'ils envisagent. Cela va apporter un plus qualitatif à ce quartier et enfin, c'est le début du lancement de la requalification du quartier Gare.*

M. le Maire – *Absolument ! Vous avez raison de dire que cela a été assez compliqué parce qu'il y a des utilisations et des servitudes notamment pour Carrefour qui est juste à côté. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais il fallait que nous puissions converger, non seulement avec la copropriété, ce qui ne posait aucun problème, mais avec l'ensemble des autres acteurs. Ce n'est pas toujours facile, mais c'est fait.*

Je vous consulte.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'allée Nicole Bérault avec son prolongement correspondant à l'ancienne rue François Villon, dans le périmètre de l'ancien lotissement du quartier gare, est fermée à la circulation automobile depuis la construction de l'ensemble immobilier de la place d'Arc. La rue François Villon a été déclassée par délibérations des 10 janvier et 25 avril 1986.

Cette allée devenue piétonne constitue un espace enserré entre l'ensemble commercial et la façade arrière de la copropriété des Fougères avec ses 120 logements. Du fait de son relatif retrait par rapport aux voies circulantes du quartier, il s'agit d'un espace très peu utilisé par le cheminement public à l'exclusion des riverains.

Dans ce périmètre de l'ancien lotissement entre le boulevard de Québec, la rue Emile Zola et l'avenue de Munster, la Ville entend engager une démarche de résidentialisation avec les propriétaires de logements, bailleurs sociaux ou copropriétés privées, poursuivant un objectif de requalification qualitative des espaces publics et de recomposition paysagère, y compris des parties communes des copropriétés.

La Ville est de surcroît confrontée à des faits d'incivilité favorisés par la configuration des lieux et à la difficulté d'entretien, qui confortent la démarche de résidentialisation retenue. Elle s'est donc rapprochée de la Résidence les Fougères pour envisager les conditions d'une fermeture de l'allée et son incorporation aux parties communes de la copropriété.

L'emprise à déclasser correspond à un tènement de 599 m² et à une bande de circulation d'une surface de base de 56 m² définie dans l'état descriptif de division en volumes du quartier gare îlot A, lots de volumes en surface (niveau 116) n°57 et 60 à diviser en hauteur pour tenir compte des jardinières la surplombant, en retenant la jardinière la plus basse au niveau 122,40 environ, et en tréfonds (niveau 113) lots n°3 et 55 à diviser horizontalement.

Elle sera aménagée par la copropriété à usage de cour arborée. Un diagnostic phytosanitaire a révélé que la plupart des pins présentaient des défauts majeurs. Il conviendrait donc de les remplacer. Le projet de résidentialisation prévoit une clôture et un portail des deux côtés selon les préconisations écrites du 26 juillet 2011 du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Une servitude non aedificandi sera constituée à l'acte de vente afin de garantir cet usage d'espace commun récréatif et paysager. Diverses servitudes seront constituées au bénéfice d'ouvrages notamment, grilles de ventilation, aération et jardinières conservés par la Ville et/ou appartenant à Immobilière Carrefour pour en permettre l'accès et l'entretien.

L'allée déclassée est vendue en l'état avec les éléments de structure aménagés par la Ville pour protéger l'aération du quai de déchargement de l'immeuble contigu et à conserver ; l'éclairage public sera désactivé et les mats retirés.

Au vu de l'avis du service des Domaines du 11 mai 2011, le prix convenu entre les parties est arrêté à 10 € le m², soit une réfaction de 35 € le m², prenant en compte les servitudes diverses grevant l'allée et l'absence de marché pour cette emprise foncière.

En raison des délais nécessaires pour établir les modificatifs à l'état descriptif de division en volumes pour les subdivisions, saisir l'Association Syndicale Libre de l'îlot A Immobilière Carrefour pour définir les modalités d'exercice des servitudes à constituer il a été décidé de désaffecter d'ores et déjà cette allée à l'usage du public, de prononcer consécutivement son déclassement du domaine public communal, de la mettre à disposition de la copropriété et d'autoriser les travaux de clôture sans attendre la régularisation du transfert de propriété.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) vu les dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

vu l'arrêté n° 2012 P859 du 9 mai 2012 fermant l'allée Nicole Bérault à la circulation du public,

constatant ainsi la désaffectation de cette allée piétonne destinée à être incorporée à une opération de résidentialisation de la copropriété Résidence les Fougères,

considérant l'intérêt pour la Ville de se décharger de l'entretien et de la surveillance de ce cheminement peu fréquenté,

décider de déclasser l'allée Nicole Bérault correspondant à un tènement de 599 m² et aux lots de volumes définis au niveau 116 m n° 57 et 60 à subdiviser en hauteur, au niveau 113 m lots 3 et 55 à diviser horizontalement, tels qu'ils sont définis à l'état descriptif de division en volumes quartier gare îlot A, préalablement à leur cession au Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Les Fougères, moyennant le prix de 10 € le m² convenu entre les parties en considération de l'intérêt de cette opération ;

2°) autoriser le Syndicat des Copropriétaires Résidence les Fougères, dès que la décision portant déclassement aura acquis un caractère exécutoire, à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme préalable à l'engagement des travaux de résidentialisation ;

3°) autoriser M. le Maire ou son délégué à engager les procédures foncières préalables, faire établir le modificatif à l'état descriptif de division en volumes, permettant de signer toute convention préalable puis l'acte de vente avec constitution des servitudes rendues nécessaires par la configuration des lieux, notamment d'accès et d'entretien des jardinières ancrées sur l'ensemble immobilier de la place d'Arc, ouvrages de ventilation en surface, grille d'aération et tour d'échelle ;

4°) imputer la recette correspondant au prix estimé à 6 550 € hors droits et remboursement des frais de géomètre, mais calculé au vu du plan de division définitif et du modificatif à l'état descriptif de division (surface de base des volumes) sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 775, opération 10A187, service gestionnaire UUFC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 27 – **Maison de l'Habitat. Attribution d'une subvention.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », la Ville et les bailleurs sociaux ont décidé de créer une structure associative « Maison de l'Habitat » définie comme un lieu d'information gratuit destiné aux particuliers dans tous les domaines du logement. La « Maison de l'Habitat » a ouvert au public le 14 juin 2004.

La Maison de l'Habitat a vocation à :

1. intégrer une plate-forme d'accueil et d'orientation du public qui est commune aux différents services ainsi qu'un guichet d'enregistrement des demandes de logements sociaux,
2. héberger le dispositif d'amélioration de l'habitat privé de la Ville.

Ce lieu est également utilisé pour des expositions permanentes ou temporaires sur le thème du logement.

L'association assure la gestion technique et administrative du lieu.

La Ville soutient les activités de cette association dans le cadre d'une convention signée le 27 avril 2005.

A ce titre, au vu des crédits votés au budget primitif et conformément à l'article 3 de la convention, il est proposé d'attribuer à l'association « Maison de l'Habitat » une subvention, pour l'exercice 2012, d'un montant de 85 500 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) attribuer à l'association « Maison de l'Habitat » une subvention d'un montant de 85 500 € au titre de l'année 2012 dans le cadre de la convention du 27 avril 2005 ;

2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 72, article 6574, opération 09A183, service gestionnaire FHAB ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – **F.I.S.A.C. centre ville. Rénovation des devantures et enseignes. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

Mme MAUROY-PREVOST – *Toujours pour soutenir la politique de rénovation de nos commerces, il s'agit ce mois-ci, d'approuver l'octroi d'une subvention de 18 632 € en faveur de la S.A.R.L. M.C.O. 32 rue Royale à Orléans ainsi que la convention à passer entre le bénéficiaire et la Ville.*

M. FOUSSIER – *Une petite explication de vote. Je ne participerai pas à cette délibération puisqu'il s'agit du commerce de mon fils. Même si ce dossier a suivi tout le cheminement réglementaire et administratif et que je n'ai aucune action dans cette société, Je tenais à ne pas participer à cette délibération.*

M. le Maire – *Je vous remercie, M. FOUSSIER, de cette transparence qui vous honore.*

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous consulte.

Mme MAUROY-PREVOST, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C) Centre-Ville, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars 2005 et du 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville, aux entrées de faubourgs ouverts sur le centre-ville et dans les zones urbaines sensibles.

Dans ces conditions, le dossier de l'établissement suivant remplit les conditions d'éligibilité qui ont été validées par les services de l'Etat (co-financeurs de la subvention à hauteur de 50 %) :

- S.A.R.L. M.C.O., 32 rue Royale à Orléans.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer dans ce cadre avec la S.A.R.L. M.C.O. 32 rue Royale à Orléans ;

2) approuver l'octroi d'une subvention de 18 632 €, conformément au tableau ci-annexé, sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, service gestionnaire UPCO, fonction 94, article 2042, programme 04C316 ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION.
(M. FOUSSIER)

| |
|-------------------------------|
| FISAC DEVANTURES ET ENSEIGNES |
|-------------------------------|

Attribution de subventions

Répartition :

Subvention accordée : 40 % du montant des travaux, plafonnée à 20 000 €

Subvention versée : 50 % FISAC + 50 % Ville

| Dossiers | Montant subvention (en €) | Montant des travaux éligibles (H.T) |
|-------------------------------|------------------------------|--|
| S.A.R.L. M.C.O. 32 rue Royale | 18 632 | 46 578 |

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

N° 29 – **Fourniture et pose de panneaux de jalonnement. Approbation d'un marché après appel d'offres ouvert.**

Mme CHERADAME – *Il s'agit d'approuver un marché à bons de commande avec la société Signature.*

M. le Maire – *Je me réjouis de ce marché qui va nous permettre, à terme, d'améliorer la signalisation et la signalétique sur Orléans.*

Je vous consulte.

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer la fourniture et la pose de panneaux de jalonnement, la Ville a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 et 59 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 15 mai 2012, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique de la manière suivante (pondération : 60 %) :

1) La qualité du matériel proposé appréciée au regard des échantillons et du point A (matériel) du mémoire technique (sous-pondération 35 %)

2) Les moyens humains, matériels et de sécurité proposés pour l'exécution de la prestation appréciés au regard du point B (travaux de pose – moyens humains et matériel) du mémoire technique (sous-pondération 20 %)

3) Les moyens mis en œuvre en matière de développement durable appréciés au regard du point C (développement durable) du mémoire technique. (sous-pondération 5 %)

2. Prix des prestations apprécié au regard du détail estimatif (pondération : 40 %)

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché à bons de commande après appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et la pose des panneaux de jalonnement à passer avec l'entreprise Signature Centre Val de Loire, 41 500 Mer, pour un montant minimum de 62 709,04 € H.T. et un montant maximum de 334 448,17 € H.T. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 821, article 2315, opération 07A469, service gestionnaire TCIR ».

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 30 – **Poste Central de Régulation de Trafic. Approbation d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

Mme CHERADAME – *Il s'agit d'approuver un groupement de commandes avec l'agglomération pour la mise à niveau de ce poste central de régularisation de trafic qui gère 276 carrefours à feux dont 228 pour l'agglomération.*

Il s'agit d'améliorer la régulation du trafic, d'étendre le système de jalonnement dynamique des parkings relais, de mettre en place la vidéosurveillance des carrefours, de réorganiser le contrôle d'accès des zones piétonnes et de mettre au regard, les moyens humains et techniques.

Il vous est proposé d'approuver la convention à passer avec l'agglomération.

M. le Maire – *Merci. Je sens votre intérêt majeur à tous sur ce sujet. Il est très important et je me permets de signaler que nous avons des marges de progrès en matière de gestion du trafic, de la circulation, dans la Ville et dans l'agglomération.*

Sur ces marges de progression, il y a notamment les questions de régulations, de jalonnement, comme il a été dit, de ce que j'appellerais « carrefours intelligents » dans la gestion de la programmation des feux tricolores. Nous allons pouvoir engager toute cette procédure et cette étude qui, à terme, permettra d'améliorer le fonctionnement de la Ville.

Il n'y paraît pas, mais c'est un point qui est tout à fait important.

Je vois que je n'ai pas plus de succès que Mme CHERADAME, sauf M. RICOUD qui m'a écouté avec intérêt. M. RICOUD, je vais vous remercier, je me sentais très seul mais au moins vous avez l'obligeance de m'écouter. Je vous ai senti convaincu aussi par le sujet. Donc je vous consulte.

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Poste Central de Régulation de Trafic (P.C.R.T.) gère les carrefours de la première ligne de tramway, les carrefours à feux situés sur les voies d'intérêt communautaire ainsi que ceux de la ville d'Orléans. En 2012, les carrefours de la seconde ligne de tramway viendront s'ajouter et au total le P.C.R.T. gèrera 276 carrefours à feux dont 228 pour la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté d'Agglomération et la Ville, ayant pour objet la mission de pilotage et le suivi d'une réflexion sur le projet d'évolution du système de régulation du trafic, a été approuvée lors du Conseil municipal du 30 septembre 2011.

A l'issue des études menées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage Inxia désigné pour cette opération, un grand nombre d'orientations et de solutions a été proposé permettant d'atteindre les objectifs fixés dont notamment l'amélioration de la régulation du trafic par la mise à niveau technique du P.C.R.T., l'extension du système de jalonnement dynamique des parkings y compris les Parking + Relais, la mise en place de la vidéosurveillance des carrefours, la réorganisation du contrôle d'accès des zones piétonnes, sans oublier le renforcement des moyens humains et techniques.

Un programme déclinant les éléments fonctionnels indispensables à la réalisation de cette opération est mis en place. En outre, une clé de répartition financière a été définie au prorata des installations respectives des deux entités.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes afin de mutualiser les procédures et regrouper les achats en vue de la réalisation d'économies d'échelle.

Les modalités de la convention sont les suivantes :

- la Ville assurera la coordination du groupement de commandes,
- les frais de publicité seront répartis à parts égales entre les différentes entités,
- la Commission d'Appel d'Offres sera celle de la Ville,
- le ou les marchés seront signés et notifiés par la Ville,
- le groupement prendra fin à la liquidation définitive des marchés.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » relative au groupement de commandes pour les projets liés à la circulation et au Poste Central et de Régulation du Trafic ;

2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'adite convention au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 31 – **Rue du Pressoir Neuf. Travaux de terrassement, d'enfouissement de réseaux secs et d'éclairage public provisoire. Approbation d'un marché à procédure adaptée.**

M. POISSON – *il s'agit de la deuxième tranche de remise en état de la rue du Pressoir neuf. Il vous est demandé d'approuver un marché pour les travaux d'enfouissement et de terrassement pour un montant de 245 991 €.*

Donc, après la première tranche, la deuxième.

M. le Maire – *Et nous souhaitons que la deuxième tranche soit aussi réussie que la première car la première a été très réussie.*

M. MAGNIER souhaite la parole.

M. MAGNIER – *Merci M. le Maire. Au nom des riverains qui se réjouissent de cette deuxième tranche, après une belle concertation que nous avons menée, je pense que nous avons réussi à trouver le compromis et un très beau projet pour le quartier.*

M. le Maire – *Merci M. MAGNIER d'avoir conduit tout cela.*

Je vous consulte.

M. POISSON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer les travaux de terrassement, d'enfouissement de réseaux secs et d'éclairage public provisoire rue du Pressoir Neuf, la Ville a lancé une procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 15 mai 2012, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1) la valeur technique (pondération : 50 %) appréciée au regard du mémoire technique de la manière suivante :

- Des mesures prises pour améliorer l'environnement des chantiers et assurer la sécurité (sous-pondération : 10 %)
- Des moyens humains et matériels dédiés aux chantiers (sous-pondération : 10 %)
- Des mesures prises en termes de développement durable, hygiène et santé (sous-pondération : 10 %)
- La qualité des fournitures proposées et des délais d'approvisionnement (sous-pondération 10 %)
- Les mesures prises pour garantir la qualité des prestations à toutes les étapes de chantier (sous-pondération : 10 %)

2) le prix des prestations évalué au regard du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %).

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché après procédure adaptée, relatif aux travaux de terrassement, d'enfouissement de réseaux secs et d'éclairage public provisoire, rue du Pressoir Neuf, à passer avec l'entreprise Eurovia Centre Loire, 45400 Fleury Les Aubrais, pour un montant de 245 991,84 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 822, article 2315, opération 07A032AP, service gestionnaire TCCO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32 – **Aménagement de la place de la Croix Fleury. Lot n° 3 : éclairage public et effacement des réseaux. Approbation d'un avenant en moins value.**

M. POISSON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors de sa séance du 18 mars 2011, le Conseil Municipal a approuvé le marché à procédure adaptée relatif à l'aménagement de la place de la Croix Fleury, pour le lot n° 3 : éclairage public et effacement de réseaux, à passer avec la société SPIE Ouest Centre pour un montant de 68 560,88 € T.T.C.

Le déplacement d'un support béton d'un réseau aérien comprenant également les travaux de reprise de branchements individuels ainsi que de réfection du trottoir ont fait l'objet d'un avenant n°1 en plus value de 12 061,66 € T.T.C. représentant 17,6 % du montant du marché, portant ainsi le montant du marché initial de 68 560,88 € T.T.C. à 80 622,54 € T.T.C. Cet avenant a été approuvé par délibération du 16 décembre 2011.

E.R.D.F. a décidé de prendre à sa charge la maîtrise d'ouvrage de ces travaux en raison de l'exploitation en cours et sous tension du réseau.

Par conséquent, ces modifications génèrent une moins value de 12 061,66 € T.T.C. et ramènent ainsi le montant du marché initial avec la société SPIE Ouest Centre à 68 560,88 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant en moins value d'un montant de 12 061,66 € T.T.C. au marché 11-041, à passer avec la société SPIE Ouest Centre, relatif à l'aménagement de la place de la Croix Fleury, pour le lot n°3 : éclairage public et effacement des réseaux, ramenant ainsi le montant du marché de 80 622,54 € T.T.C. à 68 560,88 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, service gestionnaire UUAM, fonction 824, article 2315, opération 10A457 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

FINANCES

N° 33 – **S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre. Levée partielle et anticipée d'interdiction d'aliéner. Approbation.**

Mme GRIVOT – *La société d'H.L.M. Bâtir Centre a réalisé un bâtiment collectif de 73 appartements dénommé « résidence Les Fougères » à Orléans la Source. La Ville a accordé sa garantie sur les emprunts, aujourd'hui totalement remboursés en contrepartie d'une interdiction d'aliéner et d'hypothéquer établie par acte notarié, le 5 juin 1998, pour une durée qui prendra fin le 17 novembre 2018.*

Dans le cadre de la réalisation de la Z.A.C. des Allées de La Source, la Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (S.E.M.D.O.) doit acquérir une partie du terrain d'assiette de la résidence ce qui nécessite l'accord express de la Ville pour lever l'interdiction d'aliéner.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la levée partielle et anticipée de l'interdiction d'aliéner et d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'acte notarié à intervenir et accomplir les formalités nécessaires.

M. le Maire – *Merci. M. RICOUD, je vous donne la parole.*

M. RICOURD – *Quel est l'objectif de cette décision ?*

Mme KOUNOWSKI – *On parle de parcelle et pour nous, l'emplacement est un peu difficile à visualiser.*

M. le Maire – *Je trouve que vous êtes un peu détendue ce soir !*

Mme KOUNOWSKI – *Vous comprenez pourquoi on est détendu. On est très détendu depuis le 6 mai.*

M. CARRE – *Il s'agit de la partie des maisons qui sont construites le long de la voie Léopold Sédar-Senghor qui est à côté de Fougères sur lesquelles il y a une partie du domaine public. cela doit être des rétrocessions liées à la partie du domaine public.*

Un remembrement est en train d'être fait sur la partie de Bâtir, des Fougères et sur la partie du terrain de la mosquée.

Mme KOUNOWSKI – *Ce n'est pas pour faire un parking à côté.*

M. CARRE – *Non, ce n'est pas du parking, c'est la voie elle-même, pour qu'elle puisse passer, on a pris sur une partie des emprises.*

(réactions hors micro des élus de l'opposition)

M. CARRE – *Je ne le garantis pas, je viens vous apporter toutes les informations nécessaires sur ces 600 m². Si la S.E.M.D.O. achète, c'est pour rétrocéder à la Ville dans le cadre des aménagements des espaces publics.*

Mme KOUNOWSKI – *Cela nous éclaire, M. CARRE, merci.*

M. le Maire – *Merci M. CARRE qui montre son excellente connaissance des sujets, même sur 600 m².*

Je vous consulte.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La société d'H.L.M. Bâtir Centre a réalisé un bâtiment collectif locatif social de 73 appartements dénommé « résidence Les Fougères » sur un terrain de 6 610 m² cadastré section EL n°24 à Orléans La Source.

La Ville a accordé sa garantie pour une quotité de 50 % du montant des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations qui sont aujourd'hui totalement remboursés.

En contrepartie de cette garantie, une interdiction d'aliéner et d'hypothéquer a été établie par acte notarié, le 5 juin 1998, pour une durée qui prendra fin le 17 novembre 2018.

Dans le cadre de la réalisation de la Z.A.C. des Allées de La Source, la Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (S.E.M.D.O.) doit acquérir une partie du terrain d'assiette de la « résidence Les Fougères » (partie détachée de la parcelle EL 24, pour une surface de 596 m² et nouvellement cadastrée EL 318), ce qui nécessite l'accord express de

la Ville pour lever l'interdiction d'aliéner.

Dans ce contexte, la S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre sollicite l'autorisation de la Ville pour vendre ou éventuellement hypothéquer une partie de la parcelle cadastrée EL n°24 pour une surface de 596 m² nouvellement cadastrée section EL n°318.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) autoriser la levée partielle et anticipée de l'interdiction d'aliéner, frappant la parcelle cadastrée section EL n°24, pour une surface de 596 m² nouvellement cadastrée section EL n°318, afin de permettre la cession de la parcelle à la S.E.M.D.O. ;

2) autoriser le Maire ou son délégué à signer l'acte notarié à intervenir et à accomplir toutes les formalités nécessaires ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 – **S.E.M Orléans Gestion. Construction du parking du Cheval Rouge. Garantie d'un emprunt de 4 870 000 €. Approbation.**

M. MARTIN – *Pour le parking du Cheval Rouge, je rappelle que la concession a été confiée à la Société d'Economie Mixte Orléans Gestion dont l'actionnaire est la Ville d'Orléans.*

Il était convenu dans le plan de financement qu'elle bénéficie d'une subvention et qu'elle mette aussi en place un prêt. Cet emprunt était sollicité auprès de la Caisse d'Epargne par Orléans Gestion pour un montant de 4 870 000 €.

Il est demandé, comme il doit l'être aujourd'hui, la garantie de la Ville à hauteur de 50 %.

M. DELOIRE – *M. le Maire, chers collègues, lors du Conseil Municipal du 5 mai 2008, vous avez justifié la construction du parking place du Cheval Rouge concédée à Orléans Gestion en ces termes, je vous cite :*

« il y a deux logiques, il y a une logique de dissuasion de la voiture en centre-ville et il y a une logique de complémentarité, et d'ajouter, ce ne sont pas les transports en commun qui absorbent la circulation, ce n'est pas vrai, cela ne marche pas ».

Si le groupe de l'opposition exprime son désaccord quant à la construction de ce parking en centre-ville, c'est pour trois raisons.

Premièrement, la construction de ce parking ne correspond pas aux critères du développement durable. Ainsi il est susceptible de porter des atteintes graves à l'environnement à travers des émissions de CO₂, une altération de la qualité de l'air et des embouteillages accrus en centre-ville et au-delà.

Deuxièmement, il est en contradiction avec l'arrivée de la seconde ligne de tramway, alors même qu'à quelques centaines de mètres de ce nouveau parking, vous avez décidé, M. le Maire de rendre la place Charles de Gaulle piétonne.

Troisièmement, précisément, l'arrivée de la deuxième ligne de tramway doit conduire les Orléanais à modifier leurs habitudes de transport en combinant les différents modes

proposés pour effectuer un même trajet : laisser sa voiture dans un parking relais, emprunter le tramway, vélo + et pratiquer la marche à pied.

Cela demande naturellement de travailler sur l'intermodalité, sur une tarification commune aux transports relevant de la Communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire, sur la gratuité pour certains publics où à certaines heures des transports en commun ou encore accroître la vitesse commerciale du tramway ou faciliter la circulation des bus à travers des couloirs ou sites propres ou enfin, aménager des pistes cyclables sécurisées.

Autant de pistes qui traduisent une vision écologique, sociale et humaniste de la ville de demain, c'est à dire, la ville pour tous.

En conséquence, en cohérence avec les votes précédents, nous voterons contre cette délibération. Merci de votre attention.

M. Le Maire – *Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ?*

Oui Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais rappeler que là, on vote un emprunt, mais il faut rappeler le coût total de cette opération qui sera d'un montant d'environ 8 000 000 €, c'est énorme quand même. Et pour rentabiliser ce parking, un prix de la place sera sûrement important.*

Je ne sais pas si, en plus de l'aspect développement durable, il était vraiment nécessaire pour les Orléanais.

M. FOUSSIER – *On ne va pas refaire le débat du parking du Cheval Rouge ce soir. Je voudrais dire que le tramway et le parking sont deux choses tout à fait complémentaires et particulièrement attendues.*

J'invite mes petits collègues de l'opposition à faire un petit peu de terrain et d'aller voir sur place ce que pensent les commerçants de l'arrivée de ce parking. Ils auront une autre idée de ce qu'ils nous ont expliqué ce soir.

Mme MAUROY-PREVOST – *Je partage tout à fait ce point de vue, il faut travailler et améliorer tous les aspects de l'intermodalité. Cependant, de là à voir disparaître complètement la voiture en ville, c'est un petit peu une utopie.*

Je me réjouis que dorénavant, sur ce site, les voitures ne seront plus visibles, ce sera un parking souterrain. En surface, on va pouvoir aménager un bel espace de vie pour le quartier qui permettra de faire la liaison avec le jardin Jacques Boucher, la place de Gaulle piétonne, la rue des Carmes piétonne et de gagner en qualité de vie à cet endroit-là.

Aujourd'hui, malheureusement, le piéton slalome entre les voitures ce qui est très inconfortable pour lui.

Mme CHERADAME – *Je ne voudrais pas que l'on soit réducteur quand on parle d'Orléans. Orléans est un bassin de vie de 400 000 personnes.*

Même si l'on a 1 140 places de parc relais sur la deuxième ligne et 800 places sur la première, c'est à peine suffisant.

Au niveau du transport, la Ville et l'agglomération sont parfaitement cohérentes, parce que vous avez un élu qui est, non seulement chargé du stationnement mais qui est aussi chargé de la circulation. Si vous avez écouté avec attention la délibération que je viens de passer vous aurez pu voir que j'ai parlé du jalonnement dynamique des parkings et j'ai parlé des parcs relais. Ce sont, non seulement les parkings du centre-ville qui seront jalonnés, mais l'ensemble des parcs relais avec une incitation à se rendre dans ces parcs relais pour accéder au centre-ville. Donc il y a bien une véritable complémentarité qui se fait en matière de déplacement.

Nous avons aussi parlé de la mise à niveau du poste central de régulation de trafic qui permet à terme, que les bus bénéficient d'une meilleure qualité de circulation sur le réseau de l'agglomération et une meilleure fluidité.

On ne peut pas tout opposer. Les modes de déplacements sont aujourd'hui complémentaires, nos parkings sont en train de s'équiper pour mettre en place des systèmes de recharge des véhicules électriques. C'est vers ces modes de déplacement que les villes doivent s'engager et pas forcément en boutant les habitants dehors.

Concernant la tarification du mode de transport, l'agglomération d'Orléans est l'une des premières agglomérations à avoir mis en place la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.) dans son esprit, en prenant en compte non seulement le statut des personnes mais aussi leurs revenus. Ce qui est une grande avancée pour les habitants de l'agglomération qui, aujourd'hui, peuvent tous en fonction de leurs revenus, bénéficier des tarifications favorables sur le réseau de transport.

Mme BARRUEL – *J'adhère tout à fait à ce que viennent d'évoquer mes collègues de la majorité, notamment Muriel CHERADAME qui a cité quelques exemples que fait la Ville en matière de développement durable.*

Même M. DELOIRE, vous nous avez cité tout ce que nous avons fait au titre du tramway. Certes cela relève de l'agglomération, mais la Ville a également sa part dans cette élaboration et cette mise en place du tramway.

On a parlé tout à l'heure des disques verts que l'on allait distribuer aux véhicules propres des habitants de la Ville et ce qu'a évoqué également François FOUSSIER relève du bon sens.

Il ne faut jamais opposer le tout voiture et le non voiture. On a besoin d'avoir un centre-ville qui vit. On a malheureusement des personnes qui ne peuvent pas se déplacer autrement qu'en voiture. On fait un parking, on fait nos parcs relais qui sont une bonne chose pour la vitalité de notre ville.

M. GRAND – *Une soixantaine de disques verts est distribuée, ce qui reste très limité malheureusement. j'espère que d'autres seront attirés.*

Je renverrai à un livre de l'excellent Denis BAUPIN, Maire-Adjoint à Paris, « Tout voiture, no future ». L'idée n'est pas de dire qu'il ne faut plus de voiture du tout. D'ailleurs, on est les premiers à en utiliser quand on en a besoin.

Mais quand on est dans un hyper centre, on sait que lorsque l'on construit une place de parking, on attire trois voitures.

Vous allez créer plus de désordre que vous ne pensez régler le problème.

Vous parlez d'une utopie. On n'est pas dans une utopie, on est dans une démarche qui est celle d'un grand nombre de grandes villes de France et d'Europe qui décident de limiter la place de la voiture et non pas de l'interdire, en particulier aux voitures qui viennent de l'extérieur de ces quartiers.

On va laisser aux personnes qui habitent dans ces quartiers la possibilité de venir avec leurs voitures, il ne faut pas vider ces quartiers de leurs habitants. Mais pour tous les autres, on va essayer de les empêcher de venir trop près des magasins parce que cela crée plus de désordre.

On a eu ces débats assez longuement ces dernières années au Conseil Municipal, on va continuer à les avoir et on verra le résultat de votre politique quand vous aurez fini de construire ce parking, vous verrez que vous créerez plus de désordre que vous ne réglez le problème.

C'est notre avis, vous avez le votre, on jugera sur pièce.

M. MARTIN – *Ce parking est très attendu indépendamment des appréciations des uns et des autres sur l'opportunité de faire ou ne pas faire.*

Il est vrai que l'on refait le débat de la dernière fois. Mais aujourd'hui, beaucoup de places ont été supprimées dont 350 places de stationnement en surface du fait des travaux qui ont été réalisés.

Dire que ce parking ne vient pas simplement qu'en remplacement de ce qui était supprimé n'est pas non plus la réalité.

Dans le même temps, je rappelle que pour les résidents du quartier, il y aura une possibilité d'abonnement. Le parking sera aussi ouvert pour remplacer des stationnements qui avant, étaient en surface.

Sur le plan financier, je ne peux pas laisser dire que ce sont des dépenses qui dépassent les tarifs habituels, Mme KOUNOWSKI, pour la construction d'un parking. Vous avez laissé entendre que finalement, on serait dans des dépenses inconsidérées par rapport à ce qui est le coût d'un parking. Pas du tout !

Le coût de la place est d'environ 30 000 €, ce qui est tout à fait dans la norme des constructions de parkings de centre-ville. D'autant que nous avons en plus choisi un schéma financier au terme duquel la subvention de la Ville n'est que du tiers, c'est à dire de l'ordre de 10 000 € la place et qu'il a été décidé d'appliquer un tarif identique à celui du parking du Martroi, un tarif sensiblement plus élevé que d'autres parkings en périphérie. C'est effectivement plus cher et il faudra un amortissement financier plus important.

Je voulais rappeler ces avancements financiers à votre mémoire.

M. le Maire – *Chacun s'est exprimé. On a déjà eu ce débat. J'ai du mal à comprendre cet esprit presque dogmatique qui vous anime sur ce sujet.*

M. DELOIRE, c'est ce que vous avez dit et qui, d'ailleurs a été confirmé par les interventions de vos collègues de l'opposition.

Je vous rappelle quelques éléments dans le prolongement de ce qu'a dit M. MARTIN lors de sa dernière intervention.

D'abord, il y a eu des suppressions de places de stationnement par le fait même de l'arrivée de la deuxième ligne de tramway. Nous rétablissons de la capacité de stationnement.

Nous sommes capitale de Région, nous avons besoin d'être attractifs sur le centre-ville. Est ce que l'on veut être attractif ou non ? Pour l'être, il faut attirer nos concitoyens, qu'ils soient habitants de l'aire urbaine qui dépasse 400 000 habitants, (420 000 sur les chiffres incontestables de l'I.N.S.E.E.) ou d'autres régions, y compris la région parisienne. Nous avons besoin de renforcer cette attractivité et nous le faisons.

Vous êtes presque dans une sorte de procès d'intention. Dans nos années de mandats, la réalité est que l'on n'en a jamais fait autant en terme d'espace piétonnier, notamment en centre-ville. Vous ne pouvez pas être dans un déni de réalité comme vous le faites. Quand on écoute votre intervention, et si l'on était extérieur à la Ville et l'on ne connaît pas la réalité, on se dit que sur Orléans, ils sont effectivement dans une logique d'en faire toujours plus pour l'automobile. On est revenu presque dans les années soixante. Mais la réalité est exactement l'inverse. C'est toute la piétonisation côté Bourgogne, côté Carmes-place De Gaulle et ailleurs qui a commencé avec la rue de la République et qui va se poursuivre et se conforter avec les travaux de la place du Martroi qui commenceront dans quelques mois, la réalité est là.

La deuxième ligne de tramway, avec la réorganisation complète du réseau bus-bus et le renforcement du réseau bus-transport en commun. Cela aussi est une réalité que je sache.

Même si ce n'est pas facile de par la configuration urbaine d'Orléans, on poursuit notre volonté de développer la pratique du vélo. Les pistes cyclables, je sais que l'on a encore des efforts à faire, ce n'est pas toujours facile, surtout quand on a des rues très étroites, d'arriver à faire passer de l'automobile, du bus, du vélo, des trottoirs pour les piétons, etc. on le sait et c'est concret.

La mise en place du système vélo + qui va être étendu de possibilité de location de vélo renforcée.

A partir de ce projet de parking, vous dites que l'on a l'impression d'être dans le tout automobile. Non !

On est, et je confirme ce que je dis, dans la complémentarité des modes de déplacement.

J'ajoute, en terme de développement durable, vous êtes sur un concept qui est faux et qui va le devenir de plus en plus. Vous êtes dans la conception « automobile = pollution ». cela a été vrai et l'on sait que les transports sont une des sources importantes d'émissions de gaz à effet de serre, on est parfaitement d'accord là-dessus, c'est la réalité, les deux facteurs majeurs sont le bâtiment et le transport.

Maintenant, il y a des progrès importants qui sont faits et notamment pour les déplacements en ville, et sur des voitures beaucoup plus propres, beaucoup moins émettrices de gaz à effet de serre. Cette réalité là arrive assez vite. Quand on est dans le quotidien, cette évolution est difficile à percevoir. Mais cela arrive, les progrès sont importants et se font assez rapidement actuellement.

Il est évident que cela pourrait être fait plus vite et ce serait souhaitable si nous n'étions pas dans une situation de crise, y compris pour nos concitoyens et pour notre société, que le parc automobile pourrait se renouveler plus vite. Mais la réalité est là. Et j'espère que

dans les dix, quinze, ou vingt ans qui viennent, on verra un parc automobile totalement transformé et il l'est déjà par rapport à la réalité d'il y a quinze ou vingt ans.

De dire que l'on est dans une logique d'exclusion de l'automobile, je n'y crois pas.

Il a été dit aussi ce soir, parmi les questions que nous avons à traiter et les problèmes à améliorer, le souci de stationnement de nos concitoyens. On déploie tous nos efforts, on développe les interdictions physiques de stationnement sur les trottoirs, les services de la Ville sont également efficaces.

Mais contrairement à ce que vous dites, la réalisation de ce parking est de nature à décongestionner cette partie de la Ville, et même, à effet indirect, au-delà.

Vous avez cité un élu de Paris, c'est bien, chacun est impliqué et fait comme il croit devoir faire. Mais effectivement, on a vu à Paris, puisque vous citez le cas que nous connaissons tous pour nous y rendre régulièrement et nous déplacer, le fait que je ne suis pas sûr que les choix aient été parfaitement pertinents et méritent d'être discutés.

Il y a eu une logique de dissuasion de l'automobile en ville à Paris. Elle s'est traduite par l'élargissement des couloirs de bus, ou parfois sur des grandes avenues parisiennes on avait deux files, maintenant, on n'en a plus qu'une. Elle se traduit parfois à certains endroits dans la capitale par davantage de bouchons.

Je ne suis pas sûr que ces choix soient totalement pertinents. Je ne me permets pas d'apporter des jugements hâtifs, mais parce que vous avez abordé le sujet, je donne cet élément et je connais la complexité des problèmes de déplacement en région parisienne.

Par cet exemple, je veux dire que les problématiques sont assez complexes et que les choix n'ont rien d'évident.

Si l'on est dans cette logique de dissuasion de l'automobile c'est finalement sur une partie limitée du territoire qui est le cœur de la Ville où à l'échelle de l'ensemble du territoire, il y a assez peu de déplacements. Dès lors que l'on crée des contraintes supplémentaires, on incite nos concitoyens à ne plus y venir pour aller ailleurs et l'on crée des bouchons ailleurs. Regardez ce qui se passe, le samedi après midi sur l'agglomération orléanaise, notamment, sur la N20 nord, vous verrez près des centres commerciaux de plus en plus de bouchons et de problèmes de circulation.

Je ne crois pas que nous ayons intérêt, à la fois pour l'attractivité de la Ville, pour l'équilibre du territoire et pour le rayonnement de la capitale de Région, à inciter au report de circulation en périphérie. Je l'assume, ce n'est pas notre choix.

Le choix est effectivement de permettre de desserrer la contrainte qu'il y a en centre-ville par la réalisation de ce parking Cheval Rouge qui est fort attendu, parce que je l'entend tous les jours.

Pardon d'avoir été un petit peu long, mais comme ce soir, quand même, on va finir à une heure...

(réaction de Mme PILET-DUCHATEAU hors micro)

M. le Maire - ... raisonnable, Mme PILET-DUCHATEAU ! Diriez-vous que nous finissons d'habitude à des heures déraisonnables ?

Parfois je le concède, j'en suis d'accord avec vous.

Je vous consulte.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, la Ville a confié par délibération du 15 avril 2011 la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement Place du Cheval Rouge à la Société d'Economie Mixte Orléans Gestion, par l'intermédiaire d'un contrat de délégation de service public de 30 ans (concession).

Pour le financement de cet équipement, Orléans Gestion a décidé de souscrire un emprunt de 4 870 000 € et sollicite la garantie financière de la Ville pour une quotité de 50 %, pour un emprunt de 4 870 000 € à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre et remboursable sur une durée de 25 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante.

Vu la demande formulée par Orléans Gestion,

Vu la proposition de financement formulée par la Caisse d'Epargne Loire Centre et le projet de contrat correspondant

Vu l'article L 2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % à Orléans Gestion pour le remboursement d'un emprunt de 4 870 000 € que cette société se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre aux conditions suivantes :

| | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| Organisme prêteur | Caisse d'Epargne Loire Centre |
| Montant du prêt | 4 870 000 € |
| Quotité garantie demandée | 50% |
| Phase de mise à disposition | |
| Taux d'intérêt | taux fixe 4,80% maximum |
| Périodicité des échéances | mensuel, trimestriel ou annuelle |
| Phase d'amortissement | |
| Taux d'intérêt applicable | taux fixe 4,80% maximum |
| Durée de la phase d'amortissement | 25 ans |
| Base de calcul | 365/360 |
| Mode d'amortissement | progressif |
| Périodicité des échéances | mensuel, trimestriel ou annuelle |

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Orléans s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse d'Epargne Loire Centre, adressée par courrier, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts (ou ressources) mentionnés à l'article 2 ci-dessous, ni exiger que la Caisse d'Epargne Loire Centre discute au préalable l'organisme défaillant.

ARTICLE DEUX : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt.

ARTICLE TROIS : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Loire Centre et Orléans Gestion.

ADOPTE PAR 41 VOIX CONTRE 12.

MOYENS GENERAUX

N° 35 – Installations de chauffage et de production de froid des bâtiments communaux. Approbation de marchés après appel d'offres.

M. le Maire – *Nous passons à une délibération également importante, notamment pour le fonctionnement de notre Conseil Municipal, sur les installations de chauffage et de production de froid.*

Mme SAUVEGRAIN – *Nous avons revu toutes les procédures et les cahiers des charges de nos marchés de chauffage pour tous les bâtiments de la Ville, et nous vous proposons ce soir d'attribuer tous les lots sauf les piscines qui elles, viendront d'ici le mois d'octobre.*

Il est important de dire que ces marchés combinent à la fois une partie financière avec des tarifs intéressants pour la Ville, une très forte partie technique et de suivi des installations techniques et puis aussi des clauses de développement durable avec des engagements très forts des sociétés en matière de consommation.

M. le Maire – *Merci, y-a-t-il des interventions ?*

Cette délibération n'y paraît pas, mais elle est importante parce que nous avons eu par le passé et cela dure parfois longtemps, des problèmes de chaud et de froid en fonction des périodes, sur nos bâtiments municipaux.

On a pris le taureau par les cornes, si vous me permettez l'expression, maintenant, on reprend tout et l'on remet tout d'aplomb. Cela suffit d'avoir, chaque mois, à régler le problème dans une école, dans un gymnase, etc. On a tout remis à plat et j'en remercie les services et Muriel SAUVEGRAIN pour ce grand travail. Nous allons avoir maintenant des prestations qui ne demanderont plus des interventions incessantes.

J'en remercie les équipes techniques pour la séance du Conseil ce soir. On fait quand même quelques prouesses étant donné la chaleur qui est survenue très rapidement en extérieur et la panne des groupes froids, qui est une illustration de ce que je viens de dire, nous aurions dû être dans une sorte d'étuve, de sauna même. Ils ont fait des prouesses techniques pour que nous puissions fonctionner à peu près correctement, je les en remercie.

Je vous consulte.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie dispose de 245 installations de génie climatique gérées dans le cadre de 14 marchés passés après appels d'offres.

Souhaitant en améliorer l'exploitation, elle a fait réaliser en 2011 un audit de ces contrats avec pour objectif d'identifier les axes d'amélioration du mode de dévolution des marchés et du cahier des charges. Elle recherche également des économies d'énergie.

Suite à cet audit, la Mairie a décidé de refondre la totalité de ses contrats, en lançant un nouvel appel d'offres portant sur l'exploitation de l'ensemble des installations.

Une procédure d'appel d'offres a ainsi été lancée le 2 mars 2012 pour le compte de la Ville et du C.C.A.S. dans le cadre d'une convention de groupement de commandes approuvée par délibération du 16 décembre 2011.

L'allotissement était le suivant :

- Lot n°1 : sites alimentés par le chauffage urbain
- Lot n°2 : bâtiments des secteurs « nord-est » et « sud » alimentés au fioul et au gaz
- Lot n°3 : bâtiments du secteur « centre et ouest » alimentés au fioul et au gaz
- Lot n°4 : complexe du Baron

En plus de l'offre de base, trois options étaient sollicitées :

- l'option n° 1, portant sur la proposition d'un tarif de gaz acheté sur le marché dérégulé (lots 2 et 3) ;
- l'option n° 2, portant sur la suppression de l'astreinte technique sur certains bâtiments (lots 1, 2 et 3) ;
- l'option n° 3, portant sur l'intégration au titre du renouvellement (P3) des équipements exclus dans l'offre de base, à savoir les chaudières (hors chaudières murales), groupes de production d'eau glacée et centrales de traitement d'air.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 15 mai 2012, a procédé au jugement des offres, compte tenu des critères inscrits à l'article VI du règlement de la consultation (lots 1 à 4).

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les marchés après appel d'offres ouvert à passer, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2012, avec :

- la société Eiffage Energie Centre Loire concernant le lot n° 1 pour un montant annuel de 67 667,45 € T.T.C (réparti à hauteur de 64 098,36 € pour la Ville et 3 569,09 € pour le C.C.A.S.) ;

- la société Dalkia concernant le lot n°2 pour un montant annuel, y compris l'option 1, de 935 574,21 € T.T.C la première année (réparti à hauteur de 909 270,60 € pour la Ville et 26 303,61 € pour le C.C.A.S.) et 981 180,92 € T.T.C. les années suivantes (réparti à hauteur de 937 473,16 € pour la Ville et 43 707,76 € pour le C.C.A.S.) ;

- la société Dalkia concernant le lot n°3 pour un montant annuel, y compris l'option 1, de 871 757,01 € T.T.C la première année (réparti à hauteur de 810 496,77 € pour la Ville et 61 260,24 € pour le C.C.A.S.) et 884 574,15 € T.T.C. les années suivantes (réparti à hauteur de 810 496,77 € pour la Ville et 74 077,38 € pour le C.C.A.S.) ;

- la société Idex Energies concernant le lot n° 4 pour un montant annuel de 42 760,59 € T.T.C ;

2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – Prestations d'entretien ménager sur divers bâtiments communaux.
Approbation d'un avenant.

Mme SAUVEGRAIN – Il s'agit juste d'un avenant pour un service important que nous avons inauguré cette semaine qui est l'installation de la Maison de la Réussite aux Blossières.

M. RICOURD – Nous nous abstenons sur cette délibération parce que nous pensons qu'il serait possible d'employer du personnel communal pour ce type de prestations.

M. CHAPUIS – Dans le même esprit, et en cohérence avec nos votes précédents, nous nous abstenons et nous nous associons au groupe Communiste et Progressiste.

M. le Maire – Après cette association, je vous consulte.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par marché n° 11-125 du 4 juillet 2011, la Ville a confié à la société Organisation Maintenance Service Synergie Sud (O.M.S.), l'entretien ménager de divers bâtiments communaux.

Le Service Prévention Médiation des Blossières sis 8 rue Charles le Chauve à Orléans intégrera des nouveaux locaux situés 15 rue Charles le Chauve 45000 Orléans, à compter du 1^{er} juin 2012. Les surfaces des nouveaux locaux sont plus importantes que celles initialement occupées.

En conséquence, les prestations d'entretien ménager sont augmentées sur ce site et le montant du marché initial est modifié comme suit :

Montant initial du marché : 59 941,61 € T.T.C.

Service Prévention Médiation des Blossières

Montant mensuel de la prestation 8 rue Charles le Chauve : 204,66 € T.T.C.

Montant mensuel de la prestation 15 rue Charles le Chauve : 308,76 € T.T.C.

Montant mensuel de l'avenant en plus value (104,10 € T.T.C.)
Soit du 01/06/2012 au 31/12/2012 (terme du contrat) 728,70 € T.T.C.

Nouveau montant du marché : 60 670,31 € T.T.C.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant au marché n° 11-125, passé avec la société Organisation Maintenance Service Synergie Sud, pour l'entretien ménager de divers bâtiments communaux de la Ville et portant le montant du marché à 60 670,31 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, compte 6283, service gestionnaire TDOM ».

ADOPTE PAR 41 VOIX.
IL Y A 12 ABSTENTIONS.

N° 37 – **Insertion sociale et professionnelle d'habitants d'Orléans durablement exclus du marché du travail, par la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers locaux municipaux. Approbation d'un marché à procédure adaptée.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle d'habitants d'Orléans durablement exclus du marché du travail, la Ville a lancé en procédure adaptée un marché en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics pour la réalisation de prestations d'entretien ménager.

La Commission d'Appel d'Offres du 15 mai 2012 a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de consultation :

1) La pertinence de la démarche d'insertion (pondération 55 %) appréciée au regard :

- du projet social de l'entreprise (pondération 5 %)
- du public en insertion visé par les prestations objet du marché (pondération 10 %)
- du dispositif prévu pour l'encadrement technique des salariés en insertion (pondération 15 %)
- du dispositif d'accompagnement et de soutien socioprofessionnel envisagé (pondération 20 %)
- des objectifs affichés en terme d'insertion sociale et professionnelle pour les salariés en insertion (pondération 5 %)

2) Le coût des prestations d'entretien ménager intégrant le coût du dispositif d'insertion sociale et professionnelle (pondération : 30 %)

3) La méthodologie pour satisfaire les aspects techniques propres aux activités supports appréciée au regard de la pertinence du nombre d'heures d'intervention (pondération : 15 %)

Dans ces conditions, et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché relatif à l'insertion sociale et professionnelle d'habitants d'Orléans, durablement exclus de fait du marché du travail, par la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers locaux de la Ville, à passer avec l'association Orléans Insertion Emploi, pour un montant de 62 869,83 € T.T.C. la première année et un montant de 63 646,30 € T.T.C. par période suivante ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire TDOM, fonction 020, compte 6283 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 – Travaux de motorisation de la porte cochère de l'école Jacques Androuet Ducerceau et d'automatisation du portail d'entrée du site de l'ancien collège Anatole Bailly. Approbation de conventions d'indemnisation à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Mme SAUVEGRAIN – Dans le cadre de la mise en œuvre du tramway, la Ville a aussi des bâtiments, comme des particuliers, qui sont le long du tramway et l'Agglomération finance la mise en automatisation des portails et nous en bénéficions pour ces deux établissements de la rue Jeanne d'Arc.

M. le Maire – L'automatisation de la porte cochère suscite un vif intérêt !

Mme LEVELEUX, allez-y !

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – La problématique de la sécurisation des abords de l'école n'est pas résolue par la motorisation de la porte en l'absence d'un passage piéton au droit de l'école.

Ce passage piéton a été réclamé depuis plusieurs années par les parents d'élèves. Une pétition a été signée par la quasi-totalité des parents d'élèves de cette école pour obtenir sa mise en place. Les dispositifs qui existent aujourd'hui ne sont pas suffisants. La signalétique de l'école est totalement inexistante, un automobiliste qui arrive rue Jeanne d'Arc ne sait pas qu'il y a une école à cet endroit là et que des enfants peuvent surgir à tout moment.

Une barrière a été placée, ce serait bien, en complément de la motorisation de la porte cochère, qu'il y ait également un passage piéton devant l'école avec des dispositifs lumineux qui signalent la présence éventuelle d'enfants.

A titre de comparaison, le bas de la rue Jeanne d'Arc où se trouvent divers commerces de vêtements, bénéficie de quatre passages piétons sur à peu près cent mètres. On pourrait mettre un passage piéton devant l'école.

Les consommateurs ont le droit d'être protégés des voitures rue Jeanne d'Arc et les enfants également.

M. CHAPUIS – *C'est juste un petit coup de ras-le-bol. Je n'ai rien contre la motorisation, c'est sur le trottoir d'en face. On a tous vécu cela. J'ai vraiment ras-le-bol de circuler de l'autre côté de la voie et du trottoir qui est devenu un stationnement constant.*

On parlait du parking, je ne sais pas si cela arrangera quelque chose, mais les personnes se garent devant les vitrines, et je ne suis pas sûr que cela améliore le fonctionnement des commerces. Je passe très régulièrement avec une poussette et je passe mon temps sur la rue pour éviter de traverser le passage de tramway en période d'essai.

Si vous pouvez faire quelque chose pour cette situation qui est constante et assez usante. Ce n'est pas une réflexion d'élu, mais plutôt d'un citoyen qui en a un peu marre de passer avec son enfant sur la rue.

M. RICOUD – *Moi, c'est un coup de gueule que je voudrais pousser !*

(rires)

M. RICOUD – *Ce n'est pas par rapport aux déclarations de mes collègues, mais je profite de cette délibération pour attirer votre attention sur les difficultés que rencontrent les Orléanais et autres au sujet des ascenseurs Place d'Arc. Ils sont en panne sans arrêt.*

Je ne dis pas que c'est de votre faute, mais au moins, en tant que Maire de la Ville, intervenez avec efficacité et pugnacité pour que l'on règle ce problème.

Des handicapés et des enfants ne peuvent même pas y accéder.

M. le Maire – *J'ai du mal à faire le lien. C'est une question de motorisation peut-être, le lien est là.*

Mme PARAYRE – *Je rejoins mon collègue, M. RICOUD, par rapport aux ascenseurs...*

(réaction de M. RICOUD hors micro)

Mme PARAYRE – *Non, attention, je complète, par rapport aux soucis récurrents du fonctionnement des ascenseurs et des escalators. Il faut savoir que nous avons un souci de signalétique.*

La Communauté d'Agglomération s'en est saisie, elle est en train de traiter ce souci avec l'opérateur qui va intervenir prochainement. J'ai demandé encore ce lundi que l'on mette une signalétique en disant à quelle date l'ascenseur va être réparé.

En revanche, au niveau des escalators, le choix est fait, de ne plus les mettre en fonctionnement puisque des jeunes bien intentionnés ou mal intentionnés les arrêtent. Donc, pour des raisons de sécurité, on les arrête. Mais ils sont accessibles sous forme d'escaliers.

Je déplore un peu la lenteur de la signalétique sur le site, mais nous nous en occupons.

M. le Maire – *On est d'accord, Mme PARAYRE. Mme CHERADAME, c'est à vous.*

Mme CHERADAME – *Pour les ascenseurs, c'est fait, Corine a répondu.*

En ce qui concerne l'école Ducerceau que je connais bien, il ne vous a pas échappé que cela fait trois ans qu'il y a des travaux sur la rue Jeanne d'Arc qui sont en cours de finition.

La barrière qui avait été annoncée est maintenant posée, le passage piéton qui a été demandé va être réalisé, le panneau de signalétique renforcée électrique, visio flash va être posé dans les deux semaines qui viennent.

Comme vous le voyez, tout vient à point à qui sait attendre. Les choses n'ont pas tardé, il s'agit juste des travaux de finitions. Tout comme ces travaux de finition sont attendus pour la pose des panneaux qui réglementent le stationnement sur la rue Jeanne d'Arc.

Les choses sont en cours, les arrêtés aussi. A partir du moment où les panneaux vont être posés, il est bien évident que personne ne pourra ignorer qu'il est interdit de stationner sur un trottoir.

M. le Maire – *Je suis agacé par les stationnements que l'on qualifie de sauvages ou anarchiques et pas seulement sur la rue Jeanne d'Arc.*

Jusqu'à présent, avec les travaux du tramway et les perturbations, on avait fait montre d'une certaine souplesse pour ne pas totalement pénaliser le centre-ville.

Les choses ont commencé à s'améliorer, notamment par rapport à des situations de stationnement, y compris sur la plate-forme. Vous l'avez vu comme moi, cela s'est terminé avec les essais qui se déroulent très bien d'ailleurs. Mais il reste un certain nombre de questions relatives à ce stationnement anarchique.

Lorsque le tramway va être mis en service, la souplesse dont on a fait preuve va disparaître.

Je le dis très clairement, il y aura d'une part, sur les stationnements gênants, des mises en fourrière. Je partage ce qu'a dit M. CHAPUIS, notamment sur le trottoir de la rue Jeanne d'Arc, mais ailleurs aussi.

Et puis, à revoir peut-être sur cette partie de la rue Jeanne d'Arc, à la fois la matérialisation des quelques places de stationnement qui ont été conservées et qui permettent les livraisons aux commerces, etc. et le renforcement des possibilités d'interdiction physique de venir se mettre à cheval sur le trottoir.

On va laisser un peu de temps pour que les choses se mettent en place, se rodent, y compris sur le fonctionnement même de la rue Jeanne d'Arc parce qu'un certain nombre de personnes n'ont pas encore complètement intégré le fait qu'elle était à double sens, vous l'avez remarqué certainement aussi, et certains automobilistes de bonne foi pensent qu'il y a deux files dans le même sens.

Un certain nombre de rodages commencent à venir correctement, et cela s'améliore. Il faut que cela continue. En fonction de la manière dont les choses vont se passer, nous allons apporter les améliorations nécessaires sur l'ensemble de la ligne du tramway.

Pour le reste, les finitions se font bien. La date de mise en service officielle à la fin juin est totalement respectée. Et pour l'information des uns et des autres, les essais de tramway se passent remarquablement bien.

Je vais vous consulter.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par arrêtés du 10 janvier 2008 et du 27 novembre 2009, les travaux de réalisation de la seconde ligne de tramway de l'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ont été déclarés d'utilité publique sur le territoire des communes de la Chapelle-Saint-Mesmin, Ingré, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Orléans et Saint-Jean-de-Braye.

Comme suite aux travaux de la 2^{ème} ligne de tramway et en conformité avec les règles de sécurité concernant l'accès à la propriété des véhicules traversant la plateforme, il est nécessaire de motoriser la porte cochère de l'école Jacques Androuet Ducerceau, sise 10 rue Jeanne d'Arc y compris tous travaux y afférents.

Il est également nécessaire d'automatiser le portail d'entrée existant du site de l'ancien Collège Anatole Bailly, sis 24 rue Jeanne d'Arc y compris tous travaux y afférents.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par la Ville et la prise en charge financière de la totalité des travaux est assurée par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » dans le cadre de deux conventions d'indemnisation.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les conventions d'indemnisation à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », relatives aux travaux compensatoires concernant la motorisation de la porte cochère de l'école Jacques Androuet Ducerceau et de l'ancien collège Anatole Bailly pour des montants respectifs de 13 786,77 € T.T.C. et de 13 164,97 € T.T.C. qui seront mandatés directement aux entreprises, après l'achèvement des travaux ;

2) déléguer M. le Maire pour signer lesdites conventions au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 39 – **Cité du Sanitas. Approbation d'une remise gracieuse de dette.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'opération d'urbanisme prévue sur le site actuel de la Cité du Sanitas, le C.C.A.S. est en charge du relogement des locataires encore présents sur les lieux.

Mme X, domiciliée 2 Cité du Sanitas à Orléans, occupe depuis plus de 15 ans son logement et dispose de faibles ressources mensuelles.

Elle indique qu'un problème familial lui a occasionné des difficultés budgétaires et génère une dette locative d'un montant de 631,76 € qui fait obstacle à son relogement.

En complément de l'action du C.C.A.S., l'association Accompagnement et Hébergement Urbain met en place une mesure sociale afin de l'accompagner dans le processus de relogement.

La démolition des logements de la Cité du Sanitas étant prévue avant l'été, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) accorder, à titre exceptionnel, une remise gracieuse de dette d'un montant total de 631,76 € à Mme X ;

2) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, section fonctionnement, chapitre 67, article 673, service gestionnaire TDOM, fonction 020 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Sur cette belle unanimité, mes chers collègues, la séance est levée. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.*

*
* *
*

La séance est levée à 20 heures 20.

*
* *
*